OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente

Mme LUBA SERGE, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU SITE DU CN À POINTE-SAINT-CHARLES

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 janvier 2009 à 13 h Centre Saint-Charles 1055, rue Hibernia Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 JANVIER 2009
MOT DE LA PRÉSIDENTE
PRÉSENTATIONS DU PROMOTEUR :
PRÉSENTATION DE M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE7
PRÉSENTATION DE M. DENIS HOULE
PRÉSENTATION DE M. MICHEL DUFRESNE17
PRÉSENTATIONS DES PANELISTES :
PRÉSENTATION DE M. PIERRE MORRISSETTE
PRÉSENTATION DE Mme LISE FERLAND
PRÉSENTATION DE Mme AMÉLIE RICHARD
PRÉSENTATION DE Mme ÉDITH CYR34
PÉRIODE DE QUESTIONS :
Mme NATACHA ALEXANDROFF41
Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU
M. PASCAL LEBRUN
Mme ANET HENRIKSO
M.ROBERT ROBITAILLE
M.MARCEL SÉVIGNY66
Mme JOCELYNE BERNIER71
M. LOUIS BOURQUE
Mme ANNA KRUZYNSKI82
M. SYLVAIN BEAUDET87
Mme GENEVIÈVE LAMBERT-PILOTE88
Mme JUDITH CAYIER86
Mme GRACIELA SCHWARTZ94
Mme NATACHA ALEXANDROFF
M. ANDRÉ GAUTHIER108

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme LOUISE ROY, présidente :

5

Bonjour! Bonjour, je m'appelle Louise Roy, je suis présidente de l'Office de consultation publique de Montréal et je préside aussi la Commission qui travaille actuellement avec les développeurs et plusieurs organismes du milieu à élaborer des principes directeurs d'aménagement pour le site des anciens ateliers du CN.

10

Alors, on est très content d'être ici aujourd'hui, c'est notre deuxième journée d'information et de consultation auprès des gens de Pointe-Saint-Charles. Alors, si vous voulez bien, dans un premier temps, je vais vous expliquer un petit peu comment tout ça, ça va marcher, vous présenter les gens qui sont avec nous aujourd'hui pour travailler et puis, ensuite, on va commencer les présentations et, vous allez voir, là, on a une bonne partie de l'après-midi qui est réservée à vos questions.

15

Alors, 30 secondes pour vous rappeler notre mandat : alors, nous, on a reçu du maire de Montréal... Ah, oui, vous ne m'entendez pas? On a reçu du maire de Montréal le mandat de travailler, justement, en participation avec les organismes du milieu et les développeurs à élaborer des principes directeurs pour l'aménagement du site des anciens ateliers du CN.

20

25

Alors donc, on en est au stade des principes directeurs et non pas des projets. Mais comme vous avez pu voir peut-être ce matin en vous déplaçant et en faisant le tour des kiosques, il y a déjà des réflexions qui sont assez avancées, il y a des visions préliminaires qui ont commencé à prendre forme. Alors, au fur et à mesure qu'on travaille sur le développement des principes d'aménagement, ça s'illustre d'une façon très concrète par des esquisses de projets.

30

Alors, cet après-midi, on va avoir l'occasion à la fois de vous parler des principes, mais aussi de vous montrer comment ça s'illustre dans les visions préliminaires d'aménagement des différents développeurs.

35

Un mot peut-être pour les gens qui sont ici, qui sont des participants qui parlent anglais : I would like to welcome our English speaking participants to this information session on the redevelopment of the CN site. Let me introduce to you the members of the Orientation Committee.

40

Je vous disais tout à l'heure que l'Office a travaillé cette fois-ci avec des gens du milieu pour élaborer les principes directeurs, alors j'aimerais ça vous les présenter.

Ici, à ma gauche, on a la table des développeurs, ils sont déjà prêts à intervenir, parce que c'est eux qui vont commencer tout à l'heure les présentations des visions, alors je vous les présente : monsieur Michel Dufresne, qui est là pour représenter la firme SAMCON; SAMCON, donc, c'est la firme qui va s'occuper de la partie résidentielle du site; monsieur Pierre-Jacques Lefaivre, qui est là pour représenter le Groupe Mach, qui est actuellement propriétaire du site et qui va donc nous parler du site en général et de la portion sud du site industriel; et monsieur Denis Houle, qui est ici pour représenter l'AMT, donc et monsieur Houle va nous parler de la partie nord du site industriel et des projets de l'AMT sur ce site-là.

50

55

45

J'aimerais vous présenter aussi les autres personnes qui ont travaillé avec nous, qui ont eu une contribution extrêmement importante au travail qui a été fait depuis quatre mois. Alors donc, je vais y aller, là, je ne sais pas où est-ce que vous êtes: monsieur Pierre Morrissette, de RÉSO, directeur général de RÉSO, il est ici, Pierre; madame Édith Cyr, qui est ici aussi, de Bâtir son Quartier; monsieur Dan Hassan, du Groupe Mach; madame Amélie Richard, du RIL; madame Johanne Couture, de l'arrondissement du Sud-Ouest; monsieur Stéphane Tremblay, qui est aussi à côté, arrondissement du Sud-Ouest; madame Julie Nadon et monsieur Normand Proulx, aussi de l'arrondissement du Sud-Ouest; monsieur Pierre Richard, du RÉSO; madame Lise Ferland, d'Action-Gardien, Lise — vous n'avez pas tendance à vous lever beaucoup, je sais que les gens vous connaissent, mais... — madame Lise Ferland; il y a aussi Karine Triolet, qui est quelque part avec le petit nouveau Léolin, Karine a participé beaucoup aussi aux rencontres. Qui est-ce que j'oublie? Blandine Charbonneau, où est-ce qu'elle est Blandine? Blandine, qui est en arrière, d'Action-Gardien.

60

65

Alors, voilà. Ça, ce sont tous les gens qui ont travaillé avec nous. Tout à l'heure, ils vont se joindre ici à côté et vous allez avoir l'occasion d'entendre... Ils vont faire le point aussi sur l'état de leurs réflexions quant à l'avancement de notre travail, et puis vous pourrez leur poser des questions.

70

Bon. Alors donc, comment on va procéder aujourd'hui? C'est moi qui vais commencer les présentations avec un 10 minutes sur les fameux principes directeurs qui, selon nous, Luba et moi, que j'ai oublié de vous présenter — c'est l'horreur —, c'est ma collègue, Luba Serge, qui est commissaire à l'Office de consultation publique et donc qui fait partie de l'équipe de l'Office. Peut-être devrais-je vous les présenter aussi? Michel Agnaïeff, qui a été un des animateurs des ateliers de travail; vous avez déjà rencontré Henri Goulet, Henri, il est à l'arrière à la table du kiosque; il y a Hélène Bilodeau, qui est là aussi, qui agit comme secrétaire; Anik Pouliot, qui est à l'arrière et qui nous a assuré la logistique de tout ça; il y a Stéphanie Espach et Christelle Lollier, en arrière aussi, qui sont là pour recueillir les commentaires des gens qui veulent en faire au fur et à mesure, là, qu'ils prennent connaissance des projets.

Alors donc, je vais commencer en vous présentant les principes directeurs auxquels, d'après l'Office, on en est arrivé d'une manière majoritaire. Donc, c'est ce qui émerge, d'après nous, du travail du Comité d'orientation.

85

Ensuite, je vais céder la parole aux trois développeurs, qui auront l'occasion de vous présenter leur vision préliminaire de développement — alors, chacun leur tour, selon la partie du site — et, par la suite, je vais inviter les gens qui ont fait partie du Comité d'orientation et que je vous ai présentés tantôt, donc RÉSO, Action-Gardien, Bâtir son Quartier et le RIL, à venir répondre à deux questions essentiellement : quels sont les gains que les projets et la revitalisation du site des anciens ateliers du CN peuvent apporter au quartier? Et quelles sont les conditions qu'il faut mettre en place pour que ces gains-là se réalisent?

90

Alors, ils auront l'occasion de vous donner leurs réflexions là-dessus. Après ça, on va s'arrêter, vous pourrez vous inscrire et venir poser des questions à n'importe lequel des intervenants d'aujourd'hui.

95

J'ai oublié de mentionner monsieur Gareau, qui est là aussi, du Groupe SAMCON. Là, vous n'êtes pas venus vous asseoir dans les chaises qui vous avaient été réservées, alors, je ne vous ai pas... je ne vous vois pas tout le monde.

100

Alors, voilà. Donc, aujourd'hui, la rencontre, elle est destinée à l'information du public, parce qu'il y a quand même eu pas mal de chemin de franchi depuis le 22 octobre, quand on s'est rencontré la première fois, il y a eu pas mal de travail de fait et pas mal de chemin de franchi. Alors, aujourd'hui, on s'est dit : on informe les gens, et le 27, ceux qui voudront prendre position, ceux qui voudront exprimer leur opinion, vous pourrez venir rencontrer la Commission, c'est-à-dire Luba Serge et moi, on sera là pour vous écouter et interagir avec vous sur la base de ce que vous aurez à nous dire.

105

Ceux qui veulent déposer des mémoires, vous aurez jusqu'au 6 février pour nous les expédier. Si vous souhaitez venir les présenter oralement, il faudrait venir le 27, on va commencer à prendre les inscriptions tout à l'heure, et on verra, au nombre de gens qui voudront s'exprimer, on aura besoin de combien de temps pour entendre tout le monde; mais notre intention, là, c'est de vous écouter tous et chacun qui auront quelque chose à dire.

115

110

J'espère que je n'oublie rien... Oui. Une dernière chose, et ça, c'est très important : comme vous le savez, c'est la pratique à l'Office, tout ce qui se dit en assemblée publique est enregistré. Alors, aujourd'hui, c'est madame Yolande Teasdale, qui est là ici à côté, qui fait office de sténotypiste. Alors, ce qui va être dit ici va être ensuite traduit en verbatim et ça sera mis sur le site Internet de l'Office et accessible à tout le monde.

120

Alors donc, pour nous, c'est très important, cet enregistrement-là, parce que ça nous donne la possibilité de toujours revenir à ce que vous avez dit, puis à bien faire le décompte

des opinions et l'analyse des opinions qui ont été exprimées devant nous; mais en même temps, ça donne accès aussi à tous ceux qui visitent le site Internet, à vos propos.

125

Alors, vous comprendrez que je vais vous demander d'être respectueux dans vos propos, et ça, c'est pour la protection de tous, autant ceux qui viennent intervenir ici à la table que ceux qui s'expriment ici en avant, que ce soit des développeurs ou que ce soit des gens qui vont participer au panel.

130

Là, je pense que j'ai fait le tour pour vrai, et je vais aller de l'avant avec la présentation sur les principes directeurs.

135

Bon. Alors donc, il s'agit évidemment de la revitalisation du site des anciens ateliers du CN. Un petit rappel, mais qui est très important; on l'a dit le 22 et je veux le répéter aujourd'hui : nos principes directeurs s'appuient sur les exercices antérieurs de planification, et là-dessus, je voudrais saluer le travail qui a été fait par tous ceux qui ont participé à l'opération populaire d'aménagement pendant les six années que ça a pu durer, autour d'Action-Gardien.

140

Les planches qui ont été distribuées, qui ont été montées, qui ont été organisées, les travaux, les ateliers nous ont énormément servi dans le travail qui a suivi et qui a duré quatre mois. Alors...

145

D'autres exercices aussi, les résultats de d'autres exercices ont été utiles; le chapitre d'arrondissement, vous savez, vous vous souvenez peut-être certains d'entre vous qu'il y a eu une bonne consultation publique qui a été faite ici par l'Arrondissement au moment où le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme a été élaboré. Alors, pour nous, ça, ça a été aussi un outil important.

150

L'OPA, j'en ai parlé. Les plans et stratégies, RÉSO en a, Bâtir son Quartier en a, ça aussi, pour nous, ça a été une source d'inspiration et ainsi que les projets en préparation. Donc, il a fallu qu'on se place dans un contexte où le site n'était pas vide, il n'était pas inutilisé, au contraire, le site commençait à être utilisé, puis en plus, il y avait de gens qui avaient une réflexion et il n'était pas question pour nous d'effacer tout ça puis de recommencer à neuf. Au contraire, on a voulu s'appuyer sur ce qui avait été fait.

155

Et aujourd'hui, tout ça, là, ça sert à préparer les principes dont je vais vous parler, pour franchir ce que j'ai appelé, moi, ici, l'Étape des visions et des principes d'aménagement. Et par la suite, les principes qu'on va dégager vont servir à l'Arrondissement à préparer la réglementation qui devrait encadrer des projets dont vous allez avoir une idée aujourd'hui, mais qui vont avoir à se développer par la suite de façon plus complète et qui normalement devrait revenir en consultation publique. Et pour ce qui est de la suite du processus, là, je vais laisser l'Arrondissement en parler.

Alors, quel est le défi auquel on a à faire face? Revitaliser près de 25 % du territoire de Pointe-Saint-Charles? Le site, c'est presque 25 % du territoire de Pointe-Saint-Charles; ramener l'activité industrielle et ferroviaire sur le site des anciens ateliers du CN; agrandir la communauté, tout en respectant l'identité du quartier; améliorer la qualité de l'environnement et des services du quartier. Et donc, autour de tout ça, il y a des gains possibles, mais il y a aussi des nuisances à gérer. Alors, c'est de ça dont on va essayer de faire le tour avec vous aujourd'hui.

170

Je vais aller un peu plus vite, parce que je vais me faire dire par les autres que j'ai pris trop de temps.

175

Alors, ça se répartit comme ça : ceux qui sont allés faire le tour du kiosque de l'Office, là, entre autres, vous avez dû voir ce petit organigramme-là, on a en haut la vision générale — je vais y revenir —, c'est là qu'on trouve les principes intégrateurs.

180

Quand les gens ont travaillé à l'opération populaire d'aménagement, ils ont dit qu'ils voulaient avoir une réflexion intégrée, une approche intégrée. Alors, c'est dans la vision que vous allez trouver les principes qui devraient normalement être tenus en compte à chaque fois qu'on prend une décision. C'est ça, quant à nous, que ça veut dire une approche intégrée. Et ça se divise en trois blocs : revitalisation industrielle axée sur la création d'emplois de qualité, le développement résidentiel mixte et abordable et, pour le quartier, un quartier vert et bien desservi.

185

Alors, quelles sont ces idées « intégratrices » qu'on retrouve dans la vision générale? Il y en a quatre. Elles ont toujours un objectif, c'est de voir comment le projet peut bien s'intégrer au quartier; quels sont ses effets sur le quartier.

190

195

Alors, création d'emplois de qualité pour les gens du milieu, première idée; saine cohabitation entre les zones industrielles et résidentielles, ça ne va pas de soi. Il va y avoir des activités qui vont être génératrices de nuisances, qui vont se produire dans la partie résidentielle. Donc, il faut constamment, quand on fait des choix, être préoccupé de la zone résidentielle — j'ai tu dit résidentielle? — industrielle d'un côté, résidentielle de l'autre côté, pour que ça puisse bien cohabiter.

200

Amélioration de la qualité de vie et de la quantité des services de proximité. Normalement, le développement résidentiel et le développement industriel devraient amener des gens nouveaux dans le quartier et peut-être entraîner certains déplacements de population. Alors, cette arrivée de gens nouveaux là, ça devrait permettre d'aller chercher en quantité et en qualité des services de proximité supplémentaires : le désenclavement du secteur, la conservation du patrimoine.

Alors, revitalisation industrielle, rapidement: on a dit qu'on voulait des emplois de qualité. Alors donc, il faut choisir des entreprises qui sont créatrices d'emplois permanents et dont les activités ont un impact réduit sur la qualité de vie des résidants. Alors, vous voyez, là, déjà, il y a toujours des arbitrages à faire, là. Alors, ça, ça en est un qui apparaît; augmenter la proportion des travailleurs résidents; développer la main d'œuvre locale — tout à l'heure, vous allez en entendre parler un peu plus; assurer des accès sécuritaires et adéquats au site — et là, regardez, il y a deux éléments. Ça, c'est un des nœuds, là, qui n'est pas facile à traiter — en évitant de traverser le quartier résidentiel, en limitant les nuisances dues à la circulation en direction du site; réduire les nuisances dues aux activités industrielles, parce que, je vous le disais tantôt, là, il peut y avoir de la poussière, du bruit, il peut y avoir certains éléments de pollution; favoriser l'émergence d'une grappe industrielle.

Le développement résidentiel : donner accès à de l'habitation abordable, qui s'insère harmonieusement dans le bâti actuel. Donc, les mots clés là-dedans, là : donner accès, abordable, puis l'harmonie avec ce qui existe déjà; assurer la présence de logements sociaux et communautaires en réponse aux besoins d'une clientèle...

(INTERRUPTION – PROBLÈME TECHNIQUE)

Alors donc, assurer la présence de logements sociaux et communautaires en réponse aux besoins du milieu, notamment les familles; réduire les nuisances par un aménagement urbain approprié — vous allez vous rendre compte tantôt dans la présentation de SAMCON, qu'il y a plusieurs choses qu'on peut faire quand on emménage un espace résidentiel pour faire en sorte que les nuisances n'atteignent pas les résidences, ils vont avoir l'occasion de vous en reparler; créer un milieu mixte, convivial et vert – on va avoir l'occasion de vous parler d'espaces verts aussi et de zones communautaires.

Quartier vert et bien desservi : carrément éliminer la circulation lourde des rues résidentielles; améliorer la desserte en transport public et les structures de transport collectif et actif. Quant à nous, par exemple, une façon intéressante de désenclaver le quartier, c'est de faire en sorte de miser énormément sur une desserte exemplaire en transport en commun; favoriser la marche et le vélo dans la nouvelle zone résidentielle; créer à moyen terme un accès permanent, public au sud du site. Peut-être que ceux qui ont participé à l'OPA se rappelleront que dans les plans de la Société du Havre, il y avait un lien permanent, public qui était, qui s'appelait la Rue A, qui était prévu; alors, c'est à ça qu'on fait allusion ici; verdir les rues et les espaces publics et privés, et améliorer la desserte en commerces de proximité, notamment sur la rue Wellington.

220

210

215

225

230

235

Et on arrive aux deux derniers acétates. Donc, il y a des opportunités qui se présentent. J'en ai fait ressortir quelques-unes, mais vous allez avoir l'occasion d'entendre d'autres personnes que moi se prononcer là-dessus ou en évoquer.

Requalifier un grand terrain actuellement sous-utilisé; créer des emplois locaux et ramener dans le quartier des activités traditionnelles ferroviaires et industrielles; créer une nouvelle zone d'habitation abordable et favoriser la mixité sociale en collaboration avec le secteur communautaire; améliorer les services de transport en commun et les services de proximité, y compris les espaces verts. Mais il y a des nuisances aussi : alors, la gestion des sols contaminés, la circulation en direction du site, le bruit, la poussière, et il peut peut-être y en avoir d'autres.

255

250

Alors, vous aurez l'occasion tout à l'heure de poser des questions justement en fonction de vos priorités et de vos préoccupations.

J'arrête là et je refile la parole tout de suite à monsieur Lefaivre.

260

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Bonjour, mon nom est Pierre-Jacques Lefaivre, représentant du Groupe Mach, propriétaire de l'ensemble des terrains, donc les terrains convoités par l'AMT, les terrains industriels qui resteraient et ainsi que le secteur voué à des fins résidentielles.

265

Afin de mettre un peu en contexte l'objectif de tout ça, c'est qu'en septembre 2007, une première demande de changement de zonage est déposée à la Ville, afin d'élargir l'utilisation industrielle du site, parce qu'actuellement il est limité à la transformation, réparation, à des fins de matériel roulant uniquement.

270

De par la géométrie du site, une partie du terrain était très peu, très peu vouée à du redéveloppement à des fins industrielles, donc une réflexion avait été faite à l'effet qu'une partie du terrain pourrait être ressortie du secteur industriel, et donc nécessitait un changement de zonage pour des fins résidentielles.

275

Donc, deuxième demande : changement de zonage pour des fins résidentielles. Et troisième demande : proposition d'un réaménagement routier, afin d'améliorer l'accessibilité au site, d'où la première demande était via Sébastopol près de Wellington, via le Parc de la Congrégation, et une deuxième proposition qui était lancée en septembre 2007, qui était de donner une accessibilité au site via le Parc, le Technoparc de la Ville de Montréal via Marc-Cantin, avec une entente, à ce moment-là, qui était à venir avec le CN et qui depuis a été conclue et on a entente avec le CN où on pourra passer sur leur terrain pour accéder au site.

Donc, si on revient à notre première demande qui était : mise en valeur à des fins industrielles, ce qu'on recherche ici, c'est de redévelopper le site en collaboration maintenant avec l'AMT; depuis septembre 2007, l'AMT s'est jointe maintenant à nous. Donc, ce qu'on veut faire, c'est réutiliser et réhabiliter les bâtiments à des fins industrielles commerciales, c'est-à-dire d'essayer de trouver le bon locataire pour le bon bâtiment, considérant que les bâtiments existants sont de bonne qualité et sont solides et ont un bon potentiel.

290

On ne cherche pas à aller non plus en compétition avec d'autres secteurs de la Ville de Montréal, donc penser faire un centre de technologie, faire un centre médical, faire tout autre usage où on vient en compétition avec le Plan d'urbanisme, que ce soit dans le Vieux-Montréal avec la Cité du Multimédia ou que ce soit à d'autres fins. On cherche ici à utiliser au maximum le potentiel pour les fins ferroviaires, parce que l'accessibilité au niveau ferroviaire est à peu près le meilleur endroit sur l'île de Montréal, si ce n'est pas dans l'Est de l'Amérique.

295

Donc, ce que ça nécessite, c'est une entente avec l'AMT, avec nos locataires qui sont présentement sur place, qui font de la réparation de locomotives, qui est l'AMP, avec le CN parce qu'on doit passer à travers leur réseau pour accéder à notre site, et avec la Ville, afin d'obtenir les changements de zonage nécessaires, afin de redévelopper et redémarrer ce projet-là.

300

Donc, ce qu'on recherche, c'est d'augmenter l'usage qui est uniquement, comme je vous disais, à des fins ferroviaires, afin d'aller chercher un plus grande nombre d'usages à des fins commerciales et industrielles.

305

Si on tombe ensuite à la notion de liens avec le secteur résidentiel : à ce moment-ci, on cherche à créer avec SAMCON, étant donné que le Groupe Mach n'est pas un promoteur proprement dit ou un développeur à des fins résidentielles, on est allé se chercher un partenaire, et dans le cas ici présent on est allé chercher SAMCON, afin de voir à redévelopper une partie du terrain à des fins résidentielles.

315

310

Ceci est issu d'une première réflexion qui avait été faite en 2006/2007 par le Groupe Daniel Arbour, qui voyait un potentiel à des fins résidentielles dans ce secteur-là, et un naturel, de par la trame qui n'avait jamais été complétée au fil des années, et on voit très bien où ça se terminait et qui pouvait très bien se poursuivre jusqu'au terrain de Via.

320

Donc, ce qu'on cherchait à faire, c'est de combler à ce moment-là une demande : rencontrer les objectifs du milieu d'augmenter la mixité de types de logements, donc ne pas seulement faire du loft, du une chambre à coucher, mais de se rendre jusqu'à du trois chambres à coucher et plus; ensuite, la demande de suivre les objectifs d'augmenter l'espace vert, de créer une interface conviviale, parce que d'un côté on fait face à la cour de Via, d'un autre côté c'est les terrains industriels qu'on cherche à redévelopper, donc c'est de

créer une interface entre tout ça qui fait que le milieu va juste mieux se porter et que toutes les activités vont mieux cohabiter ensemble.

330

Considérant qu'on est les propriétaires de l'ensemble du terrain, ce n'est pas à notre avantage de faire des nuisances dans le secteur industriel qui va empêcher le développement du secteur résidentiel. Ça fait que c'est de cette façon-là aussi qu'on doit le prendre en considération, qu'on ne travaille pas juste dans le secteur industriel puis on se fout de qu'est-ce qui se passe avec le commercial... pardon, le résidentiel, mais on doit cohabiter tout ça ensemble, c'est dans l'avantage de tout le monde.

335

Une des principales et sinon pas la principale contrainte au niveau du redéveloppement du site est son niveau de contamination. Le secteur uniquement voué à des fins résidentielles, on a un estimé préliminaire d'environ 25 millions de dollars afin de décontaminer le site pour permettre le développement résidentiel. La seule façon de faire est de rentabiliser le projet, parce qu' un promoteur unique, à des fins résidentielles, ne serait pas capable de supporter 25 millions de décontamination, à moins de s'imaginer qu'on pourrait construire à peu près l'équivalent de deux places Ville-Marie en termes de densité. C'est pas nécessairement l'objectif non plus de développer de la haute densité comme ça, dans le secteur, ça ne se prête pas à ça : c'est de faire un développement dans son ensemble, c'est que c'est de répartir le coût de la décontamination à travers l'ensemble du

340

3,7 millions de pieds carrés que comporte le site.

350

345

décontaminer sur place. Il y a une partie qui devra être sortie et envoyée dans des sites autorisés ou réhabilités à l'extérieur, mais l'objectif est d'essayer de garder le plus de matériel sur place, soit par gestion avec des talus et/ou soit en termes d'encapsuler dans des espaces verts afin de pouvoir rendre le site économiquement viable et aussi intéressant pour les futurs acheteurs, parce que c'est pas un secteur non plus où on peut penser développer du résidentiel et qu'on pense que les unités peuvent se vendre à... pour de la haut de gamme. On reste ici dans du abordable. L'objectif, c'est d'avoir, je ne dirais pas 100 % abordable, mais on frôle le 100 % abordable, et ensuite d'augmenter la quantité de

Donc, en termes de gestion, ce qui est proposé, c'est une gestion où on va, en partie,

355

Donc, le deuxième, le troisième objectif — et pour le secteur résidentiel, je ne m'attarderai pas plus longtemps que ça, parce qu'il y a Michel, qui est ici, qui va s'en occuper plus en détail, et je m'attarderai pas non plus trop au redéveloppement pour la portion nord de l'AMT, et monsieur Houle va s'en occuper.

logements qui pourraient être assujettis et admissibles avec de la subvention.

360

Pour ce qui reste, le troisième point de notre demande de changement de zonage, c'est d'améliorer l'accessibilité. Du côté nord, on est face à une vingtaine de voies ferrées du CN, que le CN n'a pas l'intention de déménager; côté sud, on est adjacent à Via, une autre vingtaine de voies ferrées sinon plus aussi, et eux, à court, moyen ou même long terme, non

plus n'ont pas les intentions de déménager; sur le reste du site, on est face à un cadre bâti résidentiel qui est tout construit. Donc, l'accessibilité au site est limitée. Si on en vient au secteur qui nous intéresse, ce que nous cherchons à faire, c'est créer deux nouveaux liens.

370

Pour situer le projet : le fleuve, le pont Victoria et... bon. Donc, on a Wellington, on a Bridge, et le site, dans son ensemble, c'est ça. Ce qu'on recherche à... l'AMT a une réserve sur cette section de terrain là, le reste de l'industriel serait ceci et le secteur voué résidentiel, c'est le découpage ici.

375

Actuellement, le site n'est accessible que par cet endroit-là. Donc, pour s'y rendre, qu'on soit du pont Champlain, qu'on soit de Ville-Marie, on doit passer sur Wellington et rentrer à travers le secteur résidentiel jusqu'à Leber et ensuite longer Leber pour rentrer dans le site.

380

Nous sommes propriétaires juste d'un terrain qui est en pointe et qui va jusqu'au tunnel Wellington, et du côté vers le pont Victoria, on est propriétaire jusqu'à la boucle de virage qui appartient à CN et qui sert aussi à Via. Donc, comme j'avais introduit au début, notre demande faisait l'objet d'un réaménagement de l'accès, un accès ici à l'entrée près du Parc de la Congrégation, et une proposition de réaménagement et d'accès via Marc-Cantin et le Technoparc.

385

Depuis, des discussions ont eu lieu avec le CN et on a accord du CN pour passer chez eux; il ne reste qu'à... où? À partir de Marc-Cantin jusqu'à notre propriété, il y a environ pratiquement 300 mètres qui appartiennent au CN où il y a toutes les cours de triage et où il y a tous les liens pour passer du pont Victoria à Via, et ainsi de suite.

390

Donc, à partir de Marc-Cantin, si vous connaissez, il y a un ancien terrain de baseball dans ce coin-là, abandonné, ce serait à partir de cet endroit-là, une traverse à travers tout le terrain pour venir rejoindre à l'entrée de notre site près du rond de virage qui appartient au CN. Donc, une traverse là.

395

400

On a des ingénieurs actuellement en stand-by, prêts à faire les plans et devis et donc, le processus d'acceptation des plans et devis, de modification de certains mouvements requis par le CN, parce que, veux, veux pas, ils ont des trains qui passent où nous on passe, donc il y a certains endroits où les trains devront être stokés ailleurs ou devront manœuvrer de façon différente, afin de libérer le plus possible les traverses. Parce qu'ici on parle pas de faire un viaduc, on parle pas de faire des tunnels, on parle de faire du passage à niveau. Donc, faudra s'y attendre à ce que, à certains moments de la journée, bien, il y aura des attentes, des camions, pour rentrer ou sortir du site parce que c'est toujours le ferroviaire qui a priorité.

Donc, ceci pourrait facilement être enclenché, les plans, et réalisé et opérationnel d'ici 16 à 18 mois.

410

La deuxième proposition qui était mise à la table était de revoir l'aménagement à partir de Wellington, Sébastopol, Parc de la Congrégation, afin d'accéder le plus rapidement sur notre site, afin de sortir le plus rapidement possible et sortir totalement toutes les manœuvres camions du secteur résidentiel.

415

Donc, ça, c'est la proposition qui était évoquée, et afin que ça fonctionne et que tous les types de camions puissent passer, et afin qu'à partir de tous points d'arrivée, qu'on arrive du Nord ou du Sud de Wellington, afin de permettre l'accessibilité, la configuration actuelle de Sébastopol ne permet pas tous types de camions et tous les types de mouvements. C'est de là qu'avait été lancée l'idée de prendre le Parc de la Congrégation et soit de le déplacer, soit de le relocaliser; et de cette façon-là, l'accessibilité au site serait universelle en termes de types de camions et de toutes les directions.

420

Le site, de par sa grandeur, a besoin de plus d'un accès, pas juste pour des questions de sécurité incendie, mais pour des questions aussi de mise en marché et des questions de fonctionnalité. Donc, c'est de cette façon-là qu'on propose d'améliorer l'accessibilité au site et de sortir le camionnage.

425

Avec l'Arrondissement, on s'est assis et on a demandé s'il y avait d'autres endroits dans le secteur qui pourraient faire l'objet de réaménagement d'espaces verts et on nous a signifié qu'il n'y avait pas d'espace disponible ou qui avait besoin de réaménagement.

430

Nous, la proposition qu'on fait actuellement, et même à l'extérieur du secteur résidentiel qui fera l'objet aussi de cessions pour des fins de parcs, mais afin de ne pas tout concentrer les espaces verts dans le nouveau quartier, on propose, au coin de Sébastopol et Leber, la relocalisation du parc. Nous sommes propriétaires d'un terrain adjacent à un espace vert qui appartient déjà à la Ville, et on propose de relocaliser, aménagement, réaménager tout cet espace-là afin de compenser l'élimination du Parc de la Congrégation.

435

LA PRÉSIDENTE :

440

Attendez, là, on va y aller systématiquement, parce que les autres doivent parler, puis après ça, on viendra aux questions de la salle.

Est-ce que vous avez fini, Monsieur Lefaivre?

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Principalement, j'ai terminé. Ça fait l'objet des trois points qu'on a évoqués, donc augmentation des usages industriels, un changement de zonage pour des fins résidentielles, un secteur, et une amélioration de l'accessibilité, principalement l'objet de notre demande actuellement

LA PRÉSIDENTE :

Si vous voulez bien, on va entendre l'AMT, qui a aussi sa portion industrielle dont il faudrait que vous preniez connaissance, et puis le projet résidentiel et, ensuite, on ira de l'avant avec l'autre partie qui va vous permettre de questionner.

Monsieur Houle.

M. DENIS HOULE:

Alors, bonjour, je me présente, moi, je suis Denis Houle, je suis directeur du projet des centres d'entretien à l'Agence métropolitaine de transport; je suis urbaniste, et je vais vous parler de l'intention de l'Agence de construire son centre d'entretien à Pointe-Saint-Charles, centre d'entretien des trains de banlieue.

Alors, en fait, au niveau peut-être contextuellement parlant, c'est important de préciser que le projet des centres d'entretien à l'Agence est un projet qui est en gestation peut-être depuis deux, trois ans, et qui a été beaucoup à l'étape de la recherche d'emplacement, de la définition des besoins, et qui n'avait pas encore beaucoup circulé, ce qui fait que le projet n'a pas la définition des autres projets dont on va vous parler... mes confrères vous ont parlé ou vont vous parler.

Nous, on a beaucoup, beaucoup travaillé donc à l'aspect définition des besoins et dans un contexte de succès de l'achalandage des trains de banlieue, de l'augmentation du service, achat de nouveau matériel roulant, de nouvelles locomotives et voitures Bombardier, ce qui fait qu'on a une flotte qui va en augmentant et chaque prévision qu'on fait est à revoir aux six mois parce qu'il y a de plus en plus de besoins et d'ajouts de services.

La situation actuelle est que les trains sont entretenus par le CN et le CP, dépendamment du réseau qu'ils utilisent, par les opérateurs de train eux-mêmes, et c'est une entreprise, une activité que les opérateurs négligent de plus en plus, en fait. L'Agence est une cliente des opérateurs dont l'importance va en diminuant : c'est un peu le succès du trafic de marchandise qui fait qu'il y a de moins en moins d'installations de personnel dédié à l'entretien des trains de banlieue. C'est une très, très petite partie des activités des opérateurs, au point où ils nous ont informés qu'ils n'avaient pas l'intention de renouveler les

465

460

445

450

455

470

475

480

contrats d'exploitation existants, et ça, on parle de l'été 2010. Alors, il y a urgence à l'Agence pour trouver des installations, régler le problème de l'entretien, dans un contexte d'achalandage et de demandes de plus en plus important.

490

Il y a une relation entre le niveau de service et la qualité d'entretien pour nos trains, et je dirais que cet hiver est particulièrement difficile, et ça va aller en... ça pourrait aller de plus en plus difficile.

495

Donc, nous, on a fait un gros exercice de réviser nos besoins, de tenir compte des nouvelles unités de matériel roulant, et il faut se trouver un nouveau fournisseur. L'Agence n'a pratiquement pas d'installations d'entretien qui lui sont propres, elle n'a pas de personnel d'entretien, l'Agence a toujours été en impartition chez CN, CP, et il faut très rapidement trouver des installations, construire des installations et former du personnel, trouver un fournisseur pour faire le travail d'entretien.

500

Les grandes conclusions des années, des deux ans de recherche qui ont été faits ont été : on a besoin de deux emplacements à proximité des gares du centre-ville pour nos facilités d'entretien, et ça, c'est en particulier parce qu'on veut profiter de la période entre les heures de pointe pour procéder au travail sur les trains.

505

La seule exception, en fait, puis en général ce qu'on peut dire c'est que le projet est en deux volets : il y a un volet qui est celui que je vais vous présenter à Pointe-Saint-Charles, ça, c'est pour les trains opérant sur le réseau CN, et aussi notre projection de nouvelles lignes qui vont opérer vers la Gare centrale; à Pointe-Saint-Charles, il y a un volet similaire pour les trains du CP qui se destinent à la Gare Lucien-Lallier, qui va être, qui est plus à Lachine. Donc, il y a deux... l'Agence pilote présentement deux projets.

515

510

L'avantage du site Pointe-Saint-Charles, qui vient de son historique carrément, là, de l'histoire du rail au Canada, et c'est la proximité de la Gare centrale, qui est à moins de deux kilomètres, qui va devenir notre gare principale; des connexions en place avec le réseau CN; la dimension du site, et j'ajouterais sa configuration longitudinale qui permet de maximiser le garage des trains et aussi, un élément important, la conformité de cette activité-là avec l'encadrement réglementaire en termes autant du Plan d'urbanisme qu'au règlement de zonage.

520

Les qualités du site, ça a été beaucoup... donc, on a fait un exercice, nous, actuellement, on a beaucoup travaillé ce qu'on appelle la programmation fonctionnelle et technique, et la faisabilité technique de s'implanter sur le site à partir de nos projections de flotte, dont comment on dispose les rails, les accès ferroviaires qui sont nécessaires pour accéder au site, la dimension des ateliers et des garages et la capacité du site de recevoir les installations requises pour la flotte qui est déjà convenue dans notre programme d'immobilisations, mais aussi l'exercice, une certaine capacité de réserve dans le futur, parce

qu'on espère que la demande pour ce mode de transport en commun là va continuer à augmenter. Et les validations sont complétées, je dirais que c'est à peu près l'étape qui est faite avec nos professionnels au niveau technique et fonctionnel. Ce plan-là montre l'extrême intérêt de la localisation du site de Pointe-Saint-Charles.

535

Les éléments. Actuellement, nous, la concertation organisée par l'Office, là, comme je disais, devance un peu notre planification, le projet n'avait pas encore énormément circulé, et on est plutôt... Parallèlement au travail technique qui se faisait avec nos ingénieurs, je dirais que cet automne on a participé à l'exercice pour beaucoup prendre note des préoccupations du milieu en vue d'intégrer dans la prochaine étape, qui va être le concept d'aménagement lui-même du site, les préoccupations du milieu.

540

On sait déjà, nous, qu'au niveau de l'implantation du projet sur le site, l'accès ferroviaire, les mouvements quotidiens de trains se font à l'extrémité est du site, donc la section qui est proche du pont Victoria; on va utiliser, on est en négo avec le CN et Via pour utiliser les voies existantes qui sont déjà utilisées par Via Rail, et on a pris connaissance du besoin d'avoir des... un accès de camionnage le plus éloigné possible des zones d'habitation.

545

550

Donc, peut-être en termes de mouvements, ce qu'il faut comprendre, c'est que les trains vont arriver durant l'avant-midi, arrivent à la Gare centrale le matin, laissent les passagers à la gare et vont se diriger vers le site par le chemin actuellement utilisé par les trains de Via Rail; on négocie une entente avec Via pour utiliser leur gare, leur cour pour pouvoir retourner nos trains et on va se construire un nouvel accès ici. Et ça, tous nos trains vont passer là matin et soir, c'est le chemin d'accès principal de l'ensemble des mouvements.

555

560

Les trains qui ne sont pas programmés pour entretien, ils sont garés à l'extérieur dans la partie nord du site; on parle de trains bimodes. En fait, c'est le nouveau matériel roulant de l'Agence qui s'en va à Pointe-Saint-Charles. Ce sont toutes des locomotives capables d'opérer à l'électricité, donc, ici, à Pointe-Saint-Charles, ce qu'on étudie, c'est la possibilité de compléter le réseau d'électrification qui existe pour les trains Deux-Montagnes jusqu'à la Gare centrale, de l'amener sur le site et de pouvoir déplacer nos trains de façon électrique sur le site. Mais ce qu'on sait qu'on va déjà faire est : l'alimentation des trains durant la journée, pour ce qui est du chauffage et de la climatisation, va se faire électrique dans la cour.

565

L'autre élément en termes d'aménagement est la notion d'utiliser un peu une solution similaire au Groupe Mach ou à SAMCON, qui est de créer un écran visuel et sonore par un talus paysager qu'on localise le long de la rue Sébastopol et qui sert aussi au confinement de matériaux pour lesquels le ministère de l'Environnement va donner l'autorisation de conserver et d'isoler sur le site.

Et en termes d'organisation de l'espace, les ateliers de l'Agence vont se... devraient être construits à peu près où étaient anciennement les ateliers, le complexe nord. Alors, nous, actuellement, où on en est dans notre étape de planification, c'est beaucoup la dimension et la longueur des ateliers, le nombre de baies de garage pour le matériel et dans une prochaine étape, on va voir si c'est pas impossible de récupérer des structures, en fait ce qui reste suite à l'incendie, là, on pourra demander à nos architectes de regarder s'il y a des possibilités à ce niveau-là.

580

575

Le projet lui-même, actuellement, il est estimé autour, bon, de 168 millions... en tout cas, on sait que c'est 150 millions et davantage, il y a encore beaucoup d'inconnus, donc ça, c'est à Pointe-Saint-Charles, il y a peut-être un 100 millions de dollars pour celui qui serait plus situé dans Lachine, pour le CP. Alors, disons qu'on en est à un degré de précision, je dirais, encore assez élevé, il va falloir définir davantage le projet.

585

En termes de dimensionnement, au Bureau de la statistique, on a fait une recherche, là, qui identifiait à peu près 600 emplois durant la construction. Ce qui va intéresser plus les gens dans le Sud-Ouest, certainement, c'est les emplois permanents. Alors, à l'ouverture des ateliers, le volume de la flotte qui serait géré là, nous, on s'attend à une centaine d'emplois permanents : c'est des emplois techniques, qualifiés, disons permanents, assez intéressants.

590

On a eu des discussions, on commence les discussions, en fait, un des bienfaits de l'exercice de concertation est qu'on a établi un contact avec le RÉSO et on discute avec eux la possibilité d'explorer le regroupement de main d'œuvre locale pour le projet.

595

L'Agence, je dirais, fondamentalement n'a pas, ne va pas être l'employeur, on va faire un appel au marché pour des fournisseurs de services au niveau de l'entretien, mais on comprend que RÉSO a développé des façons d'intégrer ces critères-là, là, dans des appels d'offres, alors on va discuter, c'est un dossier sur lequel on va travailler.

600

605

L'élément, je pense très important du projet et qui s'arrime avec la vision de développement qu'on a entendue, c'est la relance des activités; ça confirme la relance des activités ferroviaires dans la région du Sud-Ouest. Disons, il y avait déjà Via avec ses 3 – 400 emplois qui étaient implantés, mais on parle d'attraction de fournisseurs et sous-traitants reliés aux activités ferroviaires qui déjà se manifestent par l'implantation de l'AMP dans une partie des ateliers, et toute cette masse d'industries ferroviaires là — et ça, c'est une idée qui circule au RÉSO puis à laquelle on souscrit —, bien ça amène, il y a un marché probablement pour de la formation, de l'emploi au niveau des activités ferroviaires, et autant nous du côté trafic passagers que du côté trafic marchandises, on constate qu'il va y avoir des besoins importants, puis il y a beaucoup de retraites qui s'en viennent chez CN, CP,

chez Via et il y a effectivement un marché à développer au niveau de la formation, ce type d'activité.

615

On a une image ici très sommaire d'une première version du projet qui avait circulé à l'époque sur la rue Wellington, mais c'est le genre d'atelier que l'Agence envisage de réaliser.

620

Donc, nous, ce qui est en cours actuellement, c'est qu'on termine la programmation fonctionnelle et technique et nous allons passer à une prochaine étape qui va bénéficier des discussions qu'il y aura ici, qu'il y aura eues durant l'exercice de concertation, qui est aussi de produire un concept préliminaire d'aménagement du site, qui va se poser des questions au niveau des paramètres architecturaux et de différents éléments, les éléments de circulation vont être intégrés de façon plus précise. On a les négociations pour contrôler le site, discussions avec le Groupe Mach, tout le processus d'avis de réserve.

625

Il y a parallèlement aussi, actuellement, l'élaboration d'un plan d'affaires qui est la documentation que le gouvernement demande pour autoriser désormais des grands projets publics. Donc, on est en train de travailler pour identifier des scénarios de construction et d'opération du futur centre, en vue d'un... je dirais que l'objectif est de déposer une demande d'approbation du projet à Québec au printemps, en vue d'une autorisation cet été.

630

635

Parallèlement, évaluation des besoins de revitalisation environnementale avec le ministère du Développement durable et de l'Environnement. Alors, c'est sûr que nous, dans la continuité d'usage des activités ferroviaires, on ne sera pas soumis à des travaux aussi importants que la partie résidentielle du site, mais tous les contaminants dangereux, tous les sols qu'on va devoir excaver à cause de nos constructions seront gérés en conformité, là, de la loi.

640

Tout ça va être du travail préparatoire qu'on fait, donc en vue de faire nos appels au marché pour ce qui est de la construction des centres et, surtout, principalement d'un contrat d'entretien du matériel roulant à long terme : ça, c'est la locomotive derrière le projet. Il y aura donc progressivement, là, moi, il est un peu tôt pour donner des dates précises en termes de chantier, mais il y aura des... les premiers éléments du chantier seront les aspects d'accès ferroviaire, d'organisation du garage de jour des trains et, dans un deuxième temps, la construction des bâtiments; on estime actuellement le projet à environ trois ans à partir du moment où il a ses approbations. Donc, on est en 2012 à peu près pour l'opération du centre, et je dirais que l'objectif fondamental de tout ça, c'est l'amélioration du niveau d'entretien de notre flotte pour ce qui est du service aux usagers, et la prolongation optimale de la vie, de la durée de vie utile du matériel roulant, surtout en considérant qu'on achète beaucoup, beaucoup de nouveau matériel et qu'on souhaite optimiser sa durée de vie.

650

Alors, c'est l'avancement du projet. Je vous remercie, et on recevra vos questions plus tard. Merci

655

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Houle.

660

On va passer tout de suite à monsieur Dufresne, la partie résidentielle du site. Pendant que monsieur Dufresne se prépare, Monsieur Proulx, peut-être que vous pourriez venir vous asseoir avec nous, j'ai oublié tantôt de le dire, je vous le mentionne, au point de départ, je vous ai dit que l'Office avait reçu son mandat du maire de Montréal, mais c'était à la demande de l'Arrondissement, qui a été très présent à tous nos travaux. J'aimerais ça que vous veniez, venez donc.

665

Allez-y, Monsieur Dufresne.

M. MICHEL DUFRESNE:

670

Merci. Alors, je m'excuse, je suis un peu enrhumé, alors j'ai la voix un peu rauque et je m'excuse pour tous les gens que j'ai contaminés dans l'avant-midi, avec les poignées de main, j'ai essayé de me prémunir de ça.

675

LA PRÉSIDENTE :

Plus fort, plus fort.

M. MICHEL DUFRESNE:

680

Plus fort aussi?

LA PRÉSIDENTE :

685

Oui.

M. MICHEL DUFRESNE:

690

O.k. Alors donc, mon nom est Michel Dufresne, du Groupe Cardinal et Hardy, donc un bureau d'architectes et d'urbanistes, et je représente le Groupe SAMCON pour la portion résidentielle. Alors, le Groupe SAMCON sera le promoteur et le constructeur de la portion résidentielle du site.

Ma présentation va être en quatre sections : je vais vous parler de l'approche de développement durable qui a fait partie de la démarche de développement du plan d'ensemble, le plan d'ensemble comme tel que vous avez vu dans le courant de l'avant-midi; la promenade de la digue qui est un élément important dans le concept pour la portion résidentielle, et évidemment les statistiques de développement qui intéressent les gens normalement dans ces projets-là.

700

Donc, on vous a déjà montré le plan, donc la partie résidentielle est située dans la partie sud des anciens ateliers. En gros, on peut dire que ça représente plus ou moins 1/3 de la totalité du site. Donc, il y a à peu près 1/3 du site qui sera développé à des fins résidentielles.

705

Dans le premier point, ce qu'on voulait mentionner, c'est que — et c'est dans la pratique que le bureau a intégré depuis plusieurs années —, c'est qu'on veut intégrer toute l'approche LEED ND, ND étant Neighborhood Development, qui est le développement des voisinages ou des quartiers, et c'est une approche qui maintenant permet d'intégrer le développement intelligent, le nouvel urbanisme et les constructions écologiques. Et pour nous, quand on a vu ce projet-là, il était très clair que c'était un canevas de conception qui était très valable, le site, pour avoir cette approche-là au niveau du plan d'ensemble.

710

Alors, il y a généralement trois thèmes qui sont abordés dans le cadre du LEED ND, c'est le thème de l'efficacité de l'emplacement, la densité, la convivialité, l'intégration urbaine, et l'économie des ressources naturelles.

715

Je tiens à souligner que je n'irai pas dans le fin détail parce qu'il y a une nomenclature très longue, là, la présentation sera mise sur le site, je crois, demain – vous me corrigerez, Madame Roy, c'est ça?

720

LA PRÉSIDENTE :

Oui, absolument, les trois présentations.

725

M. MICHEL DUFRESNE:

730

l'efficacité de l'emplacement : développer des stratégies écologiques responsables pour assurer une gestion efficace des sols contaminés – et je vous parlerai que la gestion, pour la portion résidentielle, se veut une gestion *in situ*, ça veut dire que toute la gestion des sols serait gérée sur le site même et serait emmagasinée pour les terrains qui sont non contaminés, comme les hydrocarbures, on s'entend, mais pour les sols qui sont quand

de la regarder en détail. Mais je vais juste résumer les grands points, donc au niveau de

Alors, toute la présentation sera disponible sur le site demain, et vous aurez le loisir

735

même acceptables; créer une forme urbaine cohérente et harmonieuse, respectueuse du

contexte – on est dans un quartier qui est déjà existant à proximité; ouvrir le site sur les milieux de vie qui le bordent et rendre les liens sécuritaires et conviviaux de même que favoriser les modes de transport actifs et collectifs. Alors, il y a toute une série d'éléments que je vous invite à lire, qui sont comment on a trouvé les réponses à ça pour chacun de ces critères-là, à l'intérieur du projet qui vous est présenté.

740

Le deuxième thème étant la densité, convivialité, l'intégration urbaine : développer un programme en équilibre avec les besoins actuels et futurs du quartier; ouvrir des espaces équipements publics et offrir une diversité de typologie résidentielle. Encore une fois, vous avez les différentes réponses qui sont données par le biais du projet et qui se sont traduites par un plan d'ensemble.

745

750

Troisième point, l'économie des ressources naturelles: réduire la pollution et en favoriser, et favoriser – pardon – et non pas en favoriser, mais favoriser l'implantation d'infrastructures vertes; intégrer des principes d'aménagement écologique et affirmer l'appartenance du site à Pointe-Saint-Charles; confirmer son rôle historique. On sait, c'est un site qui a une histoire très importante et tout le quartier, l'histoire du quartier est très liée avec les activités. Alors, encore une fois, il y a toute une série de mesures qui ont été prises dans le cadre du développement du plan.

755

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux vous arrêter 30 secondes, Monsieur Dufresne?

760

M. MICHEL DUFRESNE:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

765

Je voudrais juste signaler que madame Blais, Marguerite Blais, qui est la députée de Saint-Henri, était là avec nous. Alors, je vous salue, Madame Blais. Au revoir.

Allez-y, Monsieur Dufresne.

M. MICHEL DUFRESNE:

Alors, vous avez le plan résidentiel, donc la proposition est sur le panneau à l'arrière pour les gens qui, dans la pause, voudraient peut-être le regarder plus en détail. Mentionnons simplement qu'à gauche, actuellement, c'est indiqué : Projet Bourgeoys 108 unités; le promoteur, dans le cadre d'un projet distinct, avait commencé à amorcer le développement du projet sur Leber près de Bourgeoys, qui est un projet immobilier de 108 unités et le reste du plan d'ensemble s'inscrit dans la volonté du promoteur de poursuivre et d'en faire un projet intégré dans sa totalité.

Au niveau des rues, encore une fois toujours dans l'esprit de l'approche de développement durable, on a travaillé la hiérarchie des rues, entre autres, la plupart des rues sont à sens unique dans le quartier, dans la partie ouest, et on a simplement – qui sont les rues en jaune, excusez-moi –, et les rues en bleu, c'est les rues à double sens qui permettent de desservir l'ensemble du secteur dans son pourtour, et éventuellement qui pourraient permettre d'intégrer un système de transport en commun plus efficace qui desservirait adéquatement l'ensemble du secteur.

Piste cyclable. Donc, à partir des grands parcs urbains, on a le parc... le nom m'échappe, Leber — vous me corrigerez —, au sud, le très grand parc d'équipement, je suis désolé, Julie pourra peut-être m'aider... Leber, c'est bien ça, excusez-moi. Alors, on a le parc Leber qui a déjà un réseau cyclable, donc il y aurait tout un lien qui serait fait entre ces différents parcs d'équipement là pour ceinturer l'ensemble du site et se rabattre sur la rue Wellington où actuellement il y a déjà une piste cyclable qui est balisée ou marquée sur le site.

À long terme, la piste cyclable pourrait également donner accès au fleuve, on voit le pointillé dans votre coin droit — le pointeur est devant moi. Donc, ici, en pointillé, éventuellement, dans le cadre du projet de Bonaventure 2025, il est prévu de donner accès au fleuve. Donc, il y aurait un corridor qui pourrait être préservé pour donner accès à l'aménagement d'une piste cyclable et donner accès au fleuve.

Également, on propose des mesures d'apaisement de la circulation dans le nouveau quartier. Entre autres, pour les gens qui sont familiers avec le quartier, on a des chaussées qui sont très larges, même surdimensionnées, on parle souvent des emprises de chaussée de 12 mètres, on propose des chaussées de 9 mètres avec des trottoirs élargis et avec une plantation d'arbres continue de part et d'autre en fosse de plantation et, à partir de Leber, ce qu'on propose c'est de faire en sorte de resserrer l'accès, c'est-à-dire de faire des baies qui permettraient de réduire la vitesse de la circulation à partir de ce territoire-là.

780

770

775

785

790

795

800

Donc, c'est des mesures souvent qu'on prend, qui sont assez simples, par l'élargissement des trottoirs à l'entrée, au carrefour, ce qui fait en sorte que ça a un effet dissuasif sur la vitesse des voitures.

815

Les typologies. On a des typologies plex et des typologies multifamiliales. Donc, pour les gens qui sont peut-être moins familiers, les plex, c'est à peu près ce que vous retrouvez dans vos quartiers; on parle de duplex, de triplex, donc c'est des bâtiments, des structures de bois, trois étages, trois étages et demi — c'est en blanc —, tandis que les bâtiments jaunes, c'est des multifamiliaux, donc des bâtiments de béton qui pourraient aller de six à huit étages.

820

Donc, la raison pour laquelle on a des bâtiments de hauteur plus importante, c'est qu'on a maintenant des clientèles vieillissantes, on a des constitutions de ménages qui sont très différentes maintenant; on a des personnes seules, des personnes monoparentales avec un enfant et autres, donc on a besoin des typologies de logements qui sont variables et qui s'adaptent un peu dans le cours d'un cycle d'une vie des gens. Donc, à titre d'exemple : une personne qui serait semi-retraitée pourrait décider de vendre sa propriété et devenir copropriétaire d'un bâtiment multi avec accès à ascenseur, et cetera.

825

830

Il y a déjà eu des discussions avec Bâtir son Quartier, donc il y avait des demandes pour du logement que j'appelle sociocommunautaire ou social, si vous voulez; la proportion serait de l'ordre de 25 % de logements à des fins sociocommunautaires, et ce qui est indiqué en mauve, c'est les terrains qui seraient dédiés à ce type de logements là, et on retrouve à peu près, plus ou moins dans la même proportion, des plex et du multifamilial, encore une fois pour répondre aux différentes clientèles et aux différents besoins de la collectivité du secteur.

835

Donc, et les plex, de même que les multi, évidemment, c'est le groupe Bâtir son Quartier avec les différents groupes ciblés qui vont développer leur projet. Donc, l'entente vise plutôt à rendre disponibles ces terrains-là pour les fins sociocommunautaires.

840

Également, on est dans un secteur qui est assez mal desservi au niveau des services, on les retrouve principalement soit sur Wellington ou près du YMCA, si je peux dire. Donc, ce qu'on propose également, c'est qu'au carrefour de la rue Leber, près du bâtiment administratif qui existe, pour les gens qui le connaissent très bien, là, le bâtiment administratif du secteur Alstom, on propose la création d'un nouveau parc — il y en a plusieurs, je vais y venir tantôt — et à l'intérieur de ce parc-là, il se trouverait une place publique qui permettrait la tenue de marchés saisonniers ou même à l'année, parce qu'il y avait un manque qui avait été identifié au niveau de l'accessibilité à des fruits et des légumes frais en tout temps, donner une place aux maraîchers, et cetera. Donc, ce lieu-là permettrait ça.

855

Il y a également une demande qui a été formulée pour un CPE, donc il y aurait un terrain qui serait désigné pour développer une garderie, qui serait dans un horizon de 2010. Donc, on parle très court, dans un horizon de deux ans, puis à voir tous les bébés que j'ai vus ce matin, je pense que la demande est là certainement. Et on a également, au rez-dechaussée d'un premier bâtiment multifamilial, un rez-de-chaussée commercial ou de services; on parle de 450 mètres carrés, on peut parler à peu près, disons, de l'équivalent de trois, quatre Provisoir, mais trois, quatre petits commerces qui pourraient donner des services de proximité au secteur, soit aux riverains, aux résidants qui sont dans le quartier existant, ou les nouveaux résidants.

860

Il faut mentionner que c'est à la demande à la fois dans l'exercice qu'on a fait dans le Comité d'orientation et avec les discussions qu'on a eues avec l'Arrondissement qu'on souhaite plutôt profiter de la venue des nouveaux résidants pour renforcer la composante commerciale sur la rue Wellington. Donc, il n'est pas question d'avoir des grandes surfaces commerciales de supermarchés, mais plutôt d'avoir des commerces de proximité pour une pinte de lait ou des choses comme ça, ou peut-être une petite clinique à la limite. Mais il y a donc un zonage qui va permettre un rez-de-chaussée commercial.

865

Je mentionne également qu'il y aura des espaces dédiés pour Communauto, puisqu'on anticipe faire en sorte que les gens n'aient pas tous leur voiture, mais au contraire qu'il y ait un pourcentage de ménages qui soit sans voiture dans le projet.

870

875

Les nouveaux parcs qui seraient proposés, on parle de 10 % de parcs, donc il y a trois nouveaux parcs : le parc que j'ai parlé au coin de Leber, le nouveau parc qui est au cœur du projet, qui est l'équivalent du parc qui est déjà existant dans le quartier un petit peu plus à l'est, à l'ouest – pardon – et un autre parc triangulaire le long de la voie ferrée, là où il y a déjà, de mémoire, beaucoup de logements sociaux. Et une des propositions que vous a parlé Pierre-Jacques serait de relocaliser le Parc de la Congrégation, qui est ici, qui est à proximité d'un jardin communautaire qui appartient à la Ville de Montréal. Peut-être qu'il serait intéressant de mentionner que le Parc de la Congrégation a 800 mètres carrés; le terrain qui sera offert a autour de 1 500 mètres carrés et il sera offert aménagé. Donc, ce n'est pas mètre carré pour mètre carré, il y a un gain en termes de superficie qui serait proposé.

885

880

Les interfaces. Il y a eu beaucoup de préoccupations lors des comités d'orientation pour la gestion des nuisances, donc les nuisances qui pourraient provenir de la partie industrielle – je reviendrai sur cette partie-là —, et évidemment les nuisances provenant de la cour de triage qui est encore en opération.

890

Par rapport à la partie industrielle, ce qui est proposé, bon, déjà on a l'implantation des bâtiments qui nous aide, qui sont, pour une bonne partie, en retrait du secteur ici. Donc, il y aurait des aménagements qui seraient proposés, il y a encore... Denis vous a mentionné

qu'il y aurait une problématique d'entreposer des sols suite aux excavations pour les nouveaux bâtiments. Donc, il y aurait des aménagements qui seraient faits dans la partie en interface avec la partie résidentielle, entre autres pour verdir ce secteur-là, mais aussi pour mettre en valeur les bâtiments, dont l'ancienne chaufferie et le réservoir qui est ici.

J'ai eu plusieurs commentaires ce matin, puis j'aimerais peut-être y donner une réponse. Plusieurs personnes m'ont dit : pourquoi vous mettez les résidences face à la partie industrielle, donc face aux nuisances? Nous, on a perçu que les gens se trouvaient très enclavés et les gens n'avaient pas un accès visuel au complexe des ateliers Alstom, il est souvent dans l'arrière-cour. Donc, c'était une volonté de donner accès visuellement à l'ensemble des beaux bâtiments patrimoniaux qui sont là, et qui pourrait être aussi par une mise en lumière de certains éléments.

Donc, la rue qui est ici et la piste cyclable qui est proposée ici permet de voir et au moins d'apprécier ces bâtiments-là, alors qu'actuellement on a à peu près aucun accès visuel à ce site-là.

On donne, il y a beaucoup de tendances à reverdir ces sites-là, on donne quelques exemples — on vous dit pas que ça va être fait exactement comme ça, mais on voit quelques exemples où on a utilisé des remblais pour faire toutes sortes d'opérations de verdissement, tout en mettant, en préservant les éléments, les artéfacts du secteur qui sont un peu une signature des opérations du site Alstom. Quelquefois une mise en lumière toute simple... ça, c'est les conditions existantes, ça, c'est un autre projet où on a simplement mis en éclairage les bâtiments. Déjà, on sent qu'ils nous appartiennent un peu plus parce que visuellement on a accès à ces bâtiments-là.

Dernier point qui était l'aménagement du talus. Croyez-le ou non, mais l'ancienne berge du fleuve était exactement où on vous propose le talus. Alors, pour vous situer, ça, c'est le Technoparc, alors toute l'opération des cours de triage au fil des années a fait en sorte qu'on a remblayé jusqu'ici. Alors, la proposition c'est que l'aménagement du talus viendrait évoquer l'idée de la digue qu'il y a déjà eue et qui était, dans le fond, les abords de la berge du fleuve.

Donc, la proposition, c'est que tout le long du projet entre la cour de triage et le nouveau quartier résidentiel, il y aurait cet aménagement-là qui serait proposé – je vais y aller tout de suite dans la coupe, j'ai terminé dans quelques minutes, excusez-moi – et, dans le fond, on aménagerait un talus; le talus aurait plusieurs fonctions, d'une part d'atténuer le bruit, parce que la cour de triage reste en opération, d'atténuer le bruit par la présence des murs en gabion, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle en promenade sur la partie haute, qui vous permettrait d'avoir des vues sur les activités ferroviaires. Je ne prétendrai pas qu'on voit le fleuve, parce qu'il est très loin, mais on peut apprécier le panorama, je vous dirais, à proximité. Et sur le contrebas du talus, peut-être plus exactement ici, tout le long, il

905

900

895

910

915

920

925

y aurait des jardins communautaires qui seraient aménagés et qui seraient accessibles aux citoyens.

940

Donc, ça va être la Ville qui va gérer ça, l'Arrondissement, sous forme d'une servitude. Ce n'est pas, ça ne fait pas partie du 10 % de parcs, c'est exclu du 10 % de parcs, et le propriétaire conserve la propriété du terrain parce qu'il y a une gestion de sols qui est faite à l'intérieur de ce talus-là.

945

Donc, en résumé, nous allons avoir tout près de 900 unités d'habitation, 975, un 10 % de parcs, j'ajoutais le talus, c'est un autre 10 % qui s'ajoute puisque l'ensemble du talus va être aménagé et paysagé; on a plus de 25 % des logements qui sont à des fins sociocommunautaires et il y a également dans la proportion qui reste, qui est de la copropriété privée, le client, dans ses produits résidentiels, vise définitivement des logements abordables.

950

Donc, en guise de conclusion, parce qu'on m'avait demandé de résumer les gains pour la collectivité, de le faire ici plutôt qu'au panel, je pense que, premièrement, la venue de 900 nouveaux ménages, ça va avoir des retombées certaines sur le secteur, ne serait-ce qu'au niveau des demandes que ça va générer au niveau des services, qu'on pense à la rue Wellington qui a besoin peut-être d'un peu plus de clientèle pour générer de nouveaux espaces commerciaux.

955

960

Le 25 % des logements sociocommunautaires, qui est déjà établi ou entendu avec Bâtir son Quartier, il y a une bonne proportion de logements autres, qui seraient des logements abordables et qui vont correspondre aux différents programmes de la Ville de Montréal, donc qui donnent accès à des crédits proprio., pour les premiers acheteurs, des typologies qui s'adressent beaucoup aux ménages, et j'insiste à dire : c'est des constructions en bois, c'est des logements traversants, c'est des accès à des cours et les constructions de bois font en sorte qu'on atteint plus facilement l'objectif d'abordabilité que des structures de béton, par exemple, de huit étages, qui doivent être giclé, et cetera. Donc, on pense être plus en mesure d'atteindre ce type de clientèle là, les jeunes ménages, et surtout avec la venue d'une garderie qui est souvent un élément de décision pour les jeunes ménages, c'est d'avoir une possibilité de garderie à distance de marche.

965

Je réitère juste les parcs, l'ajout de parcs qu'il va y avoir dans le secteur, l'aménagement d'un talus qui va apporter un élément très intéressant où on peut même penser l'interprétation de l'histoire du site sur ce talus-là, et également les services qui viennent tout de suite, c'est-à-dire la garderie qui, idéalement, serait faite dans un horizon de 2010, le petit centre de services, la place publique, la relocalisation du Parc de la Congrégation, et la localisation des logements sociocommunautaires fait en sorte qu'ils pourraient être rapidement initiés dans une phase 1 dans un horizon assez court.

970

Donc, ça, c'est assez important, parce qu'il y a des besoins criants pour des logements familiaux de deux à trois chambres à coucher, mais je laisserai le plaisir aux gens de Bâtir son Quartier de vous expliquer ces choses-là. Donc, merci beaucoup et...

980

LA PRÉSIDENTE :

À tout à l'heure.

M. MICHEL DUFRESNE:

985

... à plus tard.

LA PRÉSIDENTE :

990

995

Alors, si vous voulez, moi, je vous proposerais, parce que ça fait quand même une heure, plus qu'une heure qu'on est assis, là, de prendre la pause maintenant, mais tout de suite après... Donc, pendant la pause, ceux qui veulent poser des questions, allez vous inscrire en arrière, il y a une table qui est dédiée — Anik, laquelle des deux tables? Là-bas. O.K., vous pouvez allez vous inscrire. Attendez 30 secondes. Juste vous dire qu'en introduction de la deuxième partie, je vais demander à vos organismes communautaires, les gens qui étaient avec nous sur le Comité d'orientation, de venir prendre cinq minutes pour répondre aux deux questions dont je vous ai parlé tantôt : les gains, les conditions d'application. O.K.?

1000

Alors, on se revoit dans 15 minutes.

(SUSPENSION DE L'AUDIENCE)

(REPRISE DE L'AUDIENCE)

1005

LA PRÉSIDENTE :

1010

Bon. Alors, je vous rappelle qui est avec nous aujourd'hui pour répondre à vos questions. S'il vous plaît. Ceux qui veulent rester à jaser, là, derrière, allez plus au fond de la salle, parce que sinon il y a de la réverbération du son puis on ne s'entend pas parler en avant.

Alors, je vous rappelle qui est avec nous pour répondre à vos questions aujourd'hui, et cette fois-ci, je commence par la table qui est à ma droite. Alors, immédiatement à ma droite: Normand Proulx, qui est directeur de l'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest; Pierre Morrissette, qui est directeur général du RÉSO; Lise Ferland, qui est membre d'Action-Gardien et qui est la directrice aussi de la Clinique juridique communautaire de Pointe-Saint-Charles; Amélie Richard, qui est chargée de projet au Regroupement information logement; et Édith Cyr, qui est directrice – est-ce qu'on dit directrice générale, Édith? – de Bâtir son Quartier, c'est ça. Et de l'autre côté, je vous les ai déjà présentés.

1020

Alors, avant que je n'appelle le premier intervenant à la table pour une première question, je vais leur donner la parole à eux, qui ont participé depuis quatre mois à notre exercice et avant qu'ils viennent ici, je leur avais dit : voici deux questions auxquelles ça serait intéressant que vous répondiez, parce que ça va nous permettre de ramasser l'information puis de l'interpréter un peu, l'information qui aura circulé, les gens vont avoir ce portrait-là, puis après ça ils pourront poser leurs questions, dimanche, et venir s'exprimer le 27.

1030

1025

Alors, les deux questions sont les suivantes : est-ce qu'il y a des gains potentiels pour le quartier autour de la revitalisation du site du CN tels qu'on vous en a présenté les visions préliminaires? Et si oui, à quelles conditions? Quelles sont les garanties à mettre en place pour que les gains se réalisent? Et pendant que j'y pense, je vais le répéter sûrement, là, mais je ne veux pas l'oublier : ceux qui veulent venir s'exprimer le 27, on vous demanderait d'aller vous inscrire — là, Stéphanie a la main levée, là —, à la table en arrière, pour qu'on puisse répartir le temps et vous donner votre temps d'antenne comme il faut. Alors, avant de partir, s'il vous plaît, allez vous inscrire.

1035

Alors, comme cette table-là a parlé pendant près d'une heure, je commence de ce côté-là. Pierre Morrissette, de RÉSO.

1040

M. PIERRE MORRISSETTE:

Merci, Madame Roy.

1045

Alors, je tiens d'abord à vous dire que la question des principes directeurs pour les ateliers du CN a fait l'objet d'une discussion et d'une prise de position au CA du RÉSO la semaine dernière, donc le 20 janvier dernier, le CA du RÉSO qui est composé, là, d'une diversité d'acteurs socioéconomiques, communautaires, syndicaux, entreprises, institutions, culture, donc une diversité d'acteurs socioéconomiques du Sud-Ouest, de l'arrondissement Sud-Ouest.

Le CA du RÉSO a tenu d'abord à saluer cet exercice-là qui a été mené par l'Office. Comme vous le savez tous, c'est une première qu'on puisse discuter de principes directeurs pour orienter le développement d'un site comme ça, en amont, donc avant le dépôt officiel de projets par des promoteurs.

1055

Et aussi, je tiens à vous rappeler l'insistance, lors des consultations sur le Plan d'urbanisme il y a quelques années déjà, pour qu'on maintienne la vocation emploi du secteur des ateliers du CN, et je pense qu'on récolte aujourd'hui un peu les fruits de cette position-là, qui a été une position consensuelle dans le Sud-Ouest.

1060

Alors, tout de suite, les gains pour le quartier qu'on voit au RÉSO, en quatre points, et après je vous ferai part des conditions et garanties qui nous semblent importantes à obtenir pour assurer la réalisation de ces gains-là aussi, en cinq points.

1065

Donc, premier point, ça ne sera pas une surprise si je vous dis que le retour de la vocation ferroviaire et industrielle dans les anciens ateliers du CN, pour nous, c'est une bonne nouvelle. Donc, on parle de 150 à peut-être 300 emplois, là, comme potentiel, nouveaux emplois de qualité, évidemment la possibilité d'embauche et de préparation de la main d'œuvre locale. Plusieurs personnes l'ont déjà souligné avant moi.

1070

Deuxième point, la construction d'un nouveau secteur résidentiel mixte, donc ramener quelque 1 000 nouveaux ménages dans le secteur, avec une proportion importante de logements communautaires et coopératifs, et essentiellement du logement abordable. Alors, ça aussi, on pense que c'est bien pour le quartier.

1075

Troisième point, l'accroissement de l'offre de services commerciaux et communautaires pour les résidants actuels et futurs, à la jonction de l'ancien et du nouveau secteur résidentiel et aussi du secteur industriel, et évidemment, éventuellement, l'impact, l'effet que ça pourra avoir sur Wellington. Alors, ça aussi, ça nous semble positif.

1080

Et finalement, le quatrième point, c'est l'amélioration générale de la qualité de vie des résidants du quartier, donc des résidants actuels et, évidemment, les nouveaux résidants, alors par une approche qui respecte les principes du développement durable et d'un quartier vert. Alors, bon, les points principaux de ça : la gestion des sols contaminés, je pense qu'on nous propose une approche intéressante pour la gestion des sols contaminés; les nouveaux parcs et espaces verts; la bonne gestion des interfaces comme les talus aménagés, et l'insistance sur le transport collectif et actif.

1090

1085

Donc ça, c'est les quatre grands points, là, où on voit des gains potentiels pour le quartier dans la réalisation d'un projet comme ça.

Mackay Morin Maynard et associés

Au niveau des conditions et des garanties; bon, il nous semble que c'est essentiel d'intégrer dans un éventuel accord de développement, qui viendra plus loin évidemment, assorti de garanties financières, pour en assurer la réalisation de tous ces points-là qui sont des conditions importantes pour qu'un projet comme ça produise vraiment les bénéfices qu'on attend. Donc, un premier point, c'est une entente sur l'embauche et la préparation de la main d'œuvre locale, avec les principaux occupants de la partie industrielle.

1100

Alors, on a parlé de l'AMT comme un des occupants importants, on a mentionné aussi l'AMP, donc, qui prévoit aussi prendre de l'expansion sur un site comme ça, si le ferroviaire se développe davantage à Montréal avec les trains de banlieue, avec le tramway. Alors, ça, évidemment, c'est une condition essentielle pour que les gens de Pointe-Saint-Charles aient accès à ces emplois-là.

1105

Deuxième point, entente sur les accès au site industriel. Donc, la question du désenclavement, une entente qui va minimiser les nuisances pour le quartier résidentiel actuel et futur. Alors, pour ce qui est de l'accès par le sud, qui, en fait, quand on regarde sur la carte est l'est, une solution permanente le plus rapidement possible, et on insiste làdessus, le CA du RÉSO a insisté pour que le projet de créer un lien permanent avec un viaduc ou un tunnel sous les voies, la voie principale du CN, on pense que ça, làdessus, il faut mettre plus d'énergie, de pression pour que ce lien-là se fasse rapidement.

1110

Et deuxième élément, l'accès par le nord qui, en fait, est l'ouest; on pense que si c'est absolument nécessaire de déplacer le Parc de la Congrégation, bien il faut qu'il y ait une compensation adéquate pour son déplacement et je pense qu'on veut, on s'attend à quelque chose de mieux que ce qui est là actuellement comme parc.

1115

Troisième point, une entente sur l'inclusion d'au moins 25 % de logements communautaires et coopératifs dans la partie résidentielle.

1120

Quatrième point, des espaces réservés dans le nouveau développement pour des services commerciaux et communautaires de proximité. Donc, on a parlé de la possibilité d'un CPE, de commerces de proximité, ça nous semble aussi important que autant dans ce secteur-là les anciens que les nouveaux résidants aient accès à des services de proximité. Et finalement, que ce qu'on nous a présenté comme gestion des interfaces pour réduire les nuisances aux résidants, bien, qu'il y ait des garanties que ça se réalise. Donc, autant le talus aménagé du côté de Via Rail que l'aménagement entre le nouveau secteur résidentiel et le complexe Sud, et finalement le talus le long de Sébastopol, tous ces éléments-là nous semblent essentiels, là, pour assurer une bonne quiétude des résidants du secteur.

1125

Alors voilà en quelques mots, là, comment on voit les gains et les garanties pour la réalisation d'un projet comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Morrissette. Madame Ferland.

1135

1140

1145

Mme LISE FERLAND:

Bon. Alors, peut-être juste pour situer, vous rappeler la table Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles regroupe une vingtaine d'organismes communautaires dans le milieu, et toutes les questions d'aménagement, la table existe depuis 1981 ou 82, là, enfin assez longtemps, les questions d'aménagement, de développement de notre milieu ont été au cœur des préoccupations des groupes, des membres des groupes et des citoyens, donc c'est toujours d'actualité, et comme vous le savez, depuis la fermeture des ateliers d'Alstom en 2003, on a largement travaillé avec la population de différentes façons à essayer de voir comment est-ce que les ateliers pourraient être réutilisés, comment est-ce qu'on peut maintenir la vocation ferroviaire, parce que je pense que tout le monde a eu cette préoccupation-là, et comment les terrains peuvent être développés pour apporter quelque chose à la communauté.

1150

1155

On a travaillé dans ce sens-là parce que — et ce pour quoi aussi on a participé dans les consultations, dans le processus actuel, c'est qu'on a toujours dit: la population d'un milieu doit être au cœur des réflexions sur les développements qui se font dans ce milieu-là, c'est les gens qui vont vivre les situations, donc ça nécessite une participation, une présence, et dans les dernières années, vous savez, on a fait l'opération populaire d'aménagement qui nous a permis de réfléchir avec la population de façon générale, avec des experts, avec différentes personnes sur comment est-ce qu'on peut réutiliser les ateliers, les terrains, et l'objectif premier de cette réflexion-là, ça a toujours été d'assurer que les développements se fassent pour le maintien de la population dans le quartier, que les développements servent à améliorer la qualité de vie dans le quartier, que ce soit un levier pour résoudre des problèmes qu'on vit dans le milieu, entre autres les problèmes au niveau de l'habitation.

1160

Donc, c'est l'élément de base, et quand on nous posait la question : quels sont les gains? Bien, je vous dirais que les gains, on les avait exprimés à travers les résultats de l'OPA, c'est-à-dire qu'on a indiqué... ce travail-là nous permettait d'illustrer des possibles sur le terrain, mais nous a permis aussi de dégager des grands principes.

1165

Parmi les principes, on a toujours dit qu'on souhaitait, parce que le terrain qui va servir à la prolongation de la trame urbaine est un des derniers grands terrains à développer dans le quartier.

Historiquement, dans Pointe-Saint-Charles, on a réussi à apporter une solution à la question, à la problématique de l'habitation par le développement de logements communautaires — Amélie et Édith, qui sont des spécialistes là-dedans, vont pouvoir vous donner, vous en parler plus —, mais je dirais : on a, on les a arrachés presque un par un, ces logements-là, et ça a permis d'améliorer la qualité de vie des gens et on a, dans le stock de logements dans Pointe-Saint-Charles, un ratio d'à peu près 40 % de logements sociaux et communautaires, et on s'est dit : sur ces grands terrains-là, ce qu'on vise à faire, c'est à maintenir ce ratio-là, parce que sinon on va être en recul, parce que tout ce qui se construit actuellement, c'est des logements qui sont vendus, c'est des condos. Le logement locatif se construit via le logement communautaire et il y a un grand besoin dans notre milieu.

Donc, on est parti de ça, en disant : on veut maintenir, on souhaite réfléchir, discuter, regarder comment est-ce qu'on est capable de rencontrer cet objectif-là, et là il y a des chiffres qui se lancent... on pensait que sur les terrains on pourrait construire aux environs de 1 000 logements. Tantôt, Michel a parlé de 900, dépendamment de comment ce sera disposé, là, on est dans les 850, 1 000 logements.

Donc, on avait comme objectif, et un des gains pour la communauté, c'est: oui, prolonger la trame urbaine, mais faire en sorte que cette prolongation de la trame urbaine soit un moyen, une réponse aux besoins actuels de la communauté, donc qu'on ait du logement social et communautaire en nombre suffisant puis notre niveau qu'on avait souhaité, c'est du 40 % au niveau du communautaire, et le principe de base qui avait été énoncé, je pense qu'il a été relativement entendu aussi, c'est de dire: on ne veut pas du logement de luxe dans notre milieu et on veut du logement qui va être abordable. Donc, le principe c'était du 100 % abordable.

Ce qu'on avait regardé aussi pour avoir un milieu de vie, parce que ce qu'on souhaitait créer c'est un milieu de vie, c'est-à-dire un projet global qui regarde comment est-ce qu'on va composer avec l'industriel, avec le ferroviaire, puis je pense que tout le monde a été content de voir que, oui, les ateliers pourraient être réutiliser par l'AMT, pour reprendre la vocation initiale des terrains, de ces bâtiments-là et des terrains, on avait, nous autres, espéré avoir une vision globale de l'ensemble du développement et puis que le logement, par exemple, le logement communautaire soit dispersé, je dirais inclus dans la trame urbaine qui va se développer et non pas tous situés au même endroit, qu'on ait différents types de typologies de logements. Donc, ça fait partie des conditions qui, pour nous, seraient des gains pour la communauté.

On a aussi mentionné à plusieurs reprises, puis vous pourrez le regarder dans les documents qu'on avait faits aussi, que, bon, on a parlé de création d'espaces verts, de verdissement, parce que dans notre milieu on considère qu'on n'a pas suffisamment d'espaces verts actuellement, donc on avait une attente qu'il y ait, oui, des ajouts d'espaces verts et nos attentes dépassent... Je pense qu'on a toujours espéré qu'un projet qui est un

1175

1180

1185

1190

1195

1200

1205

levier aussi important nous permette d'aller au-delà des réglementations, qu'on puisse concevoir un projet, puis faire plus. On a parlé des accès routiers, on s'est toujours dit : développer un terrain aussi grand que celui-là, avec des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars, on pense que pour faire le développement des terrains, il faut commencer par régler la question des accès aux terrains.

1220

On a participé au processus, qui est un processus innovateur, un processus nouveau. On pense que les discussions qui ont eu lieu ont permis de faire avancer un certain nombre d'affaires. D'ailleurs, les présentations qui sont là aujourd'hui ont évolué par rapport à ce qu'on avait sur la table le 15 décembre, donc ça veut dire qu'il y a des choses qui se réfléchissent, qui avancent, qui se rediscutent, et on conçoit, nous, qu'actuellement, le regard qu'on porte sur la démarche, c'est : on est à mi-chemin d'une démarche, c'est un processus préliminaire, c'est des intentions qui sont énoncées, puis on pense qu'il y a de l'espace encore pour être capable d'avancer encore plus loin dans les échanges et dans la bonification de tout ce qui est sur la table.

1230

1225

Une des affaires les plus importantes, puis je vais arriver aux conditions, là, mais c'est que vous avez peut-être remarqué, on a eu trois présentations. Une des affaires les plus marquantes de cette discussion-là, c'est que nous on a parlé d'un projet d'entente, d'un plan d'entente; l'Arrondissement, ce qu'ils ont dit, c'est qu'avant de faire quelque changement de zonage que ce soit sur ce terrain-là, on va réfléchir à un projet d'ensemble. Puis là, on a une présentation qu'on a une tarte divisée en trois.

1235

On a trois secteurs, un à côté de l'autre et, certes, nous autres aussi on avait dit : oui, ça prend une multitude de fonctions, le ferroviaire, l'industriel. On est d'accord que ça prend un peu tout ça, mais en même temps, on est dans un processus novateur qui devrait être innovateur dans le sens qu'il faudrait que l'ensemble des développeurs se sente partie prenante d'un seul et même unique projet avec trois volets. Et il y a des affaires qui sont transversales : le verdissement, qui va payer pour ça? C'est combien le pourcentage qu'on veut en termes d'espaces de logements? Combien on veut d'espaces verts? Comment on va améliorer le transport en commun? Les services, il va y en avoir comment? Qui prend tout ça en charge?

1245

1240

Ce qu'on constate actuellement, puis vous comprendrez que je mets ça dans les conditions pour que ça fonctionne, c'est-à-dire qu'il faudrait avoir des réponses plus claires là-dessus. Il faudrait qu'on sente que l'ensemble des partenaires dans ce projet-là — bien, je le sais pas si je devrais les appeler des partenaires, mais des développeurs, qui vont devenir des partenaires ou qui sont en voie de l'être parce qu'il y a des discussions — aient une vision commune et une responsabilité commune sur l'ensemble de ces éléments-là.

Donc, dans les conditions, je dirais, continuer puis renforcer la transparence dans la divulgation des informations et le cheminement du dossier, parce qu'on est à une étape préliminaire de consultation et il y aura des dépôts de projets précis, puis on va revenir en consultation, donc plus les affaires sont mises sur la table, je pense que mieux on est capable de s'exprimer clairement puis de se comprendre.

1260

Je pense que les citoyens doivent être vus dans ces processus-là non pas comme des trouble-fêtes, mais comme vraiment des éléments importants dans le milieu, être entendus, et n'allez pas me faire dire que je dis là qu'il faut toujours qu'on ait 100 % de tout ce qu'on veut, là. C'est pas ça que je dis. On est dans un vrai processus de consultation, si on veut participer puis être partie prenante, bien il faut que ce que les gens mettent sur la table, ça soit bien entendu et qu'on ait la chance de le discuter complètement.

1265

Je vous ai parlé de... Je pense que l'Arrondissement a la responsabilité, je pense, si ça ne vient pas naturellement, parce qu'on est peut-être dans quelque chose de nouveau, mais quand on développe un terrain aussi grand, puis qu'on veut en faire un projet dont on sera fier au niveau des résultats, je pense qu'il faut peut-être imposer certaines contraintes, c'est-à-dire pas laisser juste à la bonne volonté de dire que tout le monde est responsable de certains des aspects, mais ça pourrait faire partie des conditions de changement du zonage qui sont sur la table, parce qu'il y a des demandes, vous l'avez entendu. Tu sais, par exemple, on peut se poser la question : le groupement qui est propriétaire du terrain actuellement, pourquoi est-ce que... et l'AMT, pourquoi est-ce qu'ils ne sont pas partie prenante des investissements à faire pour redonner des espaces verts à la communauté et aménager des parcs, et cetera? Je veux dire, qu'on nous laisse des parcs, mais avec un Arrondissement qui n'a pas d'argent, on n'ira pas loin, on va avoir un terrain vague, mais il y a toutes sortes de réflexions à faire comme ça qui pourraient être très intéressantes.

1270

1275

1280

1285

1290

Et un des enjeux aussi qui est important, c'est la question du transport, on vous en parle à mots couverts : on aura tu un parc, pas de parc? L'entrée, elle va se faire par où? On a toujours dit, puis on avait déposé des avis là-dessus : une des conditions, c'est qu'il y ait un accès, pour un gros développement comme ça, je l'ai dit tantôt, ça prend un accès permanent par le sud et non pas du camionnage dans le quartier qui va venir juste continuer à diminuer la qualité de vie dans le milieu, et à cet égard-là, bien, je pense que tous les partenaires du développement de ce terrain-là devraient être, y incluse l'AMT, devraient être mis à contribution pour qu'une solution rapide soit mise en place, parce que je vais juste poser la question : pourquoi faudrait-il qu'on prenne une décision immédiatement sur le Parc Congrégation et l'entrée alors qu'on ne sait même pas c'est quoi le volume des camions, du camionnage, c'est quoi la nature des opérations qu'il va y avoir sur le site? Et que, actuellement, s'il y a des pressions, c'est parce qu'on veut que les usages qui se font actuellement, qui sont dérogatoires, puissent continuer à se faire. On ne change pas les affaires quand quelqu'un fait quelque chose qui n'est pas supposé d'être fait.

(APPLAUDISSEMENTS)

1295

1300

1305

Dans les conditions aussi, je rejoins les choses que Pierre a mentionnées, c'est-à-dire que les accords de développement devront être connus, devront être clairs, ça prend des engagements financiers. On voit des documents aujourd'hui qui sont certes très intéressants, qui illustrent qu'on a cheminé, mais je pense qui illustrent qu'on peut continuer à cheminer, mais il va falloir traduire ces intentions-là dans des projets réels, dans des projets concrets avec des signatures, puis des engagements, pas juste des vœux. Je pense que les vœux qui sont sur la table nous ouvrent la porte à continuer, et à la table Action-Gardien, nous, je pense qu'on va continuer ce travail-là de participer, oui, dans tous ces processus-là, mais de mettre sur la place publique c'est quoi les besoins de la population. Parce qu'on a dit : si le terrain se développe et que les gens qui habitent dans le milieu et qui ont des problèmes ne peuvent pas aller habiter là-bas, ils ne trouvent pas une solution, bien, à ce moment-là, on n'aura pas gagné grand-chose.

Merci.

1310

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Ferland.

(APPLAUDISSEMENTS)

1315

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je passe la parole à madame Amélie Richard, du Regroupement Information Logement.

1320

Mme AMÉLIE RICHARD:

1325

Bonjour, tout le monde, est-ce qu'on m'entend bien, oui? Oui, j'ai une petite voix aujourd'hui. Au Regroupement Information Logement, bien, tout d'abord, je pense que c'est important de rappeler notre mission qui est de regrouper les ménages locataires à faible et modeste revenu, dans le but de promouvoir et de développer du logement communautaire avec ces ménages-là dans le quartier Pointe-Saint-Charles.

1330

Avec cette mission-là, on a accepté de participer au processus de préconsultation sur les terrains du CN, en ayant l'objectif d'influencer au maximum le développement des unités communautaires sur le terrain du CN, en partant des besoins de nos membres.

Des besoins en matière de logement dans le quartier, il y en a, et par rapport aux principes d'aménagement qui sont présentés aujourd'hui, on peut dire qu'il faut souligner certains efforts qui sont mis en ce moment par les promoteurs.

1335

On considère également que la revitalisation du site, autant au niveau industriel qu'au niveau résidentiel, est un gain pour le quartier, parce qu'il va y avoir un renouveau, ça va amener une nouvelle dynamique, mais il faut penser également aux besoins de la population qui vit actuellement à Pointe-Saint-Charles.

1340

À ce niveau-là, c'est pour ça qu'on arrive à penser aux conditions et aux garanties de réalisation. Je vais faire ça court, finalement, parce qu'il y a déjà plusieurs éléments qui ont été mentionnés par Action-Gardien et par le RÉSO également, mais au niveau des conditions et garanties de réalisation, il faut s'assurer, pour le développement des unités de logement communautaire, que le financement va être présent et que le développement de ces unités-là va se faire dans les premières phases. Ça, je pense que c'est vraiment prioritaire.

1350

1345

Également, la zone tampon est une question, oui, où on doit s'assurer de faire bien attention pour qu'il y ait une belle cohabitation entre le secteur industriel et le secteur résidentiel. Par ailleurs, on ne sait pas à l'heure actuelle, puisqu'on est dans les idées préliminaires encore, de ce que peut avoir l'air la construction sur le site résidentiel, et dans la mesure où on veut faire un site qui est inclusif et mixte, il faudrait porter une attention particulière à l'uniformité architecturale du site, pour s'assurer d'une belle cohésion aussi et d'une belle cohabitation de tous les types de ménages qui viendront habiter sur le site. Alors, voilà.

1355

LA PRÉSIDENTE :

1360

Madame Cyr.

Mme ÉDITH CYR:

1365

Bonjour. Moi, je travaille dans un groupe de ressources techniques en habitation; notre mission, c'est principalement le développement de l'immobilier communautaire, donc du logement, sous forme de coopérative d'habitations ou d'organismes sans but lucratif; on a développé aussi, par le passé, des centres de petite enfance et des centres communautaires.

1370

Un peu comme Lise le disait, notre travail, dans le fond, ça a été, c'est, ça a été et c'est de développer du logement; chaque unité gagnée, pour nous, est un gain, est un plus, c'est comme ça que ça s'est développé à la Pointe; chaque projet, chaque unité

supplémentaire qui était faite en logement communautaire, nous autres, on disait : On y va, on va de l'avant.

1375

Donc, quand on parle de ce projet, quels sont les gains? Premier gain, ce qui est, en tout cas, ce qui nous apparaît, pour nous, un gain pour le quartier, c'est la démarche de consultation en amont. Mine de rien, je trouve que c'est exemplaire de penser d'asseoir autour d'une table les gens du communautaire, les développeurs privés, les développeurs d'un site, puis ensemble d'essayer de trouver des points de convergence, d'amélioration du produit. Ça donne aussi accès à ce qu'on n'a pas, des fois, des expertises techniques, quand on réfléchit le développement d'un site.

1380

Je le place en gain parce que je pense que le fait que ce soit fait une première fois, même si certains disent : regarde, là-dedans on a appris, puis il y a encore des affaires qu'on peut améliorer. Bien, quand tu le fais une fois, c'est un modèle qui se répète.

1385

Un autre gain, c'est évidemment la mixité de fonctions et de tenures sur le site. Qu'est-ce que ça veut dire mixité de fonctions et de tenures? Bien, mixité de fonctions, c'est de permettre, dans des grands sites comme celui-là, de faire de l'emploi et de faire de l'habitation. Quand on développe des grands sites, on se dit que des milieux de vie intéressants c'est permettre aux gens de travailler à proximité de chez eux. Donc, ce site-là, en ce moment, vise et permettrait de développer de l'emploi, l'emploi qui est souhaité, c'est de l'emploi de qualité, puis en plus, on parle d'un emploi où est-ce qu'on viserait à utiliser les gens localement, de l'embauche locale.

1390

1395

Quand on dit mixité de tenures, bien, c'est qu'il va y avoir sur le site du logement communautaire, puis du logement privé.

1400

Un des gains, pour nous, c'est que ce qui est visé sur le site, c'est un ensemble d'habitations abordables. Abordables tant dans le privé, le communautaire l'est déjà.

1405

Un autre gain pour nous, c'est : le projet se développe dans la trame résidentielle. Ce que ça veut dire se développer dans la trame résidentielle, dans le fond, c'est de dire : t'as un quartier, puis tu ne fais pas comme des fois on voit sur des sites où est-ce qu'on réorganise les rues, puis c'est pas une continuité. En ce moment, ce projet, c'est une continuité du quartier; pour nous, c'est un gain.

1410

Le pourcentage de logement communautaire, qui est au-dessus de la stratégie d'inclusion, la stratégie d'inclusion est à 15 %, on parle ici d'un 25 %, pour nous, c'est un gain.

De se placer dans les premières phases de développement, donc, conséquemment, où se situe le logement communautaire qui permet donc de dire : on ne le fera pas dans la

phase 3, 4, ou 5, mais dès les premiers... les premières possibilités de projet, là, après les consultations plus formelles, bien, c'est un gain.

1420

Quand on fait du logement communautaire, on a un objectif — le déficit à Montréal est aussi dans le logement familial —, donc quand on parle d'un pourcentage de logement communautaire, on a un objectif, c'est d'augmenter au maximum la portion de logement familial.

1425

Il y a aussi des besoins pour les personnes seules, mais comme le déficit est en logement familial, bien, c'est une considération. Donc, sur ce site, d'envisager la moitié de deux chambres, trois chambres ou quatre chambres, c'est de ça qu'on parle, la moitié des logements en deux, trois, quatre chambres, bien, pour nous, c'est un gain.

1430

Évidemment, toute l'optique de développement durable, puis après ça, on pourrait s'étendre à qu'est-ce que ça veut dire développement durable, puis est-ce que de faire de l'habitation communautaire est déjà du développement durable? Mais quand même, qu'on dise qu'il y a une préoccupation d'aller plus loin, autant dans les espaces verts, dans la manière de, puis jusqu'où tu peux y aller, bien là, tant qu'à nous, ça fait partie des préoccupations de pousser au maximum, évidemment, dans les possibilités et les... en tout cas, pour le communautaire, dans nos possibilités financières. Mais, mettons, de porter cette préoccupation-là, pour nous, c'est un plus.

1435

Évidemment, d'augmenter, O.K., le potentiel d'augmenter l'offre de services dans le quartier, de services autant de proximité, de commerces, bien, c'est un plus.

1440

Les conditions? Évidemment, elles ont été énumérées. Il y a un défi : c'est de désenclaver le site; il faut un accès par le sud. O.K., il y en a un par le nord, on pense aussi que c'est important que cet accès-là soit permanent, accessible dans les plus brefs délais.

1445

Il y a toute une préoccupation, on espère, puis on va profiter du développement de ce site-là pour s'assurer qu'il y ait une bonne desserte en transport en commun, on est en 2008, c'est une des préoccupations. Donc, s'assurer que la desserte en transport permette d'améliorer puis qu'elle soit au bénéfice du quartier.

1450

La cohabitation entre l'industriel puis l'habitation, c'est un beau défi, O.K., c'est un défi pas simple, puis là il y a toutes sortes de mesures qui sont envisagées. Moi, ce que je nous souhaiterais, c'est qu'on se mette un défi un peu plus loin ou qu'on se donne un moyen qui va un petit peu plus loin, qu'on crée un comité.

Il y a une première phase qui est le développement où, là, tu penses tes mesures; qu'on parle de talus, et cetera, mais par la suite, veux, veux pas, malgré les meilleures volontés, malgré toutes les mesures qu'on mettra, il y aura, dans le futur, une cohabitation entre les deux. Soyons donc inventifs! Créons donc des outils permanents de lieux, de discussions et d'échanges, comme on l'a fait en amont pour la consultation, mais qu'on le fasse aussi dans le futur, pour que les résidants et ceux qui sont plus dans la zone d'emploi se parlent régulièrement et cherchent des solutions, s'il y a des désaccords ou des désagréments.

1460

Donc, évidemment, ce qu'on souhaite, c'est que les ententes soient signées sur la question de l'embauche locale, sur l'emploi, sur le pourcentage de logements communautaires; qu'il y ait une préoccupation, bien que dans l'entente, évidemment, on parle de l'entrée du côté sud, que la préoccupation soit maintenue pour l'offre de services de proximité, l'augmentation des services à la communauté.

1470

1465

LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

Merci beaucoup, Madame Cyr.

(APPLAUDISSEMENTS)

1475

LA PRÉSIDENTE :

1480

Alors, il y a monsieur Houle et monsieur Lefaivre qui pourraient avoir quelque chose à rajouter, monsieur Dufresne a déjà conclu sa présentation. Pendant qu'ils vont parler, Madame Alexandroff, voulez-vous avancer? Vous êtes ma première intervenante.

Monsieur Lefaivre, avez-vous quelque chose à rajouter? Il y a beaucoup de choses qui ont été dites.

1485

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Pour parler des gains de notre côté et des conditions?

LA PRÉSIDENTE :

1490

Des gains et des engagements, éventuellement, du promoteur.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Bien, on peut y aller avec les engagements, à ce moment-là, aussi. C'est pas pour être en réponse à tout qu'est-ce qui a été dit tantôt, c'est qu'on devait, c'est ça, chacun répondre à la question gains et conditions.

Nous croyons qu'au niveau gains, et que ce soit du niveau promoteur ou que ce soit du niveau de la communauté, on a une opportunité ici, avec l'AMT et avec le redéveloppement et avec l'expansion du ferroviaire, autant au niveau de la marchandise que des personnes, on a un potentiel ici de réhabiliter un site et, avec l'AMT, d'y donner une certaine pérennité à long terme; c'est-à-dire que tous les investissements qui risquent de se faire ne se feront pas que pour du deux ans, trois ans, cinq ans, ça risque d'être pour du pas mal long terme, considérant les projets aussi d'expansion de l'AMT, et les projets d'expansion que nous avons avec les locataires que nous avons actuellement sur place, soit l'AMP, qui fait de la réparation de ferroviaire, de locomotives, qui veut tripler sa superficie.

Alors, en termes de gains, ici, on peut parler de la création de facilement 150 à 250 nouveaux emplois, de notre côté, mis à part la centaine d'emplois que l'AMT prévoit à terme, et on ne considère pas ici non plus tous les emplois créés durant les chantiers, durant les constructions et le réaménagement des sites. Ça, c'est le premier gain.

Le deuxième gain est au niveau environnemental : ce projet-là va donner l'opportunité de réhabiliter un terrain qui n'est pas nécessairement dangereux, là, on ne parle pas ici de lixiviat, puis on ne parle pas ici de contaminants qui se ramassent dans la nappe phréatique, mais c'est des terrains qui, sans avoir un projet résidentiel ou un projet industriel combinés ensemble, ne pourraient jamais être redéveloppés de la façon autre que la façon dont on le propose, et ceux qui ont assisté aux réunions subséquentes, là, avec Sanexan, qui est notre expert en environnement, ce terrain-là, sans une gestion sur place, pourrait économiquement n'être jamais redéveloppé. Donc, on a un gain ici au niveau environnemental, on a une opportunité ici de réhabiliter un site et de redévelopper un site, et tout ça est tributaire à une cohabitation évidente.

Donc, en termes d'interface entre le résidentiel et l'industriel, la ligne n'a pas été tracée arbitrairement : elle a été mesurée par rapport aux nuisances potentielles et aux usages potentiels que le secteur industriel pourrait avoir — et là, à ce niveau-là, c'est difficile à savoir quels seront nos locataires, quels seront nos futurs utilisateurs tant qu'on n'aura pas fait la démarche municipale et avoir obtenu un zonage.

Donc, en termes de mise en marché du site présentement, c'est une des contraintes que nous avons, c'est qu'on peut aller cogner à n'importe quelle porte pour retrouver le bon locataire, mais tant qu'on n'a pas un zonage, mais on n' a pas un projet. Donc, c'est de cette façon-là qu'on va réussir à concilier les deux, c'est s'assurer que les nuisances, où il y en a,

1500

1495

1505

1510

1515

1520

1530

soient le plus loin possible du secteur résidentiel, et où il y en aura le moins, bien, c'est là qu'on pourra se rapprocher du secteur résidentiel puis avoir une cohabitation.

Tout ça, bien, là, j'en ai parlé, c'est les deux conditions par rapport à obtenir ça; nous sommes convaincus qu'avoir un bon zonage et une bonne accessibilité, on va réussir.

1540

1545

Et en termes d'engagement, de notre côté, je veux dire, avec la Ville, c'est sûr qu'on va avoir des programmes, on va avoir des conventions à signer, on va avoir des programmes de développement et des engagements financiers à faire, et à cela, on peut rajouter que pour assurer l'accès permanent via Marc-Cantin, qu'il soit sous forme de l'accès au niveau du sol tel qu'on le propose, puis cette proposition-là peut très bien être permanente, mais si on veut y aller avec le long terme, avec la vision de la Société du Havre, c'est sûr que ça, c'est l'idéal pour nous tous, et on n'est pas contre ça, mais pour garantir qu'on va faire l'accès Marc-Cantin, parce que ça a souvent fait l'objet de réticences pour ouvrir Sébastopol, c'est que si on avait Sébastopol, on se casserait pas les nénettes pour faire Marc-Cantin, mais on est prêt à engager financièrement des garanties comme quoi qu'on va faire Marc-Cantin.

1550

LA PRÉSIDENTE :

1555

Donc, vous êtes prêts à donner une lettre de garantie bancaire là-dessus.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Oui, oui.

1560

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup.

1565

Monsieur Houle.

M. DENIS HOULE:

1570

Oui. Alors, écoutez, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit dans ma présentation, mais en termes de gains pour le quartier, je pense que le projet de l'Agence, il amène une pérennité et une crédibilité donc à l'intention ou au souhait de la relance ou du retour de l'activité ferroviaire, et moi, depuis le début, dans ce projet-là, je trouve ça assez extraordinaire que... je pense à d'autres types de revitalisation industrielle, que l'activité d'origine revienne sur place. Je pense que ça, ça va être un haut fait du redéveloppement des ateliers du CN où partout ailleurs c'est devenu du condos ou des projets commerciaux.

Alors, là, le passé... le futur rejoint le passé, puis ça va être le retour de ce type d'activités là, et d'emplois, puis je pense que ça va se passer un peu à deux niveaux, dans le sens qu'on va regarder avec RÉSO, tout ça, les possibilités d'encourager le recrutement local et il y aura aussi l'apport de nouvelles populations généré par le projet.

1580

1585

Au niveau, je pense aussi au niveau de l'environnement, il y a un petit peu des conditions d'implantation de l'Agence. C'est sûr que nous, notre projet n'est pas au degré d'avancement du projet résidentiel, puis on n'a pas... les gens, beaucoup des gens qui ont défilé autour de la table, là, auraient souhaité peut-être voir des images plus pointues, mais disons que nous, c'est un travail qu'on va préciser dans les mois à venir, puis ce qu'on pourra prendre comme engagement, ce sera de revenir faire des présentations : l'Agence fait systématiquement des présentations de ses projets au fur et à mesure de leur avancement, puis on a développé beaucoup d'expertise au niveau du Bureau d'audiences publiques. Alors, c'est sûr que le projet, quand il aura pris une forme plus précise, pourra être présenté à nouveau, mais là on note les préoccupations qui sont certainement les aspects d'accès au site, circulation de camionnage et la gestion un peu des nuisances qui pourraient être générées par la cour de l'AMT, et aussi les questions d'intégration éventuellement des structures existantes. Alors, c'est tous des éléments qu'on va intégrer dans notre réflexion.

1590

Et disons que je n'ai pas eu le temps d'en parler beaucoup, je n'ai pas pensé d'en parler tout à l'heure, mais c'est sûr qu'au niveau des activités de la cour, c'est important de souligner qu'on parle d'un garage de jour ou qui opère entre les heures de pointe, donc durant la journée, avec l'activité d'entretien elle-même entièrement à l'extérieur, et c'est toute cette opération-là de l'Agence, elle est justement pour se fournir en installations modernes et

contemporaines, contrairement à notre situation actuelle.

1595

1600

LA PRÉSIDENTE :

1605

Là, je suis à la veille de vous arrêter, parce que j'ai à peu près 10 intervenants qui veulent poser des questions.

M. DENIS HOULE:

Oui, oui.

1610

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez avoir une chance, si vous revenez sur le fond de vos activités.

M. DENIS HOULE:

1615

Et moi, l'élément que je trouve très intéressant était l'idée d'une espèce de comité de voisinage permanent que madame Cyr a évoquée tantôt, je trouve ça très intéressant. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1620

O.k. Madame Alexandroff, avec votre première question.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

1625 Une question?

LA PRÉSIDENTE :

Deux.

1630

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Seulement?

1635 LA PRÉSIDENTE :

Après ça, faut que vous retourniez à la fin de la liste.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

1640

O.K. C'est parce que j'ai plusieurs petites questions qui sont à plusieurs personnes.

LA PRÉSIDENTE :

1645

Allez-y, on va voir comment ça se présente.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

1650

O.K. Le terrain à Angus, là où ils ont changé, ils ont fait ce qu'on est en train d'essayer de faire à Pointe-Saint-Charles, ils ont eu le prix LEED dernièrement pour une construction qui est faite à but du travail industriel. Ça, ça veut dire qu'ils ont construit des choses et ils ont réaménagé des anciens bâtiments en pensant à la récupération de l'eau, le solaire, les plantations vertes, et cetera.

1655

Je pense que vous ne pouvez pas faire moins à Pointe-Saint-Charles. Les toits verts, les plantations qui, en plus d'être jolis, vont décontaminer le terrain. Ça, c'est une chose qui fait partie du développement durable et je pense que c'est une des conditions aussi.

Si vous regardez une carte de chaleur à Montréal, les terrains du CN, c'est pas chaut, c'est brûlant. Alors, il faut faire quelque chose.

1665

1670

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Voulez-vous, on va aller voir au niveau des intentions? Monsieur Dufresne et monsieur Lefaivre, au niveau de la question des îlots de chaleur, du verdissement, allez plus avant sur l'application des concepts de développement durable.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Au niveau de l'industrie, vous avez tout à fait raison. Au niveau de réutilisation des espaces verts, faire de la... puis ça, ça avait été démontré, puis nos études, nos experts en environnement nous l'avaient aussi démontré, le type de contamination qu'il y a sur le site n'est pas propice à de la phytorestauration. Donc, planter pour penser décontaminer n'est pas une vision dans ce site-là : on ne peut pas penser qu'en plantant ça va éliminer la contamination, elle doit être gérée d'une autre façon. Ça a été regardé.

Il y a d'autres façons dont on pourra revoir le redéveloppement du site à des fins plus écologiques, en effet, par rapport à la récupération de chaleur, par rapport à des nouvelles ouvertures qui vont être créées dans les bâtiments pour maximiser l'ensoleillement. Oui, il y a une préoccupation au niveau de la réutilisation de bâtiments plus environnementale.

Le fait qu'on soit dans une cour de triage, parce que c'est essentiellement ça, c'est difficile de reverdir. C'est des voies ferrées qui sont collées une à côté de l'autre et planter des arbres à travers ça, ça va être difficile. Où on pourra, on le fera, et c'est plus, je pense que c'est plus au niveau des zones d'interface, puis dans le secteur résidentiel que l'effort pourra être remis à ce niveau-là, au niveau du verdissement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Madame Alexandroff?

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

D'accord. Ça, c'est bon pour l'AMT aussi, parce qu'il y a une partie des bâtiments qu'ils vont construire.

1675

1680

1685

L'ouverture vers Marc-Cantin, je voudrais savoir quand et je ne comprends pas comment vous ne pouvez pas vous arranger avec la Ville de Montréal pour faire avancer cette partie dont s'occupe la Société du Havre, c'est-à-dire cette espèce de petit pont qui va aller jusqu'à Cantin, qui va être là un jour. Ça fait que pourquoi pas avancer ça, quitte à mettre... pourquoi mettre de l'argent sur des passages à niveau alors qu'on pourrait faire tout de suite autre chose? C'est quelque chose que...

1700

LA PRÉSIDENTE :

1705

O.K. C'est clair, clair, clair. Allez-y, Monsieur. Elle est bonne votre question.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Je peux difficilement répondre pour la Société du Havre, mais pour avoir eu la présentation à une de nos rencontres, c'est que la création de soit ce tunnel ou soit ce viaduc, pour venir rejoindre les cours, passe par le déplacement, en premier, de l'autoroute Bonaventure. En termes de phasage, on doit nécessairement déplacer l'autoroute Bonaventure vers l'arrière de Mel's et Teléglobe avant de faire physiquement le viaduc.

LA PRÉSIDENTE :

1715

1710

Donc, ce serait encore plus long si on mettait de l'argent... En fait, parce que la question de madame Alexandroff, c'est : pourquoi vous mettez des sous à faire un passage à niveau qui va être, qui va avoir des limites, alors qu'on pourrait tout de suite commencer à travailler sur un viaduc?

1720

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ:

Non, mais pourquoi...

1725 LA PRÉSIDENTE :

Bien, attendez, on va lui demander à elle, là. Oui, répétez donc votre question.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

1730

Oui, O.K. Le fait que... c'est pas vrai qu'on pourrait pas le faire maintenant, parce qu'un viaduc, on peut le faire n'importe quand, il suffit de calculer où est-ce qu'il doit arriver, de faire l'infrastructure à cet endroit-là, puis le jour où ils vont monter l'autoroute ou faire le boulevard, là, à ce moment-là, le boulevard va passer.

Ça s'est déjà fait ailleurs, ce n'est pas, à mon avis, un empêchement, c'est juste qu'il y a de l'argent qui doit se déplacer dans le temps, c'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1740

Bon, O.K. Alors, si j'ai compris votre réponse, c'est que vous dites que ça va être encore plus long.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

1745

Bien, écoutez, pour répondre au niveau financier, Groupe Mach est prêt à investir l'argent qu'il faudra pour faire l'accès actuel, si cet argent-là, on peut le mettre, l'équivalent, pour faire un viaduc, on le fera, c'est qu'il va juste manquer 27 millions. C'est que la différence entre faire notre accès au sol qu'on prévoit faire et faire le viaduc, c'est à peu près ça qu'il manque entre les deux. Donc, il faudrait faire une demande au fédéral, au provincial et au municipal, vous avez tout à fait raison...

1750

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

C'est ça, c'est ça.

1755

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

... par rapport à est-ce qu'on peut devancer le programme de Société du Havre et que de l'argent qui est présentement investi à un endroit soit mis là, et on fera d'autres phrases plus tard.

1760

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

C'est ça. Voilà.

1765

LA PRÉSIDENTE :

1770

C'est vrai que, dans le cadre des travaux, Madame Alexandroff, je vous le dis, ça, c'était un consensus fort. Tout le monde était d'accord pour dire que ça prendrait un lien permanent par le sud, puis faudrait qu'il y ait des travaux qui s'enclenchent, tout le monde s'aidant, pour essayer de faire avancer cette idée-là.

Maintenant, quand est-ce que ça a une chance d'aboutir? Bien, là, ça reste un gros point d'interrogation, mais le consensus est là et il est très fort.

1775 Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Moi, je suis sûre que si le CN, ça aboutit maintenant alors qu'on a dit que ça prendrait deux ans, je suis sûre que tous les gouvernements, surtout dans une époque actuelle où ils mettent de l'argent dans les infrastructures, je suis sûre qu'il doit y avoir moyen de moyenner.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Là, je vous en passe une petite, parce que je suis rendue à 15 personnes, là, une petite dernière.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Bon, une petite.

1790

1780

1785

LA PRÉSIDENTE :

Pendant que vous allez parler, Madame Corriveau, Marie-Josée Corriveau, voulez-vous vous avancer? — Oui, allez-y, Madame.

1795

1800

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Alors, moi, je suis, c'est marqué ici, là : « Touche pas à mon parc. » D'accord? Congrégation, là, si vous voulez nous donner l'autre terrain de l'autre côté, ça sera très gentil de votre part, mais tout le monde m'a dit : Natacha, si tu vas parler, là, tu dis qu'ils ne touchent pas à notre parc. Vous allez avoir une...

(APPLAUDISSEMENTS)

1805 Enfin, vous avez compris.

LA PRÉSIDENTE :

On a compris.

1810

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Alors, moi, je ne comprends pas. On vous a dit : si vous voulez passer à travers les rues, les camions qui ont deux trains derrière, parce qu'ils ne peuvent pas tourner, on vous l'accorde de passer là. Il y a pas beaucoup de camions qui passent, des grands camions. O.K.? Alors, si on vous l'accorde de passer en attendant que l'arrière soit fait, moi, je ne vois

pas pourquoi on détruirait le Parc Congrégation, parce que si on détruit le Parc Congrégation, qui est-ce qui nous promet, qui nous garantit qu'on ne va pas se retrouver avec Wellington comme une rue industrielle où tous les camions vont passer? Parce qu'il y en a qui ne voudront pas faire le tour. Qui peut nous le garantir?

1820

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Proulx, avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

1825

M. NORMAND PROULX:

Actuellement, ils passent par Wellington.

1830

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Oui, mais ils veulent détruire le parc pour pouvoir faire passer les gros camions, parce qu'ils passent pas.

1835

M. NORMAND PROULX:

Non, mais actuellement, ils passent dans les rues résidentielles, par Wellington, dans Wellington.

1840

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Oui, mais nous, on veut éviter que les camions passent par Wellington, parce que s'ils peuvent passer par en arrière, tous les camions qui passent dans la Pointe actuellement pourront passer par le boulevard qui est en arrière au lieu de passer par Wellington, et ensuite, ceux qui doivent aller sur le site pourront passer par en arrière aussi. Donc, on coupe au moins 50 % des camions qui vont passer dans le parc.

1845

LA PRÉSIDENTE :

1850

Quand vous dites en arrière, ça veut dire quoi, là?

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Cantin.

LA PRÉSIDENTE :

Cantin.

M. NORMAND PROULX:

1860

Parce que ça prend deux accès au site, ça, c'est certain.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

1865

Oui, il y en a un deuxième. Il y en a un accès au site, actuellement.

M. NORMAND PROULX:

Actuellement, il y a un seul accès au site.

1870

1875

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Oui, il y a... Non, non, l'accès, avant qu'on ouvre sur le côté, par les guérites, c'est un accès. Si vous avez besoin d'une sortie d'urgence, il y a personne qui vous dira rien si vous passez par là. Mais il n'y a pas besoin de deux accès pour camions, pour rentrer des camions dans le site, surtout quand les travaux seront finis. Ne nous faites jamais croire ça, c'est pas vrai.

M. NORMAND PROULX:

1880

Ça prend deux accès au site, un nord, un sud. Actuellement, avec le lien Sébastopol qui a été ouvert, comme il est mentionné, ce ne sont pas tous les camions, puis vous l'avez dit vous-même, Madame Alexandroff, ce ne sont pas tous les camions qui peuvent passer par Sébastopol. Donc, forcément, il va y avoir un volume dans les quartiers résidentiels.

1885

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Oui, il va y avoir un problème tant que le lien Cantin ne sera pas ouvert, mais quand le lien Cantin sera ouvert, il n'y aura plus ce problème-là. Puis nous, on est prêt à attendre, d'avoir les doubles trains de camions passer, pour qu'on ne touche pas au Parc Congrégation, jusqu'à ce que l'arrière soit ouvert.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Ça, c'est clair. Mais là, ça, on va le prendre comme si vous étiez venue nous donner votre opinion le 27.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Voilà.

1900

1895

LA PRÉSIDENTE :

Madame Corriveau, voulez-vous venir? Et puis j'appelle aussi monsieur Pascal Lebrun, approchez-vous — s'il est encore là, monsieur Lebrun? Oui.

1905

Allez, Madame Corriveau, on vous écoute.

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU:

1910

Mes questions s'adressent aux trois éventuels partenaires qui n'en sont pas encore, d'après ce que j'ai compris, et j'aimerais ça les poser à la file indienne.

LA PRÉSIDENTE :

1915

D'accord, allez-y.

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU:

1920

1925

1925

1930

Pour économiser du temps pour les autres interventions. Ma première s'adresse au représentant de SAMCON: pourquoi vous vous êtes arrêté à 25 % développement de logements sociaux? Est-ce que vous êtes prêt à revoir ce pourcentage-là à la hausse en regard des besoins, des besoins locaux qui ont été évoqués par les gens d'Action-Gardien, de Bâtir son Quartier, et du Regroupement Information Logement, mais aussi j'élargirais la perspective en regard des besoins des ménages montréalais? Il y a une pénurie de logements à Montréal encore, elle n'est pas réglée, cette pénurie-là, il manque de logements pour les gens à faible revenu et également pour les gens à modeste revenu, les ménages familiaux, et le logement social permet non seulement de répondre aux besoins des gens à faible revenu, mais également aux gens à modeste revenu, et ça permet de contrer également les effets pervers du développement sur les loyers des ménages environnants.

On le sait, quand il y a développement, il y a spéculation, il y a rehaussement. Donc, le logement social m'apparaît être la meilleure des solutions. Donc, pourquoi vous vous êtes

arrêté à 25 et n'êtes-vous pas prêt à aller au-delà de ça pour rejoindre le 40 % qui a été demandé?

1935

Un petit commentaire aux gens d'Action-Gardien : à votre place, j'éviterais d'évoquer « l'abordabilité » : c'est une notion extrêmement fluide, pour ne pas dire extrêmement élastique; ce qui est abordable pour les uns ne l'est pas pour les autres, et malheureusement, au cours des dernières années, on a constaté que les logements pseudo abordables qui ont été développés à Montréal n'ont pas permis de maintenir sur l'île de Montréal les gens à revenu modeste; ils sont allés en banlieue.

1940

Mon autre question s'adresse au représentant de l'AMT : quelles vont être les démarches qui vont être entreprises par l'AMT et par sa partenaire la STM pour accroître l'offre de transport en commun dans le quartier, pour minimiser l'usage de la voiture individuelle, compte tenu qu'on est déjà aux prises avec des problèmes importants de pollution atmosphérique dans le Sud-Ouest, particulièrement à Pointe-St-Charles, on est envahi par les voitures qui viennent de la Rive-Sud, qui arrivent de l'Ouest de l'île, par des autoroutes, et donc, qu'est-ce qui va être mis en œuvre pour limiter cette croissance-là et desservir de manière plus efficace la population locale et la population environnante?

1945

1950

1955

1960

1965

Mon autre question s'adresse au développeur du secteur plus industriel. Là, c'est très... c'est plus concret, plus technique, je dirais, c'est parce que j'ai pas compris pourquoi il fallait déménager le Parc Congrégation, j'ai pas compris pourquoi il fallait ouvrir une nouvelle bretelle d'accès au camionnage dans le secteur.

À l'heure actuelle, j'aimerais savoir il y a combien de camions qui circulent par Wellington et combien circuleraient après la réalisation du projet. Et là encore, j'évoque les problèmes non seulement de circulation automobile, mais de circulation de camionnage, de problèmes atmosphériques. Je veux dire, moi, je suis une citoyenne de Pointe-Saint-Charles depuis une vingtaine d'années, je circule à pied, je circule en vélo et je circule en transport en commun, et c'est de plus en plus difficile de circuler à pied, notamment à cause des problèmes de pollution atmosphérique. Et, également, quelles vont être les mesures qui vont être prises pour atténuer la circulation de camionnage, les problèmes de poussière que nécessairement il va y avoir durant les travaux? On s'attend à ça.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Arrêtez, parce que là vous êtes rendue à sept, huit... sept, huit questions.

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU:

J'ai une dernière question pour la Ville de Montréal. La Ville de Montréal qui est porteuse de tout ça — vous ne pouvez pas me demander de me taire vis-à-vis la Ville de Montréal?

1975

LA PRÉSIDENTE :

On va la lister, mais on va voir comment est-ce qu'on va se rendre au bout.

1980

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU:

Alors, moi, ce que je veux savoir, c'est: pourquoi la Ville de Montréal, et là, malheureusement, nous n'avons que l'arrondissement à se mettre sous la dent, c'est dommage, j'aurais aimé avoir la Ville centrale, comment se fait-il qu'on n'ait pas profité d'un projet aussi important, porteur de toutes sortes d'aspects, pour régler un problème qui perdure et qui s'aggrave dans le quartier, c'est la circulation ferroviaire au cœur du quartier?

1985

Il y a des problèmes au niveau de la nuisance par le bruit, la nuisance par la pollution atmosphérique, et des problèmes également liés au type de marchandise qui circule dans le quartier. On aurait eu là l'opportunité de faire la fameuse voie de contournement qu'on demande depuis des années.

1990

LA PRÉSIDENTE :

1995

D'accord. Alors, là, on a un gros, gros menu, là, on arrête. Monsieur Dufresne, le 25 % de logement social?

M. MICHEL DUFRESNE:

2000

La proposition qui est sur table, c'est en effet 25 % de l'ensemble des unités qui est sur table. C'est tout ce que je peux vous répondre actuellement.

2005

Pour la question d'abordabilité, je suis entièrement d'accord avec vous : c'est un programme qui existe, c'est un programme qui est mis en place par la Ville de Montréal; il y a des critères stricts en termes de superficie minimum requise et valeur en dollars pour être éligible à ce programme-là, et que la personne puisse avoir le crédit proprio.

2010

Donc, on est quand même contraint, dans cette valeur-là, pieds carrés versus valeur de vente, incluant taxes. Donc, ça, c'est ... Mais je suis d'accord avec vous que quand on parle d'unités de 200 000, c'est relatif, l'abordabilité, mais le programme est fait comme ça actuellement, et le programme permet au moins à certains acheteurs, premier acheteur,

d'accéder, par le biais du crédit proprio, à un premier logement. Pas tout le monde, mais à certaines personnes. Il y a d'autres... Puis je vous répondrai que pour l'accessibilité, il y a déjà une série de programmes, je pense que Bâtir son Quartier peuvent en parler longuement, il y a toute une série de programmes qui existent pour permettre aux gens d'avoir de bons logements, à des prix de logement abordables.

Je pense que j'ai répondu à vos deux questions, ou vous me... Est-ce que j'ai répondu aux... je pense que oui.

2020

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, non, on va aller voir les autres, là. De toute façon, si vous ne pouvez pas aller plus loin aujourd'hui, là, il y a beaucoup d'autre pain sur la table.

2025

Monsieur Houle, vous étiez le suivant : les éléments pour accroître le transport en commun.

M. DENIS HOULE:

2030

Écoutez, tout l'objectif du projet est d'améliorer le niveau d'entretien de la flotte du matériel roulant, pour les trains qui opèrent sur le réseau CN, donc, là, on va chercher... on se trouve, dans le fond, à essayer de travailler beaucoup sur le transfert modal des banlieusards qui rentrent à Montréal, c'est l'objectif de l'opération train de banlieue.

2035

En ce qui concerne la desserte locale de Pointe-Saint-Charles, ce n'est pas l'Agence, c'est la STM. Moi, j'ai vu autour de la table durant les discussions des planches qui indiquaient, là, des travaux sur les circuits d'autobus, mais j'avoue que je ne suis pas celui qui pourrait vous l'expliquer davantage. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui...

2040

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Proulx, est-ce qu'il y a quelque à rajouter là-dessus, sur les éléments qui pourraient être faits pour améliorer la desserte en transport en commun? Parce que, là, ce que je comprends, c'est que vous, ce n'est pas dans votre tasse de thé, là.

2045

M. DENIS HOULE:

Non, ce n'est pas de notre autorité, pas de notre compétence.

M. NORMAND PROULX:

On a déjà rencontré la STM il y a peut-être... juste avant les Fêtes, et on leur a fait part des différents projets dans l'arrondissement, notamment celui aux ateliers. On nous a informés, à la STM, qu'ils révisaient l'offre de services pour le grand Sud-Ouest, et on est supposé de travailler ensemble au printemps, d'ici le printemps.

2055

LA PRÉSIDENTE :

2060

Vous êtes déjà en marche là-dessus, O.K. Maintenant, pourquoi prendre le parc? Puis si vous avez des chiffres sur les camions.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

2065

Oui. Pour l'obligation ou la nécessité d'empiéter dans le parc, la raison est que, de par la longueur des camions et de par la provenance des camions, la géométrie actuelle ne permet pas tous les mouvements, c'est-à-dire que tous les camions qui arriveraient du centre-ville ne peuvent pas faire un virage en U et rentrer directement dans notre site.

2070

La raison qu'on a proposé ça, c'est que c'est le seul endroit où on est adjacent à une rue. Tous les autres endroits du site, on est adjacent à une voie ferrée ou à un quartier résidentiel. Donc, il n'y a pas, on ne peut pas passer à travers le CN, on peut pas passer à travers Via, n'importe où. On l'a arpenté pouce par pouce, le terrain, et les seuls endroits possibles, c'est les deux qu'on évoque, plus le troisième à long terme, qui est le tunnel viaduc du projet de la Société.

2075

Donc, pour des raisons d'accessibilité, on doit, et de fonctionnalité, un site de 2 millions, de plus de 2 millions de pieds carrés et avec un potentiel de pratiquement 1 million de pieds carrés de bâtiments, ne peut pas survivre et ne peut pas être mis en place avec un seul accès, et la raison pour laquelle on demande le deuxième accès efficace, c'est pour ça, c'est pour 1) répondre à une demande du milieu, oui, parce qu'on sort les camions de toutes les rues résidentielles; le compromis, c'est une relocalisation d'un espace vert.

2080

LA PRÉSIDENTE :

2085

Monsieur Houle, quand va venir le temps des chantiers pour vous installer, aurezvous besoin d'un autre type d'accès à votre partie du site que celui qui est disponible actuellement?

M. DENIS HOULE:

2090

Bien, c'est-à-dire que oui, ce que je comprends, moi, de l'accès qui est actuel, qui fait le tour du parc existant, il ne permet pas l'ensemble des mouvements, ce qui veut dire que les camions qui ne peuvent pas passer là vont passer dans des ... devront passer dans des rues résidentielles durant le chantier.

2095

Après le chantier, l'Agence, disons que le projet de l'Agence n'est pas très générateur de camionnage une fois les ateliers en opération; la période du chantier, ça va être plus actif.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Oui, Monsieur Lefaivre, rapidement, s'il vous plaît?

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

2105

Non, mais pour répondre aussi à madame qui avait demandé le nombre de camions puis qui avait parlé de poussière, à titre d'exemple : depuis le temps des Fêtes, il y a plus de, entre 200 et 300 camions qui ont circulé. À ce que je sache...

LA PRÉSIDENTE :

2110

Par Sébastopol.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

2115

À ce que je sache, il y a eu presque... il n'y a pas eu... est-ce qu'il y a eu plaintes à la Ville?

LA PRÉSIDENTE :

2120

Est-ce qu'il y a eu des plaintes à la Ville?

M. NORMAND PROULX:

2125

Non. Les camions auxquels fait référence monsieur Lefaivre, ce sont les camions pour libérer le site du papier, et ce sont des camions, c'est pas des 53 pieds, donc qui ont pu emprunter le lien actuel de Sébastopol. Durant les premiers jours, les camions ont emprunté les quartiers résidentiels, une dizaine ou une quinzaine de camions, on a reçu un tas de plaintes, on a informé le promoteur, puis ils ont pris Sébastopol et on n'a plus eu de plaintes.

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a plus eu de plaintes.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

2135

C'est juste l'exemple que je voulais évoquer, c'est que depuis deux semaines, deux, trois semaines, il y a un nombre considérable de camions qui auraient circulé dans le quartier que, avec l'accès limité de Sébastopol, on a pu éviter. Donc, si on avait un accès qui était efficace à 100 %, on pourrait éliminer toute la circulation dans le quartier.

2140 LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

2145

Et en termes de potentiel, bien, ça dépendra des usages. Mais selon les volumes qui auraient été estimés, on parle de peut-être un maximum de huit camions à l'heure. Si j'avais à répartir le nombre total de camions sur une journée, c'est environ huit à l'heure sur un quart normal de huit heures, donc c'est un camion à toutes les huit minutes.

2150

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, si vous voulez bien, on va essayer d'avancer un peu parce qu'il y en a des gens qui vont trouver que ça finit tard, la réunion.

2155

Monsieur Lebrun, venez-vous-en, puis ensuite j'ai madame Anet Henrikso. Alors, Monsieur Lebrun — merci beaucoup, Madame Corriveau. Monsieur Lebrun.

Oh, c'est vrai, la Ville. Bon, est-ce que c'était possible pour vous, et pourquoi pas?

2160

M. NORMAND PROULX:

Malheureusement, sous la dent, c'était seulement l'arrondissement, mais...

2165 **LA PRÉSIDENTE** :

Oui, c'est ça. Mais la question, vous vous souvenez, c'était : pourquoi ne pas avoir profité de ce projet-là pour essayer d'améliorer ou de régler le problème de la circulation ferroviaire dans le quartier?

M. NORMAND PROULX:

Écoutez, c'est à grandeur ville, les problèmes de bruit relié aux activités ferroviaires. L'an dernier, l'arrondissement est très actif dans les dossiers de nuisance liée aux activités ferroviaires, madame Couture est ici, elle siège, elle est même une représentante à grandeur Canada et il y a, depuis l'an dernier, des mesures de mises en place ou des procédures pour acheminer des plaintes au CN, parce que je le répète, au CN ou au CP, ce sont eux qui sont responsables, et c'est très difficile de faire avancer les dossiers de ce type-là, mais il y a une ouverture depuis un an, et je sais qu'il y a un dossier qui se travaille actuellement, là, pour... Malheureusement, ce ne sont pas des dossiers faciles à traiter.

2180

2175

LA PRÉSIDENTE :

Non, Monsieur, vous allez devoir venir ici, là, parce qu'il y en a... sinon, les autres qui se sont inscrits avant vous ne seront pas contents. Il faut qu'on soit équitable avec les gens.

2185

Monsieur Lebrun, c'est à votre tour.

M. PASCAL LEBRUN:

2190

Merci. Donc, bien, on a vu dans les présentations qu'on a beaucoup de beaux principes puis de belles déclarations d'intention, pourtant, moi, je constate qu'on ne nous a pas donné beaucoup de moyens concrets pour savoir comment tout ça allait s'articuler sur le terrain.

2195

Ça, ça soulève certains questionnements chez moi, entre autres, quand je fais le lien avec certains événements qui ont eu lieu l'année dernière : vous n'êtes pas sans savoir, par exemple, que le site a, l'année dernière, été utilisé pour un entreposage illicite de matières combustibles, un entreposage qui s'est soldé par un incendie qui a complètement détruit le bâtiment. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que récemment on a appris que le terrain était encore une fois utilisé pour un autre entreposage illicite, cette fois-là, je pense que c'est des voitures.

2200

Donc, ma question, c'est : comment nous, si on veut, dans le quartier, on peut avoir confiance en le propriétaire, qui est le Groupe Mach, étant donné que même après avoir directement mis la population en danger sur son terrain, il continue dans son attitude cavalière de mépris des règles et, à mon sens, de la communauté?

2205

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

2210

On va le laisser répondre, d'accord? Monsieur Lefaivre.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

2215

Votre question, c'est : comment vous pouvez encore avoir confiance?

M. PASCAL LEBRUN:

Tout à fait.

2220

2225

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

O.K. Vous pouvez avoir confiance parce que, là, on est... on est dans un processus où la Ville est là, on a des partenaires et le milieu est là également. Et tout ça va se solder par des engagements de protocole et d'obligations. Si on est à défaut, à ce moment-là, bien, on pourra être mis en cause, là.

M. PASCAL LEBRUN:

2230

Ça me dit ce que j'avais besoin de savoir, merci.

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

2235

Madame Henrikso? Et j'inviterais en même temps monsieur Stéphane Desharnais à s'avancer, s'il vous plaît.

Allez, Madame Henrikso, on vous écoute.

2240

Mme ANET ENRIKSO:

2245

Oui. Moi, j'ai des préoccupations par rapport à l'environnement, surtout les changements climatiques dont nous sommes tous responsables, puis moi, je... Par exemple, jusqu'à date, on a trois façons de créer l'énergie, ce serait les hydrocarbones qui, ça se peut pas, parce qu'à cause de le... c'est la cause principale du réchauffement climatique, mais aussi que maintenant c'est devenu de plus en plus viré vers la guerre juste pour avoir cette forme d'énergie.

Aussi, les hydroélectriques, là. Là, il y a un problème de pollution au mercure dans les barrages et dans les rivières, donc les autochtones, c'est là qu'ils allaient chercher leur...

LA PRÉSIDENTE :

Leur alimentation?

2255

Mme ANET HENRIKSO:

Oui, surtout la pêche. Bon. Et aussi nucléaire, c'est... On a Three Mile Island, Chernobyl, puis aussi les mines, les pollutions des mines, et ainsi que où est-ce qu'on va mettre les déchets nucléaires?

2260

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui, d'accord, mais où est-ce que vous vous en allez avec tout ça, là, Madame Henrikso?

Mme ANET HENRIKSO:

2270

2265

O.K. Maintenant, moi, vu... donné toute cette information-là, je me demande pourquoi ou est-ce que c'est possible d'inclure une forme d'énergie autre, une autre énergie, par exemple l'énergie solaire, est-ce qu'on peut intégrer ça dans ces projets-là, ou géothermale ou le vent? On a trois options qui...

LA PRÉSIDENTE :

2275

Vous voulez dire pour chauffer les maisons ou pour chauffer les...?

Mme ANET HENRIKSO:

2280

Chauffer, oui, chauffer.

LA PRÉSIDENTE :

2285

D'accord. Avez-vous regardé des hypothèses géothermiques, d'énergie solaire ou autrement?

Monsieur Dufresne, peut-être?

M. MICHEL DUFRESNE:

2290

Excusez-moi. Par rapport à la géothermie, non, pour le moment, ça n'a pas été considéré, mais je répondrai que ça peut être quelque qui peut être regardé, mais disons que ça n'a pas été regardé actuellement, pour la géothermie.

2295

Au niveau du solaire, on a la chance d'avoir une orientation de rues qui permet d'utiliser au maximum l'énergie passive, donc parce que dans la trame traditionnelle, Montréal, ça nous dessert mal, mais on a une orientation de trame qui est différente un peu.

2300

Donc, on a vraiment une orientation qui est parfaite en termes de rues puis d'implantation pour utiliser l'énergie.

LA PRÉSIDENTE :

Le solaire passif.

2305

M. MICHEL DUFRESNE:

Passif, c'est ça. Donc, je vous dirais que, par chance, on est tombé là-dessus, puis je pense qu'il y aura d'autres mesures qui vont être faites au niveau de l'isolation et autre, là, qui vont être considérées. On ne cherche pas à obtenir la certification LEED pour les bâtiments, je ne crois pas, parce que, encore aujourd'hui, il y a une contradiction entre abordabilité et certification LEED pour les bâtiments. Je suis désolé de le dire, mais c'est difficile d'atteindre un prix de bâtiment si on veut absolument accréditer le bâtiment LEED à

2315

2310

LA PRÉSIDENTE :

Ça ne devient plus abordable, c'est ça que vous voulez dire?

tous les niveaux. Ça va être extrêmement difficile.

M. MICHEL DUFRESNE:

2320

Ça ne devient plus abordable. Actuellement, il y a très peu de projets d'habitation, il y a des projets individuels, il y a un projet haut de gamme à l'Île des Sœurs qui est certifié LEED, en ce moment, résidentiel, et c'est souvent les bâtiments institutionnels ou les bâtiments commerciaux, et cetera, qui visent à atteindre cette certification-là, parce qu'ils ont des conditions qui permettent de le faire.

Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas poser des gestes en conséquence, qui peuvent être des gestes très simples au niveau de l'économie d'eau ou autre, là, qui peut être faite à même les bâtiments, puis ça se fait déjà dans des bâtiments abordables.

2330

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Houle.

M. MICHEL DUFRESNE:

2335

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

M. DENIS HOULE:

2340

Nous, on a fait l'exercice actuellement avec notre programmation de projet pour valider la capacité d'aller chercher une certification LEED de base, et ça, c'est sans explorer les possibilités de géothermie, parce que c'est sûr qu'une des qualités du site est sa dimension, et pour des activités industrielles dont l'utilisateur est aussi l'opérateur à long terme, celui qui met l'argent en immobilisation est aussi le bénéficiaire des économies, ça vaut la peine, pour l'Agence, ça va valoir la peine d'aller plus loin au niveau des économies d'énergie, puis du développement durable, alors c'est un objectif.

2345

LA PRÉSIDENTE :

2350

Merci. Ça va, Madame Henrikso?

Mme ANET HENRIKSO:

Oui.

2355

2360

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Stéphane Desharnais et ensuite, le prochain sera monsieur Robert Robitaille. Monsieur Desharnais, est-ce qu'il est là? Une fois, deux fois, trois fois? Monsieur Robitaille.

Bonjour, Monsieur Robitaille.

M. ROBERT ROBITAILLE:

2365

Oui, bonjour! Bien, moi, je vais essayer d'être bref, là, on est plusieurs. Moi, j'avais comme deux questions.

LA PRÉSIDENTE :

2370

Voulez-vous parler plus en direction du micro?

M. ROBERT ROBITAILLE:

Oui.

2375

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2380 M. ROBERT ROBITAILLE :

Moi, j'aurais comme deux questions. Peut-être que j'ai pas suivi, puis je suis pas habitué à ça, mais sur quoi vous vous basez, surtout monsieur Dufresne et monsieur Lefaivre, sur le 25 %, sur quoi vous vous basez pour dire 25 % de logements sociaux? Il y a tu des chiffres, il y a tu du travail de fait qu'on voit concrètement sur papier sur quoi vous vous basez que vous ne pouvez pas donner plus que 25 %?

LA PRÉSIDENTE :

2390

2385

O.K.

M. ROBERT ROBITAILLE:

Ma deuxième question.

2395

LA PRÉSIDENTE :

Ah, vous voulez l'annoncer tout de suite? Allez-y.

2400

M. ROBERT ROBITAILLE:

Bien oui, pourquoi pas? Ça vient de monsieur Dufresne quand il a parlé de la piste cyclable. Moi, je trouve que vous avez une occasion en or, avec cette piste cyclable là, parce que vous avez parlé qu'on peut faire d'une pierre d'un coup; si le remblai, il est plus monté

un peu plus haut, vous pourriez nous permettre de voir le fleuve, et ça va faire encore plus de quiétude pour les habitations.

LA PRÉSIDENTE :

2410

Pourquoi ne pas monter?

M. ROBERT ROBITAILLE:

2415

Et ça fait que, aussi, ça pourrait devenir une des plus belles pistes cyclables de l'île de Montréal, puis ça peut même devenir comme une attraction, tu sais?

LA PRÉSIDENTE :

Ah, deux questions intéressantes. Allez-y, Monsieur Dufresne.

2420

M. MICHEL DUFRESNE:

2425

Oui, c'est bon, excusez-moi. Donc, je me doutais que la question du logement social reviendrait. Bon. Je pense que tous les gens sont familiers avec le fait qu'il y a une politique municipale de logements sociaux et la politique indique qu'au minimum, c'est 15 %.

Bon. Je vous dirais que dans l'historique des 10 dernières années, c'est à peu près autour de ce pourcentage-là que les promoteurs ont consenti; depuis quelques années, on sent une tendance vers la hausse, dépendamment de la complexité des projets.

2430

Je donnerais récemment le projet du 1500, Ottawa où, je pense, puis là les gens me corrigeront, c'est 20 %, c'est ça? Mais en contrepartie, c'est tout des projets haut de gamme qui vont être réalisés. Donc, on est loin de l'abordabilité du logement, c'est vraiment des logements de luxe le long du canal. Donc, ça a été une contrepartie.

2435

Donc, je pense qu'à un moment donné il y a une question aussi de viabilité de projet. En ce moment, il y a 900 logements, parce que je voudrais peut-être qu'on dise que le 25 %, ce que ça se traduit, c'est que ça se traduit par une centaine de ménages familiaux qui pourraient avoir accès à des logements par les programmes sociaux, puis il y aurait plus de 100 à 140 logements qui seraient pour des logements, des ménages sans famille, c'est-àdire soit monoparentales ou personnes retraitées ou autres, en tout cas, d'autres types de ménages que des ménages avec enfants. On parle de 250 logements sur plus ou moins 950 logements dans la totalité.

Je considère que c'est quand même un pourcentage qui est adéquat puis qui est une bonne contribution du promoteur au logement sociocommunautaire dans le secteur.

Là, je vous donne une opinion personnelle : quant à moi, le 40 % ne rendrait pas le

projet viable pour le promoteur. Si le promoteur doit vendre 40 % de son terrain, le risque financier de décontaminer, de faire le talus, qu'il doit faire à ses frais, paysager, payer toutes les infrastructures, sauf les parties pour le logement social, je pense que le projet ne serait pas viable de faire un 500 unités à des fins privées. Il faut à un moment donné qu'il y ait une proportion où la quantité de logements qu'il va faire va lui permettre, à moyen terme, d'amortir tout le coût des investissements qu'il va devoir faire sur l'ensemble du projet. Mais

je vous dis...

2455

2450

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ:

(Propos hors micro – inaudible)

2460

M. MICHEL DUFRESNE:

Bien sûr, c'est sûr. Alors donc, puis je crois pas que les projets sociaux se font à perte non plus. On essaie de rentrer des projets sociaux qui sont à l'intérieur des budgets établis.

2465

Donc, c'est ça, je dirais, la position. Je ne sais pas si monsieur Maurice Gareau voudrait, qui est le représentant du promoteur, voudrait répondre là-dessus, mais...

LA PRÉSIDENTE :

2470

Bien, Monsieur Gareau, par exemple, si vous répondez, il faut que vous veniez à un micro parce que madame Teasdale ne vous enregistrera pas.

M. MICHEL DUFRESNE:

2475

Ça va? O.K. Donc, ça, c'est... Pour la piste cyclable, c'est sûr qu'on ne voyait pas tous les petits chiffres, là. De mémoire, le talus a près de trois mètres de haut, donc on parle d'une dizaine de pieds déjà, donc c'est déjà assez haut, et je dois vous dire que je suis allé sur le site, j'ai monté le plus haut possible sur tout le site, et le problème... c'est une vue d'esprit de voir le fleuve, parce qu'il y a toutes les constructions sur le Technoparc qui empêchent de voir le fleuve. On voit peut-être de petites percées, là, mais même si j'augmentais d'un mètre de plus, le talus, je ne crois pas que ça vous permettrait d'avoir un contact visuel avec le fleuve.

Alors, tu sais, donc à un moment donné, il y a un arrimage aussi au coût de l'aménagement du talus, on a des murs de gabion à construire qui vont être aux frais du promoteur, et il faut trouver le juste milieu pour ne pas garder le sentiment d'enclavement.

M. ROBERT ROBITAILLE

2490

C'est ça.

M. MICHEL DUFRESNE:

2495

Donc, si je monte un gros mur, ça va être plus haut que 3 mètres, c'est comme si je construisais un mur de béton. Tu sais, les gens vont visuellement avoir l'impression que c'est... tu sais, un mur végétal, on va dire, là, tu sais, talus. Mais je crois que le 3 mètres, c'est un bon... c'est un bon ratio, peut-être qu'en fin ça va être 3,50 mètres, là, mais je veux dire, on est autour de ça en termes de hauteur.

2500

M. ROBERT ROBITAILLE

Parce que s'il manquait pas beaucoup, ça va changer toute la donne, tu sais, c'est...

M. MICHEL DUFRESNE:

2505

Mais on est dans l'arrimage de ça, puis je vous dis qu'on va certainement, parce que plus, dans le fond, on augmente la hauteur, plus on a une possibilité d'emmagasinage aussi de sol. Donc, on va le regarder, on va regarder toutes les possibilités. Si l'économique fait en sorte qu'on peut passer à 3,50 mètres de haut, puis ça nous permet de mettre plus de sol qui est déplacé, les remblais, on va le faire.

2510

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que à 3,50 mètres on verrait le fleuve?

2515

M. MICHEL DUFRESNE:

Non, je suis sûr. Puis ça me fera plaisir de le vérifier.

2520

M. ROBERT ROBITAILLE

O.K., merci.

M. MICHEL DUFRESNE:

2525

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Robitaille. Monsieur Marcel Sévigny et puis ensuite madame 2530 Jocelyne Bernier.

Non, vous ne pouvez pas, Madame, parce que c'est...

Mme GRACIELA SCHWARTZ:

2535

(Propos hors micro – inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

2540

Ah, d'accord, allez-y. Vous n'avez pas entendu.

Mme GRACIELA SCHWARTZ:

(Propos hors micro – inaudible).

2545

M. MICHEL DUFRESNE:

Non. Non, non, non. Je faisais une comparaison avec un autre projet, qui est le 1500, Ottawa où le promoteur avait accepté un peu plus de 20 % de logements sociaux, mais en contrepartie, tous les logements qui sont réalisés, c'est des projets haut de gamme.

LA PRÉSIDENTE :

2555

2550

Mais je pense que ce qu'il faut dire, Madame, c'est qu'au fond, les logements haut de gamme viennent aider à financer — il y a de ça là-dedans, là.

M. MICHEL DUFRESNE:

2560

Bien, je vous dirais que... bien, premièrement, c'est la Société immobilière du Canada, donc c'est une société publique, donc peut-être en bons citoyens, ils ont voulu être un peu plus que la stricte norme, mais je pense qu'il y a aussi le fait qu'ils voulaient avoir les coudées franches pour faire un produit de qualité le long du canal, comme la Redpath, par exemple, le Corticelli, donc se donner des valeurs de vente, parce que ça va être un site exceptionnel avec la restauration des bassins.

Tandis que dans le cas de ce projet-là, où je pense que...

LA PRÉSIDENTE :

2570

Les ateliers du CN?

M. MICHEL DUFRESNE:

2575

Pardon, les ateliers du CN, le promoteur immobilier vise déjà un type de bâtiment qui est abordable et avec toutes les nuances que les gens m'ont demandé de faire, mais qu'il n'en demeure pas moins que c'est des logements qui sont encore, qui s'adressent encore aux premiers acheteurs et à des jeunes ménages. Donc, tu sais, je pense que c'est la contrepartie. Si on a à fournir 40 % de logement social, je ne crois pas que 500 unités abordables vont permettre d'amortir tous les coûts que nécessite la viabilisation de ce site-là.

2580

LA PRÉSIDENTE :

2585

C'est ça qui est le principe, parce que ça fait deux, trois fois que ça revient, là, dans vos questions. C'est quoi le principe à la base du raisonnement qui vous amène à conclure à 15, 20, 25 ou 40? Là, vous venez de l'expliquer clairement.

M. MICHEL DUFRESNE:

Oui.

2590

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous le répéter, êtes-vous capable?

2595

M. MICHEL DUFRESNE:

Il faut que je le répète? Mais donc, je dois le répéter? Il me semble que c'était clair, non?

LA PRÉSIDENTE :

2600

Bien, je pense que c'était clair, mais c'est parce que, là, on vient de s'apercevoir que c'est ça le principe, là. O.K. Bien, si jamais vous voulez revenir, quelqu'un veut revenir là-dessus, il répétera.

2605

Monsieur Sévigny.

M. MARCEL SÉVIGNY

2610

Merci. Bien, avant d'attaquer le centre de ma question, je vais faire un petit commentaire sur la présentation de monsieur Dufresne, tantôt, sur la question des parcs, parce que, en tout cas, j'ai été un peu... un peu déçu parce que quand je lui ai posé la question ce matin, il considérait qu'on ne devait pas considérer la piste cyclable dans les espaces verts, alors que dans sa présentation, il l'a incluse, effectivement, dans les espaces verts, ce qui change effectivement la donne. Ça pourrait être l'objet d'un débat, évidemment : est-ce qu'on doit ou non considérer la piste cyclable dans l'ensemble du pourcentage des espaces verts qui sont prévus ou non? Moi, je prétends que non, mais ça, évidemment, ça pourrait être l'objet d'un débat.

2615

Mais ma question principale tourne autour de la question du transport.

2620

LA PRÉSIDENTE :

Tantôt, là. Laissez-le poser sa question. — Oui, allez-y.

2625

M. MARCEL SÉVIGNY

2630

Oui, c'est ça. Ma question autour du transport. Bon. Monsieur Dufresne nous dit que le développement de ce secteur du quartier va avoir la coloration LEED, quand on parle de circulation des piétons, en fait, des rues qui seraient... dont les trottoirs, par exemple, seraient élargis par rapport à la chaussée, dans le début des intersections où on réduirait effectivement pour tenter de faire obstruction finalement à la vitesse de l'automobile.

2635

en même temps, c'est toute la question de l'incitation à l'utilisation des transports publics et des transports actifs, alors que le projet — moi, j'ai calculé effectivement sur la carte làbas —, nous propose approximativement, ce que j'ai calculé, à peu près 500 places de stationnement pour l'ensemble du projet, et on pourrait peut-être rajouter évidemment les places de stationnement sur rue, et donc on risque de se ramasser avec un secteur où

Donc, il y a des choses, en tout cas, intéressantes dans ce sens-là qui arrivent, mais

2640

sensiblement, avec une augmentation, en fait, du ratio d'automobiles qui continue depuis des années à augmenter à Montréal, et tout le monde sait, et les promoteurs le savent et les politiciens le savent que l'automobile, c'est le principal facteur de pollution et de détérioration urbaine et d'insécurité urbaine.

2645

Donc, est-ce que... et évidemment, quand j'ai parlé avec monsieur Dufresne, bon, il m'a dit — bon, ça, je le savais — que le ratio, par exemple, pour les logements sociaux, c'est à peu près 1-3, 1-4, autrement dit une place de stationnement pour quatre unités de logements, et je me dis : si c'est bon, ce ratio-là, pour les habitants des logements sociaux, pourquoi ça ne serait pas bon pour l'ensemble de la société et pour l'ensemble du projet?

2650

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Monsieur Dufresne?

M. MICHEL DUFRESNE:

2655

Oui. Pour le parc, alors je n'étais pas clair et je m'en excuse. Il y a 10 % de parcs qui sont les trois parcs que je vous ai présentés : le parc qui est près de Leber, le parc au centre et la Pointe, le triangle. Le talus, avec sa piste cyclable, est exclu du 10 % de parcs. Elle ne fait pas partie du 10 % de parcs. Donc, le 10 % de parcs, de « vrais parcs » – entre guillemets —, c'est vraiment ce qui est requis par la réglementation en vigueur.

2660

La raison pour laquelle le talus n'est pas comptabilisé dans le 10 % de parcs, comme j'expliquais, c'est que le fond du terrain va rester la propriété du Groupe Mach, peut-être, mais en tout cas, possiblement que ça va être ça puisqu'il y a un entreposage de sol qui est en dessous avec une membrane et la responsabilité environnementale doit rester au propriétaire.

2665

La seule chose qu'il va y avoir, il va y avoir une servitude permettant à l'Arrondissement d'utiliser la piste multifonctionnelle et le talus et les jardins communautaires, mais c'est une servitude d'usage. Donc, c'est pour ça qu'il ne peut pas être comptabilisé dans le 10 % de parcs.

2670

Ce que j'ai dit puis qui a dû vous induire en erreur, c'est que j'ai dit que le talus représentait un autre 10 %, en voulant dire que la surface du talus, à lui seul, représente 7 000 mètres carrés, qui va être verdi plutôt que de faire un mur de béton, pour nuire au bruit, qui va être verdi, planté, appropriable comme piste cyclable et comme jardins communautaires, mais il n'est pas comptabilisé dans le 10 %.

2675

Donc, est-ce que c'est clair?

M. MARCEL SÉVIGNY

Oui, oui.

M. MICHEL DUFRESNE:

2685

O.K. Bon. On revient au transport en commun, pas au transport en commun, excusez-moi, le stationnement.

2690

Actuellement, le promoteur, puis je pense que c'est les tendances actuelles dans la vente des unités, on a un ratio d'à peu près une case de stationnement par deux logements, c'est à peu près ça. Votre calcul est juste, c'est-à-dire que si on rajoute le logement sociocommunautaire qui est plus ou moins 1 pour 3 ou 1 pour 4, selon les clientèles, on parle de 500 cases de stationnement qui seraient offertes dans le logement. Ça ne veut pas, quant à moi, ça ne veut pas dire que le monde prenne leur voiture pour aller travailler. En ce sens-là, il faut avoir des mesures beaucoup plus directes pour que les gens prennent le transport en commun.

2695

Bon. Je prends un exemple que vous connaissez très bien : pour le dossier du Nordelec où on a décrié le nombre de cases de stationnement — je m'excuse si je fais cette parenthèse-là, mais elle est importante. Malgré le fait que le projet est momentanément arrêté, le gestionnaire de l'immeuble est en train de faire des démarches avec... voyons, pas AllezGo, mais l'équivalent...

2700

LA PRÉSIDENTE :

2705

Communauto?

M. MICHEL DUFRESNE:

2710

Non, non, Voyagez Futé, merci, pour faire toute l'étude pour favoriser la mise en place d'alternatives.

2715

Donc, ils vont travailler avec ce groupe-là et avec l'AMT, qui est... le ministère des Transport, excusez-moi, pour développer des stratégies, soit en améliorant la desserte de transport en commun, on est peut-être en train d'étudier la possibilité de faire une navette pour les employés, parce qu'on parle de 1 800 employés dans le Nordelec.

2720

Donc, pour enlever la pression de la demande, on va agir sur des gestes concrets comme ça, puis je pense que, dans le cadre de l'AMT, dans le cadre de Groupe Mach, dans notre cadre, que ce soit des résidants ou des travailleurs, on peut travailler ensemble pour

trouver des mesures. Donc, peut-être que les gens ont une voiture, mais ils ne la prennent peut-être pas pour aller travailler.

LA PRÉSIDENTE :

2725

Monsieur Houle, voulez-vous en rajouter là-dessus?

M. MICHEL DUFRESNE:

2730

Et c'est possible. C'est ce que je pourrais vous répondre là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2735

Oui, parce que la partie transport des travailleurs, de votre côté, est-ce qu'il n'y avait pas eu, il me semble que votre... la jeune femme qui est venue participer aux ateliers, qui venait de chez vous, avait parlé de navette aussi. Parce que monsieur Sévigny a une préoccupation, résidant, là, mais il a une préoccupation plus générale de pollution aussi.

M. DENIS HOULE:

2740

Ah, écoutez, je ne pourrais pas répondre.

LA PRÉSIDENTE :

2745

Vous n'en avez pas entendu parler.

M. DENIS HOULE:

Je ne suis pas au courant.

2750

M. MARCEL SÉVIGNY

J'aurais une sous-question, finalement, sur le même thème.

2755

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

M. MARCEL SÉVIGNY:

2760

2765

Parce que, évidemment, si on changeait la perspective et qu'on se retrouvait, par exemple, sur un ensemble où il va y avoir à peu près 1 100 logements, et là j'inclus le projet qui est actuellement en construction qui, à mon avis, fait partie du nouveau site, et qu'on avait au total un maximum de 250 ou 300 places de stationnement et que, par exemple, on négociait rapidement, parce qu'on n'a pas eu de chiffres malheureusement avec Communauto, par exemple, un certain nombre de points de service où on retrouverait, mettons, une cinquantaine de places, et qu'on avait une amélioration de l'autobus 57, qui pourrait desservir le secteur, plus, évidemment, le secteur des travailleurs et des travailleuses qui auront accès au site, à ce moment-là on pourrait voir un vrai LEED, en fait, comme projet d'intégration, et à partir du moment où on laisse encore de la place, qui devrait appartenir aux parcs, de la place qui va encore appartenir au stationnement, parce qu'on regarde, c'est 20, c'est quand même 20 % de la surface du projet, plus les chaussées effectivement qui appartiennent à l'automobile, bien, on ne change pas la notion et moi, je ne vois pas comment on peut appeler ça un LEED et moi, ce que je dis au promoteur : allons-y, faisons un virage, un vrai virage écologique, un vrai virage de priorité avec le transport en commun.

2775

2770

D'ailleurs, là-dessus, la STM devrait être un des partenaires de ce projet-là, et on ne le voit pas. Il semble qu'on ait des discussions ou des coups de téléphone de temps en temps, ça, ça a absolument aucun bon sens que la STM ne soit pas dans le portrait là-dessus, mais je dis que si effectivement on offre un minimum de places de stationnement, ça veut dire qu'on lance un message clair : ce nouveau, cette nouvelle partie de quartier sera un quartier vert, un quartier écologique vers l'utilisation des transports alternatifs, vers l'utilisation du transport en commun, et la STM n'aura pas le choix que, avec la pression, d'offrir des services publics de qualité et non pas ceux qui sont en train de se dégrader actuellement.

2785

2780

Donc, ça, c'est, je pense, le promoteur, pour répondre à LEED, à mon avis, devrait couper probablement au moins la moitié, sinon les 2/3 des places de stationnement qui sont prévues là-dedans.

2790

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

2795

O.K.

M. MICHEL DUFRESNE:

2800

Mais je veux juste vous répondre que vos propositions sont intéressantes, puis dans le cadre du programme de Voyagez Futé, toutes les options sont regardées pour faire en sorte qu'on favorise le transfert modal. Communauto, il y a cinq places qui sont prévues, c'est peut-être pas assez, c'est à eux de déterminer leurs besoins, parce que de toute façon, ils louent des places de stationnement, c'est pas compliqué, ça, comme formule, puis de fait, c'est une solution qui fonctionne très, très bien, puis les transports alternatifs aussi.

2805

Donc, moi, je vous dirais que compte tenu de l'échelle du site et des enjeux au niveau des travailleurs et des résidants, je pense que oui, on pourrait travailler ensemble par le projet de Voyagez Futé, pour essayer de développer des alternatives viables.

LA PRÉSIDENTE :

2810

O.K. Là, je vais vous demander de — merci, Monsieur Sévigny — de vous ramasser un petit peu, parce qu'il est rendu presque 4 h 15, et puis il me reste une dizaine de personnes. Je ne veux pas empêcher personne de parler.

2815

M. MICHEL DUFRESNE:

Allez-y.

LA PRÉSIDENTE :

2820

Madame Bernier, ensuite... Madame Bernier, bonjour.

Mme JOCELYNE BERNIER:

2825

Bonjour. Je vais essayer d'aller rapidement, il y a un certain nombre de questions qui ont été répondues. D'abord, pour le Groupe Mach, vous avez parlé que vous avez fait une demande d'élargir le type de vocation ou d'usage industriel sur le site; j'aimerais savoir est-ce qu'il y a des précisions, quel est le type d'industries légères, c'est quoi, est-ce qu'il y a des précisions qu'il est possible d'apporter?

2830

J'ai une deuxième question que je veux vérifier avec le Groupe Mach : est-ce que j'ai bien compris que le Groupe Mach reste propriétaire de l'ensemble du terrain, du sol, y inclus pour les développements de l'AMT, pour le développement résidentiel?

2835

O.K., c'est clair, Madame. On commence avec les types d'industries, Monsieur Lefaivre. Ce serait trop compliqué de revenir avec votre acétate? Je ne veux pas qu'on perde de temps, par exemple, là-dessus. Allez-y.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE :

Actuellement, le zonage n'autorise que l'entretien, réparation de matériel roulant. Ce qui veut dire que je voudrais faire du bureau, je ne peux pas faire du bureau; je voudrais faire de la distribution, je ne pourrai pas faire de la distribution.

2845

2850

2855

2860

2840

Mme JOCELYNE BERNIER:

Ce n'est pas de l'industriel, ça.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Je voudrais... Non, mais c'est ça, mais notre demande est à l'effet, c'est que selon la classification au niveau du zonage à la Ville, c'est des activités... nous, on recherche un élargissement de l'activité industrielle et commerciale. Quand on parle de commercial, je ne parle pas d'implanter un IGA ou un Wal-Mart, là. Il y a l'activité commerciale, des fois, de fabrication... il y a certaines fabrications qui sont classifiées commerciales.

Au niveau industriel, tout qu'est-ce qui est relié nécessairement peut-être avec de la réparation ou de la manutention, ce n'est pas des usages où je suis en mesure de pouvoir... Ça fait que c'est à ce niveau-là que nous, en ayant un élargissement au niveau même de la fabrication manufacturière, on voudrait être manufacturier de pièces quelconques, qui a rapport ou non avec le ferroviaire ou l'automobile, mais n'importe quel matériel roulant ou non, on ne peut pas.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a une caractéristique à toutes ces entreprises qui se situerait dans les catégories d'usage que vous souhaiteriez obtenir par le zonage? Est-ce qu'il y a une caractéristique commune ou pas, au niveau des impacts, par exemple? Je suis sûre que madame est préoccupée par les impacts.

2865

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

2875

2880

2885

2890

2895

2900

2905

Au niveau des... Nous, au niveau des impacts, c'est sûr que la majorité des usages que nous, on regarde, puis aussi c'est une question de disponibilité de terrain, on ne cherche pas nécessairement un usage qui va générer des nuisances ou de l'entreposage extérieur.

La plupart des activités qu'on cherche, c'est des activités qui vont se passer à l'intérieur des bâtiments, et parce que, de par les coûts d'opérations, si on avait à... Il y a un potentiel de densification aussi sur ce site-là. C'est beaucoup plus rentable, au lieu d'entreposer des containers à l'extérieur, ça va être beaucoup plus rentable pour, et beaucoup plus performant au niveau du site de construire des nouveaux bâtiments sur le site pour accueillir d'autres locataires.

Donc, en termes de génération de nuisances, on ne s'aligne pas pour faire de la transformation ou de la fabrication de ciment qui va générer de la poussière, on ne fera pas... c'est pas nos intentions de faire de la dynamite ou des...

Mme JOCELYNE BERNIER:

Non, mais vous comprendrez qu'avec les usages illégaux qu'il y a eu sur le site, on est préoccupé.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE :

Non, mais c'est ça. Donc, écoutez, vous n'êtes pas sans savoir que le terrain sur Wellington où il y a les 56 000 containers, là, que ce terrain-là est à vendre. Ces gens-là sont venus nous voir, ce n'est pas le genre d'activité qu'on va accueillir, qu'on voudrait accueillir chez nous.

Mme JOCELYNE BERNIER:

Ça pourra peut-être être pour une autre sortie du terrain, par exemple?

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Non, ça ne communique pas, malheureusement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, si on vous a bien compris, vous cherchez des entreprises dont les impacts, ou en tout cas dont les activités se passeraient à l'intérieur des bâtiments.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

2915

Bien, principalement, je veux dire, comme je vous dis, ça répond un peu à votre deuxième... ça va répondre en même temps à votre deuxième question : du côté nord, l'AMT va devenir propriétaire; nous, on se retire soit dans une entente de gré à gré ou, au pire, l'AMT va nous exproprier. Ça, c'est la première chose.

2920

Le côté sud où on prévoit le secteur résidentiel, on est à élaborer l'entente avec SAMCON, soit en partenariat ou soit par une simple vente, à une partie des terrains va être vendue à Bâtir son Quartier et une partie du terrain va être vendue à SAMCON, et nous, on va rester propriétaire de l'espace vert, le talus qui est prévu, parce que c'est là qu'on va faire de la gestion environnementale.

2925

Par contre, je veux dire, ce n'est pas à notre avantage de créer dans la zone industrielle, proche des résidences, c'est l'endroit où on va faire le plus de nuisance, on ne sera jamais capable de vendre une unité l'autre côté. Donc, c'est à ce niveau-là où on n'est pas nécessairement associé, mais on n'est pas dissocié non plus, je veux dire, on travaille en collaboration pour la réalisation et le succès de ce projet-là, là.

2930

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, Madame?

Mme JOCELYNE BERNIER:

2935

Oui, j'avais deux petites questions, une pour monsieur Dufresne, ça va vous enlever, il y a intervenant, Martin, qui est parti, il voulait avoir des précisions sur ce que vous entendez par logements abordables. C'est quoi les prix des logements, c'est tu des

2940

logements qui sont abordables pour les gens de classe moyenne?

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Monsieur Dufresne, qu'est-ce qu'un logement abordable?

2945

M. MICHEL DUFRESNE:

Bien, si vous permettez, je laisserais peut-être Normand parler du programme de la Ville de Montréal – est-ce que je peux, Normand?

M. NORMAND PROULX:

Merci, Michel. Bien, je n'ai pas encore de prix.

M. MICHEL DUFRESNE:

2955

Il faut que tu aies une question au moins dans la journée!

M. NORMAND PROULX:

2960

Je vais vous inviter... Écoutez, on va prendre vos coordonnées ou...

M. MICHEL DUFRESNE:

Parce que c'est un programme municipal.

2965

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, là, on ne vous entend pas, vous parlez tous les deux en même temps.

2970

M. NORMAND PROULX:

Peut-être Maurice...

M. MICHEL DUFRESNE:

2975

Ou Maurice peut parler aussi, mais j'aurais pu le dire, mais.

LA PRÉSIDENTE :

2980

O.K., Monsieur Gareau. Mais assoyez-vous comme il faut, parlez dans le micro pour qu'on puisse vous enregistrer.

M. MAURICE GAREAU:

2985

Le logement abordable tel que défini par le programme de la Ville, ce que ça signifie, c'est qu'un premier acheteur qui n'était pas propriétaire précédemment, sans enfant, va payer son logement à 180 000 dollars, maximum. Ce qui veut dire que nous aurons des appartements dans les prix de 150 000 à 180 000 dollars, et l'acheteur bénéficie d'une subvention, à ce moment-là, de 6 500 dollars pour son acquisition.

La personne avec enfants, comme premier acheteur, peut acheter un appartement plus grand. Donc, la Ville considère un logement abordable jusqu'à 235 000 dollars, et la subvention est de 10 000 dollars, à ce moment-là.

2995

Alors, nous, ce qu'on recherche à faire, c'est que la majorité de nos unités vont être à l'intérieur de ce programme-là, de ces prix-là.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, Madame?

3000

Mme JOCELYNE BERNIER:

Oui. J'aurais peut-être une dernière question, s'il vous plaît?

3005 LA PRÉSIDENTE :

Ah, là, il faut pas que ce soit long, vraiment, parce que, là, les gens sont... il en reste encore beaucoup. Je vous écoute, puis on va voir si on la pose.

Mme JOCELYNE BERNIER:

Bon. C'est peut-être sur l'AMT, il va avoir un secteur d'entretien, on parle en même temps, c'est... j'ai l'impression qu'on n'a pas une vision d'ensemble du transport en commun et du transport ferroviaire, d'une part. On a déjà mentionné que la Ville ne s'attarde pas à une voie de contournement alors que de plus en plus, on fait du triage en plein milieu résidentiel sur les voies ferrées, on transporte des matières dangereuses en plein milieu d'un secteur résidentiel, c'est pas abordé. Je comprends que ça déborde le terrain du CN.

3020

3015

3010

Même chose en ce qui concerne l'AMT : la Ville parle de tramways, il y a des empattements de tramway sur le pont Victoria; est-ce qu'il y a idée d'un éventuel arrêt dans le secteur ici, il va y avoir du monde qui vont travailler là, est-ce que c'est envisagé, une vue d'ensemble d'un peu... du transport en commun?

LA PRÉSIDENTE :

3025

Là, c'est dans le Plan de transport. Monsieur Proulx, là, où est-ce que les gens peuvent aller pour avoir une vue d'ensemble des projets de transport dans le quartier ou dans l'arrondissement, puis autour?

M. NORMAND PROULX:

3030

Bien, il y a...

(PROPOS HORS MICRO D'INTERVENANTS DANS LA SALLE — INAUDIBLE)

3035 LA PRÉSIDENTE :

Bien, attendez un peu, on va le laisser répondre.

M. NORMAND PROULX:

3040

3045

Écoutez, dans le Plan de transport, on retrouve les grandes interventions prévues par la Ville sur lesquelles elle travaille. Par ailleurs, c'est le cas dans ce projet-ci, lorsqu'on fait des simulations sur l'impact d'un projet, on prend en compte l'ensemble des projets autour, je veux dire, puis l'impact que ça peut avoir sur la circulation. Mais, je veux dire, j'invite les gens, là, à regarder le Plan de transport pour voir les grandes interventions, là, en termes d'infrastructures qui sont prévues.

LA PRÉSIDENTE :

3050

Est-ce que c'est ça que vous vouliez savoir, Madame?

Mme JOCELYNE BERNIER:

3055

Bien, je voudrais... Est-ce que le... vous avez parlé d'opportunité: c'est une opportunité pour revoir l'ensemble du système de transport. On est à un carrefour, on est entre deux ponts, le monde dit: on est envahi par les autos. En plus, on a les voies ferrées, et on a du triage sur les voies ferrées, on a des matières dangereuses, on vit avec la réalité de l'histoire, mais est-ce qu'il n'y a pas moyen...? On entend toutes sortes de choses: la navette rapide entre Dorval, puis tout ça, est-ce qu'on va accroître la circulation ferroviaire sur la voie qui traverse le résidentiel dans le quartier?

3060

Si vous parlez d'opportunité à l'occasion de la mise en valeur du site, il me semble que, au niveau de la Ville et des autorités, on devrait penser un peu plus les stratégies ou utiliser cette opportunité-là pour un peu augmenter l'offre de transport en commun pour l'ensemble, puis enlever des nuisances dans un quartier résidentiel.

3065

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. C'est noté.

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bourque. Et ensuite, ce sera madame Kruzynski. Monsieur Bourque.

3075

M. LOUIS BOURQUE:

Bonjour. D'abord, deux commentaires, s'il vous plaît, trois commentaires; bravo pour le partenariat avec l'AMT. Concernant le stationnement, quand on veut gérer le transport, il y a toujours deux façons, mais il faut agir de deux façons sur l'offre et la demande : le stationnement, c'est la principale façon de gérer la demande de transport. Il ne faut pas faire quelque chose à côté du stationnement. Le stationnement, c'est la principale mesure.

3085

3080

Quand on adopte comme principe de vouloir reproduire des caractéristiques architecturales du quartier existant, on notera que dans Pointe-Saint-Charles, il n'y a pas de stationnement dans les îlots. C'est peut-être, à part les façades des bâtiments, la largeur des rues, c'est peut-être l'autre principale caractéristique du quartier, le fait que le stationnement, pardon, le fait que les cœurs d'îlots, avec ruelles ou non, sont des cours à Pointe-Saint-Charles, je pense que ça doit être pris en compte.

3090

3095

Donc, première question. Moi, je me pose des questions par rapport à la maîtrise et au maintien du caractère abordable de tout ça. J'espère être... Je ne veux pas mettre personne dans l'embarras, mais je trouve ça assez particulier de voir qu'on veut développer un milieu de vie extrêmement attrayant, vert et tout ça et, bon — comment je dirais? Je demande... oui, qu'on veut développer un milieu de vie fini, qu'on réfère à un milieu de vie qui a des caractéristiques de jouissance exceptionnelle, sans mettre l'emphase sur le phasage de ça. Est-ce qu'on peut penser à la maîtrise du sol, comme une maîtrise communautaire du sol ou à développer des façons par lesquelles — et là, je m'adresse au promoteur, notamment —, par lesquelles les gens pourront graduellement donner de la valeur à leur logement?

3100

Par exemple, est-ce qu'on peut faire, est-ce qu'on peut penser à des ateliers communautaires, à des modalités par lesquelles les gens vont pouvoir venir travailler, se faire des meubles, parfaire la finition de leur logement, puis tout ça? Est-ce qu'on peut phaser le verdissement des lieux de façon à ce que les gens puissent acheter leur bâtiment, d'abord, ou finalement de façon à ce que les promoteurs de logements communautaires puissent construire d'abord, et puis ensuite, on travaille sur l'agrément puis ce qui donne une plus-value à l'ensemble? Ça, c'est première question.

3110

Pouvez-vous revenir sur le phasage en général, au stade où on en est, qu'est-ce que vous avez comme information sur le phasage?

M. LOUIS BOURQUE

3115

Parce qu'autrement, les valeurs, les valeurs, je dirais, spéculatives montent et surpassent les valeurs d'usage, puis on se retrouve avec un cadre de vie qui peut peut-être échapper aux gens du quartier.

3120

M. MICHEL DUFRESNE:

3125

Je vais essayer de bien circonscrire votre question. Disons, je pense que le projet est dans un horizon de cinq à sept ans, Maurice pourra me corriger si ce n'est pas ça, mais je pense que c'est à peu près raisonnable de penser que c'est cinq à sept ans. Je ne crois pas que le promoteur prévoit de l'autoconstruction, là, c'est-à-dire des gens qui achèteraient un terrain et puis qui se mettraient à construire sa résidence.

M. LOUIS BOURQUE

3130

Pas à ce point-là.

M. MICHEL DUFRESNE:

3135

Je pense qu'au contraire, ce serait plutôt le promoteur qui livre quelque chose, mais il va rester probablement des choses à terminer. Souvent, on bonifie un logement au fil des ans, on investit dans une cuisine, dans un jardin, et cetera, et cetera, donc je pense que les gens apportent une valeur ajoutée à leur unité au fur et à mesure qu'ils l'occupent. Donc, ça, je pense que ça...

3140

Mais comment ça peut se faire? T'as parlé d'ateliers communautaires, je pense que c'est dans le cadre de nos tables de Comité d'orientation, il y a eu des idées exprimées en ce sens-là, de faire des ateliers ou des lieux communautaires, mais je ne suis pas sûr que ça s'est traduit vraiment sur une proposition concrète, là, quant à moi, là.

3145

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. MICHEL DUFRESNE:

3150

Je ne sais pas si ça répond.

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une deuxième question?

3155

M. LOUIS BOURQUE

Oui, j'ai une deuxième question. Je veux dire au promoteur de ne pas se décourager et le remercier de se soumettre à la critique, ça, je pense que c'est important.

3160

3165

Puis j'aimerais ça essayer de creuser un peu la question de l'exigence d'un seuil plus élevé de logement social et communautaire. Je demande si le fait que la demande persiste ne vient pas du fait qu'on obtient un terrain pour 1,00 dollar et le fait qu'on l'obtienne pour 1,00 dollar, c'est parce qu'on sait qu'il y a une responsabilité de décontamination qui vient avec ça; mais quand cette responsabilité-là de décontamination est assumée en quasitotalité par les pouvoirs publics, moi, je me dis, je prends par exemple 25 millions, c'est 250 logements sociaux et communautaires, et avec les 150 qui sont prescrits par la politique, bien, je peux pas m'empêcher de dire que le chiffre, bien, c'est 400. Ça fait que je demande s'il n'y a pas — comment je pourrais dire? — soit une exigence de transparence, à savoir quelles sont les marges de profit ou, au moins, une exigence de vraiment s'asseoir — je suis un peu extérieur à ça, je veux dire, je ne veux pas penser que vous n'avez pas fait votre travail, ce n'est pas ça du tout, mais je pense qu'il y a une exigence ici qui est fondée, compte tenu de la nature de votre financement, puis de la provenance de vos bénéfices.

3170

3175

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, les coûts de décontamination, parce que c'est de là que ça part, là, est-ce qu'on pourrait y revenir? D'abord, qui les paie?

3180

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Est-ce que vous avez, sur le site, mis la présentation que nous avions faite au mois de décembre à l'Office?

3185

LA PRÉSIDENTE :

Oh! Il faudrait que je vérifie.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

3190

Sur les chiffres... non, bien, pas les chiffres de décontamination, les chiffres du 1,00 dollar du terrain plus?

LA PRÉSIDENTE :

3195

Il faudrait que je vérifie, je ne sais pas si on l'a fait.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

3200

Ça ne serait pas mauvais, parce que je veux pas lancer n'importe quels chiffres. Mais si vous les avez pas, je les rendrai publics

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3205

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

3210

À savoir où on a fait une présentation au mois de décembre avec, dans le cadre de l'Office, du fameux dollar, et quelles sont les responsabilités, les coûts inhérents à avoir acheté un terrain à 1,00 dollar, depuis, qu'on supporte depuis maintenant plus de deux ans, 30 mois, pour être exact. Ça, c'est au niveau de la transparence, je rends les chiffres, là, que j'avais présentés.

LA PRÉSIDENTE :

3215

On l'a sûrement chez nous, là, je vais le vérifier.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

3220

Vous pourrez les consulter, je ne veux pas lancer n'importe quels chiffres, là, parce qu'il y en a une liste longue de même, là, mais au bout du compte, je veux dire, ce terrain-là nous coûte 1) pour commencer, de l'argent. Donc, avant de penser à faire des profits, il va falloir récupérer l'argent qu'on a investi sur le terrain à ce jour.

3225

Ensuite de ça, le 25 millions est approximatif et ne touche que le secteur résidentiel, et juste un coût relié à la réhabilitation et ne considère pas l'argent qui va être investi dans le réaménagement des talus. Donc, c'est prendre les sols, éliminer ceux qu'on ne peut pas gérer sur place; c'est décontaminer les sols qu'on peut décontaminer sur place, et c'est le stockage aux endroits où le Ministère nous permettra de stocker et faire des talus. À cela, il

faudra ajouter ensuite les membranes, tu sais, l'isolement de ces matériaux-là, le mètre supplémentaire, l'aménagement des sentiers cyclables ou multifonctionnels qu'on prévoit faire... Là, je m'égare, j'ai perdu mon fil d'idées.

M. LOUIS BOURQUE

3235

Donc, c'est ça. Donc, il y aura des coûts rattachés au-delà du coût de...

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

3240

Donc, c'est... Puis ça ne touche que le secteur résidentiel. Si on fait une demande...Là, actuellement, le Ministère tolère que la contamination soit là parce qu'on n'a pas un changement d'usage; mais la journée où on va faire aussi dans le secteur résidentiel et que l'AMT va faire des ouvrages industriels, là aussi on devra avoir un programme de réhabilitation des sols.

3245

Ça fait que, ça, c'est juste pour le 1.2, 3 millions de pieds carrés pour les fins résidentielles qu'on est environ à 25, environnemental, mais ça ne couvre pas qu'il y en a peut-être l'équivalent et sinon plus dans le secteur industriel

3250 LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Bourque.

M. LOUIS BOURQUE

3255

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3260

Madame Kruzynski et ensuite monsieur Sylvain Beaudet. Madame Kruzynski.

Mme ANNA KRUZYNSKI:

3265

Bonjour. Moi, j'habite à Fortune et Favard, donc assez proche du terrain à être développé. J'ai une question en fait pour les promoteurs, pour le promoteur, qui est rattachée plus au processus, puis ce qui va concrètement se faire suite à ce processus. J'ai un court préambule, là, vraiment pas long, puis une question.

3275

3280

3285

203

LA PRÉSIDENTE :

(APPLAUDISSEMENTS)

quartier?

3290

Est-ce que vous permettez, Madame Kruzynski, qu'on pose aussi la question de l'autre côté, parce que là vous l'adressez uniquement au promoteur, mais je pense que monsieur Proulx va devoir avoir quelque chose là-dessus aussi. Alors, allez-y.

Quand je vois vos beaux documents en arrière, avec des beaux concepts,

développement durable, espaces verts, convivialité, histoire, logements abordables, emplois

locaux, j'ai l'impression de lire des documents d'Action-Gardien, puis quand j'écoute vos beaux discours, vous reprenez ces mêmes idées-là. Puis, en fait, je me vois, il y a quelque temps déjà, dans une autre consultation publique, pendant laquelle le promoteur utilisait des concepts assez similaires, en fait, en nous présentant des beaux PowerPoint, un peu comme vous faites; l'Office a produit un beau document qui contenait des belles affaires, beaucoup

de belles idées, mais qu'est-ce qui est arrivé? La Ville et l'Arrondissement ont mis le rapport et les demandes citoyennes à la poubelle, et le projet du promoteur, du Nordelec, en fait, qui ne reflète aucunement les intérêts, selon moi, des résidants et résidantes actuels du quartier, a été adopté presque tel quel. Puis on a participé de bonne foi à un processus pour se faire

Donc, ma question en fait est au promoteur : qu'est-ce qui nous garantit que ce que

vous nous dites aujourd'hui, vos belles images, vos beaux discours vont finalement se concrétiser en une réponse aux besoins et aspirations des résidants et résidantes actuels du

imposer finalement un projet qui tourne le dos au quartier.

M. MICHEL DUFRESNE:

3295

3300

Alors, vous comprenez que je ne discuterai pas du Nordelec ici, parce que ce n'est pas l'objet de la rencontre en ce moment, mais dans le processus de consultation publique, il y a un projet de règlement qui va être soumis pour les fins de la consultation dans la prochaine étape, projet de règlement sur lequel les gens, évidemment, commentent et font des suggestions, et exactement comme le Nordelec, qui a également une convention, une entente qui était signée entre l'Arrondissement ou la Ville, plutôt, et les promoteurs sur qui fait quoi, qui paie quoi, dans quel échéancier, et cetera.

3305

Donc, normalement, c'est des garanties que les engagements qui sont pris seront réalisés et, encore une fois, c'est mon point de vue personnel, je pense que dans toute consultation, on ne peut pas toujours viser de tout obtenir.

Mackay Morin Maynard et associés

Donc, je pense que vous avez fait des gains importants dans d'autres dossiers, comme le dossier du Nordelec, ne serait-ce que le logement social qui va se faire, malgré le fait que le projet est arrêté. L'engagement fait en sorte que le promoteur va devoir céder le terrain pour réaliser le projet. Donc, ça, c'est important.

3315

3310

Je tiens également à souligner que bien que c'était 15 % de logement social pour le Nordelec, le terrain est donné pour 1 dollar; le terrain est décontaminé avant d'être cédé, et, selon les premiers estimés, on parle de 3 à 400 000 dollars pour décontaminer ce terrain-là, qui va être aux frais du promoteur. Ça, j'appelle ça des gains. Je suis désolé, je n'ai pas l'impression que vous vous êtes fait avoir.

Au niveau des parcs, puis je ne veux pas passer, mais...

3320

LA PRÉSIDENTE :

Non, pas trop longtemps, vous êtes sur le mauvais dossier.

M. MICHEL DUFRESNE:

3325

... c'est que quelquefois, il faut jouer dans les nuances. On était tenu de donner 10 % de parcs uniquement parce qu'on recédait la rue Richmond, qui était initialement une rue publique; on recédait ce terrain-là et le fait qu'on l'a subdivisé en plusieurs terrains a fait en sorte qu'on a eu à redonner du parc, un 10 %, et dans l'entente, c'est plus que la valeur de 10 % qui a été donnée, c'est au bas mot 300 000 dollars qui est plus ou moins trois fois la valeur de ce qu'on aurait dû donner en argent.

3330

Donc, je peux vous dire, c'était mon dossier, il y a eu des gains manifestes et importants. Vous n'avez pas eu votre trois étages plutôt que huit, mais c'est aussi des choix, je veux dire, il faut qu'il y ait des gains, mais il faut qu'en contrepartie le promoteur en ait.

3335

LA PRÉSIDENTE :

Revenez sur les ateliers du CN.

3340

M. MICHEL DUFRESNE:

Oui. Donc, je reviens sur le sujet. Donc, on espère que dans ce dossier-là, ça va être la même chose. Je veux dire, le terrain n'est pas donné pour des fins de logement social, mais en contrepartie, il y en a 25 qui est offert.

Donc, je pense qu'il faut retenir que dans chacun des projets, c'est des cas à part, il y a des gains, vous ne ferez pas des gains sur tout, c'est certain, je ne pense pas, mais je crois que ça va être au bénéfice de tous. Mais ça, encore une fois, c'est mon point de vue.

3350

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Proulx.

3355

3360

M. NORMAND PROULX:

Merci Michel. Mais je comprends bien que vous étiez opposée au projet Le Nordelec. On ne peut pas aller plus loin, mais j'insiste beaucoup sur la réponse de monsieur Dufresne, parce qu'il y a des choses qui, même si le projet ne va pas de l'avant, il y a des gains; quand on parle de gains ici, là, gains à logement social, gains, la construction va se faire, en argent pour les espaces verts, puis le projet Le Nordelec, compte tenu des conditions économiques, ne va pas de l'avant.

3365

Mais ça, cette partie-là, j'aime autant pas y toucher sur Le Nordelec, parce qu'on revient sur un dossier ou une position que vous exprimez.

3370

3375

3380

Concernant les garanties, je peux vous dire que toutes les garanties qui sont présentes dans le dossier Le Nordelec ou encore dans le dossier d'Imperial Tobacco ou dans tous les autres dossiers, ce sont vraiment des garanties de réalisation assez serrées. On n'est pas dans le domaine où est-ce que c'est... on demande, il y a des lettres de garantie bancaire qui vont accompagner certaines demandes, je pense au lien Marc-Cantin, il y a du phasage qui va être prévu, il y a des documents, il y a des ententes qui vont devoir être signées avant d'adopter la modification réglementaire. On est dans ce domaine-là pour s'assurer que la plupart des demandes qu'on a faites vont se réaliser.

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous parler aux gens de l'accord de développement? Parce que c'est beaucoup à travers cet accord-là, là, qu'on retrouve les garanties.

M. NORMAND PROULX:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que les gens ne connaissent pas ce que c'est, ça, un accord de développement. Assez, en tout cas.

modification réglementaire, quand on parle d'un plan d'ensemble, on peut avoir une vision, on peut parler du transport en commun, on peut parler des souhaits qu'on peut avoir, mais

de façon très, très pratique, il y a un objet important qui s'appelle la Modification réglementaire : nous, ça va se traduire, comme disait monsieur Lefaivre tantôt, on a demandé une modification d'usage, ça va se traduire : confirmer le zonage, ateliers ferroviaires dans la partie nord; permettre du résidentiel dans la partie sud, tant d'étages; et dans la partie centrale, permettre tel type d'usages, tel... Ça, ça se tient sur une page, mais

sur plusieurs pages, à côté, et en même temps que le Conseil va voter cette modification-là, il va y avoir un accord de développement contenant sur les conditions liées au logement social, aux garanties de réalisation, au phasage, toutes ces conditions-là vont être incluses dans un accord de développement, qui est le document le plus important pour s'assurer la

À cet égard-là, j'invite les gens, justement si on parle de Le Nordelec et de l'Imperial

ou du site du tri postal, de consulter les documents publics pour avoir cette image-là de ce

J'aurais aimé ça porter aujourd'hui, si vous avez suivi le dossier Le Nordelec, la

3390

M. NORMAND PROULX:

3395

3400

3405

3410

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Madame.

réalisation du projet dans son ensemble.

qu'est un accord de développement.

Mme ANNA KRUZYNSKI

3415

En fait, je ne veux pas nécessairement qu'on me réponde, mais je trouve que vos documents de grands principes ne sont pas traduits dans la réalité, sur vos plans qu'on voit avec les informations sur le logement social, sur le pourcentage d'espaces verts, sur le nombre de stationnements. Selon moi, les grands principes vont beaucoup plus loin que ce que vous traduisez, ce que vous faites réellement dans la réalité, et donc je trouve qu'il y a un peu un... il y a un écart important.

3420

(APPLAUDISSEMENTS)

3425

Venez nous dire ça le 27.

M. MICHEL DUFRESNE:

3430

Oui, c'est ça que j'allais vous dire. Non, non, mais je suis ouvert à ce que vous me fassiez des suggestions là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

3435

D'accord. Monsieur Beaudet, Sylvain Beaudet.

M. SYLVAIN BEAUDET:

3440

Bonjour! Je suis encore sur les espaces verts, étant donné que j'ai appris ce matin qu'il va avoir 20 % de places de stationnement et seulement 9 % d'espaces verts.

Dans le quartier Pointe-Saint-Charles, il y a très peu d'espaces verts par rapport à ce qui, normalement, par la Ville de Montréal, est accordé. Déjà, en partant, c'est que je trouve que le ratio 20 % pour les places de stationnement et le 9 % d'espaces verts, c'est un recul par rapport au quartier en espaces verts. Et je me demandais si on ne prendrait pas les espaces verts transformés en stationnement, prendre le stationnement pour faire des espaces verts avec.

LA PRÉSIDENTE :

3450

3445

Ça, c'est un peu la question de monsieur Sévigny, là; on revient à la question de monsieur Sévigny. Peut-être par rapport à la proportion d'espaces verts dans le quartier vs la Ville, la proportion d'espaces verts dans les autres quartiers de la Ville, vous auriez des indications à donner, puis ensuite peut-être vous pourriez revenir sur la réponse que vous avez donnée à monsieur Sévigny. Oui.

3455

M. NORMAND PROULX:

3460

Je pense, on a reçu le rapport de l'OPA, et ça se discute. Ça dépend ce qu'on entend par espaces verts. C'est certain qu'en desserte de parc local, on peut avoir la piste cyclable, penser à Pointe-Saint-Charles, la piste cyclable du Canal de Lachine, qui est un espace vert, mais qu'en même temps qui est multifonctionnel; quand on fait les calculs, là, on n'est pas loin, et il faudrait que je vérifie avec le service des parcs, peut-être que Julie ou Johanne pourront compléter, mais on est comparable. Mais on sait qu'il y a un besoin quand même auquel on doit répondre, et notre préoccupation c'est plus l'entretien des parcs.

3470

Là, je vous dis que je ferme le registre, là, parce qu'il est déjà presque 17 h 00 et que là j'ai encore cinq personnes qui veulent parler. Alors, c'est fini, il n'y a plus d'inscription. Le 27, vous pourrez venir nous dire ce que vous avez à dire et donc, donner votre opinion.

3475

Pour les intervenants qu'il reste, je voudrais vraiment que vous vous limitiez aux

M. NORMAND PROULX:

questions, s'il vous plaît.

3480

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3485

Est-ce que vous avez une autre question, Monsieur? Non, ça va? O.K. Madame Geniève Lambert-Pilotte.

Mme GRACIELA SCHWARTZ:

(Propos hors micro – inaudible).

Avez-vous fini votre réponse, Monsieur?

3490

LA PRÉSIDENTE :

Bien, là, je ne comprends pas ce que vous dites, là, mais vous êtes inscrite, vous viendrez le dire tantôt, Madame.

3495

Oui, Madame Pilotte.

Mme GENEVIÈVE LAMBERT-PILOTTE

3500

Oui, bonjour! Alors, ma question s'adresse principalement à monsieur Houle de l'AMT et aussi au promoteur. En fait, j'avais une question que madame Bernier a déjà posée, mais j'aimerais ça avoir des précisions.

En fait, c'est qu'on sait, bon, qu'il y a un consensus qui se dégage pour qu'on garde une zone industrielle, j'ai lu dans les médias que le Groupe Mach, en fait, avait déposé une requête à la Cour supérieure pour faire déclarer la réserve foncière de l'AMT nulle. Donc, dans ce cadre-là, finalement, je me demandais c'était quoi finalement la relation entre les deux, et puis, bon, bien, s'il y a une bataille juridique entre vous deux, est-ce qu'il y a des risques que ça retarde le projet? Aussi donc, ça va être quoi votre niveau de collaboration? Et étant donné que l'AMT, bon, c'est un organisme public, je ne sais pas, vous avez parlé tantôt d'une entente gré à gré, donc, là, je me demandais plus spécifiquement de quoi il était question à ce moment-là et puis si l'AMT avait la possibilité de faire exproprier donc, pourquoi elle ne le faisait pas? Donc, finalement, c'est quoi cette entente gré à gré là, là?

3510

LA PRÉSIDENTE :

3515

C'est vrai que ce n'est pas évident. C'est vrai que ce n'est pas évident, parce que vos relations ont l'air particulièrement tendues, alors comment est-ce que vous pouvez être à la fois dans des relations tendues de négociation puis collaborer? Essayez de nous expliquer ça.

3520

M. DENIS HOULE:

C'est très compliqué et très long à expliquer.

3525

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y. Allez-y, Monsieur Houle.

M. DENIS HOULE:

3530

Oui. Peut-être au niveau de l'historique des discussions, je dirais, c'est qu'il y a eu un premier contact il y a à peu près un an avec le Groupe Mach, parce que nous, ça a été... au niveau de la sélection des emplacements, il y a eu un long processus d'études, et il y a eu des discussions gré à gré, je dirais, qui se sont terminées avant Noël.

3535

Mme GENEVIÈVE LAMBERT-PILOTTE

Mais qu'est-ce que ça veut dire, ça, gré à gré? Je m'excuse de vous couper.

3540

M. DENIS HOULE:

Gré à gré?

Mme GENEVIÈVE LAMBERT-PILOTE:

3545

Oui?

M. DENIS HOULE:

3550

Gré à gré, c'est en vue... ça, c'est une entente entre le vendeur et l'acheteur; c'est des offres d'achat, des échanges d'offres d'achat et contre-offres.

3555

Parallèlement, il y avait eu aussi, nous, parce qu'on était, on est vraiment ferme sur l'intention d'installer nos centres à Pointe-Saint-Charles, le processus d'avis de réserve, qui est une première étape du processus d'avis d'expropriation. Alors, je dirais que là, les discussions gré à gré étant interrompues, nous, on considère de poursuivre les démarches vers l'expropriation.

LA PRÉSIDENTE :

3560

Et là, ce qu'on peut dire, c'est que ce n'est pas parce que vous exproprieriez Groupe Mach qu'après ça vous allez être des mauvais amis.

M. DENIS HOULE:

3565

Non, mais c'est-à-dire... c'est-à-dire qu'en termes — on va rester voisins, en tout cas. Donc, je pense qu'au niveau de la vision de l'ensemble du site, ça ne doit pas nous empêcher de chercher des solutions conjointes.

LA PRÉSIDENTE :

3570

C'est ça.

M. DENIS HOULE:

3575

Ce dont on parle, c'est de la valeur de l'emplacement, fondamentalement. C'est ça, la discussion sur la valeur.

LA PRÉSIDENTE :

3580

C'est des relations d'affaires, ça, Madame. C'est ça, malgré tout, ils restent voisins, puis ils vont être obligés de collaborer, qu'ils le veulent ou pas. Mais là, vous avez quand même une réponse assez claire sur comment ça évolue. Je pense, hein, là? Il y a des négociations, ça pourrait aller jusqu'à l'expropriation. Si vous aviez une petite question, je la prendrais, sinon...

Mme GENEVIÈVE LAMBERT-PILOTTE

Non, ça va.

3590

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Merci beaucoup. Madame Judith Cayer. Bonjour, Madame Cayer.

Mme JUDITH CAYER:

3595

Bonjour! Alors, la question est autant à l'Arrondissement qu'au promoteur. Je me présente, je m'appelle Judith Cayer, je fais partie de tout un groupe de personnes qui travaillent depuis environ deux ans pour l'installation d'un centre social autogéré sur les terrains du CN. Le centre social autogéré, donc on l'appelle affectueusement le CSA, ce serait un lieu d'activités sociales, politiques et culturelles, autogéré par et pour ses membres et qui, en fait, ferait partie de la configuration d'aménagement de ce grand terrain-là.

3600

On a déjà fait officiellement la demande pour qu'on nous cède un bâtiment dans ce sens, c'était aussi une revendication qui était, qui avait été discutée et qui a été amenée dans le cadre de l'opération populaire d'aménagement. Et aujourd'hui, ma demande, elle est très simple, c'est : on veut savoir si vous allez faire suite à notre demande et dans quel sens.

3605

Petite phrase, très brièvement pour conclure, je voudrais juste vous rappeler qu'un tel lieu, ici, à Pointe-Saint-Charles, est inexistant, qu'il y a donc un besoin criant dans ce sens-là, et puis qu'une vie communautaire, sociale et culturelle, c'est d'autre chose, même si c'est très bien, qu'un terrain pour un CPE ou un lieu pour acheter une pinte de lait. Merci.

3610

(APPLAUDISSEMENTS)

3615

LA PRÉSIDENTE :

On va commencer par monsieur Proulx, puis la question s'adresse aux deux. Alors, Monsieur Proulx et puis Monsieur Lefaivre ou Monsieur Dufresne?

3620

M. NORMAND PROULX:

J'imagine que la demande a été faite au niveau politique, mais actuellement, administrativement...

3625

Elle a été faite à nous aussi, ils sont venus déposer, les gens du centre, un mémoire là-dessus.

M. NORMAND PROULX:

3630

Oui. Non, mais on fait référence à des demandes, je sais que ça a déjà été exprimé. Par ailleurs, dans le cadre de ce projet-ci, on fait le portrait des équipements, des besoins en équipements sociaux, collectifs, y compris le transport en commun, les... On a une problématique reliée au tour du centre Saint-Charles où ça grève beaucoup notre capacité de payer, là, les travaux de réfection qu'il faudrait faire ici, c'est qu'on est amené à revoir la desserte et les équipements collectifs qu'on a, commerces, transport en commun, et cetera, pour mieux se positionner.

3640

3635

Actuellement, l'étude est en cours, et d'ailleurs, les gens du milieu ont été rencontrés par le consultant, je pense avant les Fêtes, pour se dresser un portrait et pouvoir offrir des services à la mesure de la capacité financière de l'Arrondissement.

LA PRÉSIDENTE :

3645

De votre côté?

M. MICHEL DUFRESNE:

Oui. Je pense que — vous me corrigerez, mais il me semble que vous avez déposé un dépliant quand il y a eu la soirée d'information, la première soirée?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, la première fois.

3655

3650

M. MICHEL DUFRESNE:

C'est ça?

3660

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. MICHEL DUFRESNE:

3665

O.k. La seule chose que je peux vous demander, c'est peut-être, mardi prochain, de déposer votre demande de façon un peu officielle, là, je suppose.

LA PRÉSIDENTE :

3670

On a un mémoire, on a un mémoire chez nous.

M. MICHEL DUFRESNE:

Ça a été fait? Ah, il y a un mémoire, O.K.

3675

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3680

M. MICHEL DUFRESNE:

Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

3685

Alors, on va vous l'acheminer. C'est déjà sur le site.

M. MICHEL DUFRESNE:

3690

O.k. Alors, peut-être, là, je m'excuse, je ne l'ai pas en tête, le contenu de votre mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

3695

D'accord, vous viendrez me le dire après.

M. MICHEL DUFRESNE:

3700

Donc, je disais que je ne l'ai pas en tête. Peut-être ce que je vous suggérerais, c'est quand vous allez déposer quelque chose mardi prochain, c'est toujours intéressant de savoir un petit peu comment va être financé ce projet-là, c'est quoi un peu vos besoins. Est-ce que c'est tout exprimé dans le mémoire, peut-être? Mais c'est important qu'on ait assez l'ensemble. Tu sais, j'ai parlé de la garderie parce que c'est assez clair; ils nous ont exprimé

le nombre de pieds carrés, qu'ils achèteraient un terrain, qu'ils auraient besoin de... Tu sais, déjà on a un début d'intention de leur part.

Donc, je vous invite juste à le faire mardi prochain, là, et je suis désolé si je n'ai pas vraiment porté attention la dernière fois.

3710

LA PRÉSIDENTE :

3715

Et si on ne vous l'a pas acheminé, le mémoire — là, Henri, je pense qu'il est parti, Henri Goulet, mais on vous les acheminera avant mardi pour que vous les ayez en tête. Je ne sais pas si les gens du centre ont l'intention de revenir? Bon, alors. On en a une copie, je vais juste m'en assurer, Henri est derrière la salle, là, c'est lui qui est le responsable, je vais m'en assurer, mais je sais que nous, on l'a. Maintenant, sous quelle forme? En tout cas, on va vérifier puis s'il y a quelque chose, on vous rappellera, d'accord?

3720

Madame Graciela Schwartz. Ensuite, madame Natacha Alexandroff et monsieur Gauthier ferment la marche.

Madame Schwartz.

Mme GRACIELA SCHWARTZ:

3725

Oui, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

3730

Bonsoir.

Mme GRACIELA SCHWARTZ

3735

En tout cas, je trouve vraiment que c'est assez frustrant de se rendre en consultation publique pour voir c'est quoi la volonté du privé et quand vraiment on a exprimé clairement, premièrement, que c'est un espace qui devrait être public, en partant. Mais en plus, vraiment, là, vous ne comprenez pas qu'il doit y avoir une partie de cet espace qui appartient carrément à la communauté, au public.

3740

3745

Une autre chose...

LA PRÉSIDENTE :

Mais là, vous faites référence au centre autogéré?

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Et ça, c'est le minimum. Moi, je ne fais pas partie de ce groupe-là, mais j'ai un respect incroyable pour ces gens-là, ils sont extrêmement sérieux. Mais il faudrait encore plus que ça, mais ça, c'est vraiment le minimum.

3750

3755

3760

3765

3770

3775

3780

D'une autre part, j'ai pensé beaucoup à vous autres, O.K., chaque fois que j'ai toussé après l'incendie, dont nous avons subi les conséquences grâce à votre responsabilité, la Ville de Montréal et les personnes en charge, le privé, qui administrent ces lieux. Ça a été vraiment catastrophique et, Dieu merci, que nos prières ont fait fuir les vents de l'autre côté, parce que vraiment, là, il y a tellement d'exemples du manque d'intégrité et du manque de responsabilité de la part de la Ville de Montréal, c'est incroyable.

J'aimerais aussi clarifier pour le jeune qui a fait la question sur la question du...

LA PRÉSIDENTE :

Non, Madame, écoutez, ce soir, c'est pour poser des questions. Le 27, vous devriez venir nous dire ça.

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Laissez-moi, c'est pas seulement une question, c'est aussi des commentaires. Je veux seulement...

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, pas de commentaires ici, commentaires à la table, là-bas, si vous voulez commenter, mais ici, on est au cœur d'une opération d'information. C'est mardi prochain qu'on écoute les opinions. Alors, si vous voulez faire une brève introduction pour une question, je veux bien, mais si vous voulez nous donner votre opinion, il faut revenir le 27 ou aller derrière...

Mme GRACIELA SCHWARTZ:

Excusez-moi, Madame...

LA PRÉSIDENTE :

... il y a deux personnes qui vous attendent, là.

Mackay Morin Maynard et associés

3785 Mme GRACIELA SCHWARTZ

Madame, excusez-moi, mais je veux dire, c'est... et vous ne pouvez pas nous obliger à être tout le temps passifs. On a aussi des inquiétudes par rapport... On a aussi certains points de vue qu'on doit être capables de les exprimer.

3790

3795

LA PRÉSIDENTE :

Mais c'est ce que je viens de vous dire, là. Le 27, on a que...

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Non, vous me dites que je ne peux pas exprimer mon opinion, que je ne peux pas donner mon avis, que je peux seulement être passive et poser des questions.

3800 LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une question à poser?

Mme GRACIELA SCHWARTZ

3805

Bien, premièrement, oui, et pourquoi on ne m'a pas envoyé les documents concernant la contamination sur place? Même le secrétaire qui était présent la fois passée me l'a promis, je n'ai rien reçu, O.K.?

3810 LA PRÉSIDENTE :

Les documents?

Mme GRACIELA SCHWARTZ

3815

Alors, ça, c'est un document qui nous appartient, ça devrait être sur le site, parce que, vraiment, c'est un cas de contamination extrême, O.K.?

LA PRÉSIDENTE :

3820

Bon. Écoutez, Madame, la consultation qu'on fait actuellement...

Mme GRACIELA SCHWARTZ

3825

Ça, c'est une question.

Est-ce que je peux répondre?

3830 | Mme GRACIELA SCHWARTZ

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3835

C'était une question qui s'adresse à moi. Alors, je vais vous répondre. La consultation actuellement, elle porte sur des principes directeurs qui devraient nous guider dans l'aménagement du site, et une fois que cette consultation-là sera terminée, il y aura une autre étape qui va porter sur des projets. À ce moment-là...

3840

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Non, mais là, là, Madame, la question...

3845 LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux finir? Est-ce que je peux finir?

Mme GRACIELA SCHWARTZ

3850

J'aimerais finir, Madame, s'il vous plaît, O.K.?

LA PRÉSIDENTE :

3855

Je n'ai pas fini, là. Pour répondre à votre question, à ce moment-là, la documentation, entre autres concernant la contamination et la gestion de la contamination sera disponible.

Mme GRACIELA SCHWARTZ

3860

Non, c'est maintenant. Excusez-moi. Ça, c'est un point fondamental, O.K.? Parce que même le processus de décontamination devrait être public et devrait avoir l'aval aussi des organisations égologiques.

3865

La contamination dans ce quartier joue sur la santé de nos enfants, de tout le monde. Même, il y a des projets *in audi* sur faire des plages toxiques autour du canal, parce qu'on veut tout faire... je ne sais pas qu'est-ce qu'on veut faire du Sud-Ouest, mais vraiment on ne prend pas en compte ça.

3870

Alors, moi, je demande : pourquoi est-ce qu'on ne m'a pas envoyé ces documentslà? Pourquoi ne sont-ils sur le site? Ils doivent être sur le site.

LA PRÉSIDENTE :

3875

Je viens de vous répondre.

Mme GRACIELA SCHWARTZ

C'est vraiment important pour tout le monde.

3880

LA PRÉSIDENTE :

Je ne peux pas vous répondre plus.

3885 Mme GRACIELA SCHWARTZ

Bon. Mettez-les sur le site, s'il vous plaît, et envoyez-les-moi.

LA PRÉSIDENTE :

3890

Bien, la réponse que je viens de vous donner, c'est : on ne va pas la mettre sur le site tout de suite, parce que ça être dans le cadre d'une deuxième étape de consultation, et c'est clair comme de l'eau de roche. Ne cherchez pas sur le site demain, ça ne va pas être là, ça va être dans le cadre d'une deuxième consultation.

3895

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Bien, justement, ça le devrait, parce que c'est une question fondamentale.

3900

LA PRÉSIDENTE :

Bon, d'accord. Est-ce que vous...

Mme GRACIELA SCHWARTZ:

3905

Et aussi, est-ce que, par rapport à la question de la contamination, et on avait entendu toutes sortes de choses et des questions contradictoires; par exemple, vous dites que maintenant la contamination est tolérée parce que ce n'est pas encore... mais il y a déjà

de la construction qui est en place, et j'ai entendu aussi que, à un moment donné, que le promoteur était en train de couvrir avec de la terre pour justement...

LA PRÉSIDENTE :

3915

O.K. Ça, c'est une question qu'on peut prendre, là. Dans le cas du projet qui est en cours...

Mme GRACIELA SCHWARTZ

... pour couvrir la contamination.

3920

LA PRÉSIDENTE :

Dans le cadre...

3925

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Ce qui est très, très contradictoire avec une question de contamination.

LA PRÉSIDENTE :

3930

Dans le cadre du projet en cours ou dans le cadre des travaux que vous êtes en train de mener, comment ça marche?

M. MAURICE GAREAU:

3935

Non. Le projet en cours, le terrain a été décontaminé, supervisé par le ministère de l'Environnement, et c'est fait au complet actuellement. On a payé pour puis ça a été décontaminé, c'est terminé.

3940 LA PRÉSIDENTE :

Et du côté de monsieur, du côté du Groupe Mach, actuellement, est-ce qu'il y a des travaux de décontamination en cours, est-ce que vous êtes cautionnés par le ministère de l'Environnement?

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Bon, alors, plus de raisons pour que l'information soit sur le site, parce que, voilà, c'est le... mais vraiment, il y a... moi, je ne comprends rien à l'environnement, là. Vous, vous dites que vous allez le décontaminer, lui, il dit que ça a été décontaminé, madame dit que, ah, que...

3950

M. MICHEL DUFRESNE:

3955

Vous parlez de deux sites différents, là.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Les Jardins Bourgeoys, qui est le U et la phase 1 sur Leber, qui est actuellement en construction par le Groupe SAMCON, cette parcelle de terrain là a été décontaminée; la portion de terrain où ils sont en construction et les deux autres phases subséquentes derrière ça, ou potentielles, cette parcelle de terrain là a été décontaminée dans le cadre d'un programme géré par SAMCON, uniquement. Groupe Mach n'est pas là-dedans. Il a acheté ce terrain-là lui-même, on n'est pas du tout impliqué, il ne fait pas partie des anciennes cours de Pointe-Saint-Charles.

3965

3960

Pour ce qui est des cours de Pointe-Saint-Charles ou des terrains du CN, il y a un programme de réhabilitation qui a été déposé au ministère de l'Environnement; j'en ai remis une copie à l'Office, si l'Office veut le mettre, on peut le rendre public.

3970

LA PRÉSIDENTE :

La copie du programme?

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE :

3975

On a déposé, à l'Office, le programme de réhabilitation qui a été déposé au ministère de l'Environnement, qui explique qu'est-ce qu'il y a sur le terrain et de quelle façon on aimerait en faire la gestion. On est en attente d'un accord du ministère de l'Environnement.

3980

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on peut le rendre public. Je ne sais pas si madame va y trouver ses réponses.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

3985

Mais ça ne veut pas dire... ça, on l'a déposé à la demande, mais ça ne veut pas dire que le Ministère va l'accepter. On est à cette étape-là de négociation avec le ministère de l'Environnement. Ce qu'on propose : êtes-vous d'accord? Si on n'est pas d'accord, on est en mode discussion.

3990

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Alors, et sur la version comme quoi vous avez recouvert des portions...

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

3995

On n'a rien fait en ce moment.

Mme GRACIELA SCHWARTZ

4000

... contaminées avec de la terre, ça, ce n'est pas vrai?

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

4005

On n'a rien couvert actuellement. On n'a fait aucune intervention environnementale sur le site.

Mme GRACIELA SCHWARTZ

4010

O.K. Une autre question vraiment que c'est dur à comprendre, en tout cas, quand je suis arrivée ici, on m'a parlé de la quantité effrayante d'incendies qu'il y a à Montréal, je pense que c'est la capitale mondiale des incendies.

LA PRÉSIDENTE :

4015

La capitale mondiale des incendies?

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Oui. Vraiment, c'est incroyable.

4020

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais quelle sera votre question?

Mme GRACIELA SCHWARTZ:

4025

Vraiment, on habite... Bien, Madame, s'il vous plaît, du respect.

LA PRÉSIDENTE :

4030

Oui, oui, je vous respecte beaucoup.

Mme GRACIELA SCHWARTZ

4035

4040

Non, mais laissez-moi parler parce que c'est vraiment... en tout cas. On vit dans des boîtes d'allumettes, carrément, faites avec du carton et maintenant, les maisons qui ont un certain temps, c'est du carton pourri.

Les normes régulatives pour la construction qu'on utilise ici sont interdites, en tout cas, même dans des pays beaucoup plus pauvres, on utilise aussi des matériaux qui sont vraiment dangereux, et c'est ça. Quand on prend en compte les coûts d'un projet, il faut prendre les coûts, l'impact, les coûts par rapport à la vulnérabilité face aux incendies, et cetera. Alors, ce qui prend, ça prend des briques. Vraiment, le gyproc puis la laine de vitre, vraiment, c'est inacceptable, là, vraiment, c'est des normes... On voit, O.K., la quantité d'incendies qu'il y a à Montréal, c'est vraiment pour ça.

4045

4055

4060

LA PRÉSIDENTE :

Bon, on va essayer d'aller voir de quoi ont l'air nos normes.

4050 | Mme GRACIELA SCHWARTZ

Est-ce que vous allez utiliser des critères plus responsables dans vos constructions ou c'est dire encore des boîtes d'allumettes.

LA PRÉSIDENTE :

Ah, écoutez, là, moi, je vous avoue que je ne sais pas trop par quel bout prendre votre question.

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Non, tu prends...

4065

Attendez, est-ce qu'on peut... On ne peut pas ici se mettre à comparer les normes de construction à...

Mme GRACIELA SCHWARTZ

4070

Non, j'ai dit seulement que les...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux finir?

4075

Mme GRACIELA SCHWARTZ

Bien, moi, je voulais...

4080

LA PRÉSIDENTE :

Vous l'avez posée, votre question, là. Et parce que vous nous amenez en dehors du sujet sur lequel normalement on parle ce soir. Les gens qui sont là sont obligés de répondre à des normes, nos normes, la question que vous posez, c'est : est-ce que nos normes sont des normes qui sont largement inférieures à celles qu'on peut retrouver dans des pays beaucoup plus pauvres?

Mme GRACIELA SCHWARTZ

4090

4085

Elles ne sont pas...

LA PRÉSIDENTE :

Ce ne sont pas ces gens-là qui peuvent être en mesure de répondre à ça.

4095

Mme GRACIELA SCHWARTZ

4100

Elles ne sont pas des normes sécuritaires, O.K.? Elles sont à la base de la quantité d'incendies qu'il y a à Montréal. C'est vraiment inacceptable. Alors, ce que je propose est justement qu'on utilise des briques, qu'on projette les coûts réels. Si on parle écologie, on parle de faire quelque chose de nouveau, alors qu'on le fasse! Commet ça se fait que vous parlez écologie et vous avez pensé au solaire, par coïncidence, vous n'avez même pas envisagé des solutions géothermiques, je veux dire, on parle écologie ou on parle de quoi, vraiment?

LA PRÉSIDENTE :

Non. Bon, d'accord, on va s'arrêter, Madame.

4110 Mme GRACIELA SCHWARTZ

D'ailleurs, moi, je dis...

LA PRÉSIDENTE :

4115

Madame, je m'excuse, il reste encore deux personnes. Moi, je perds ici les gens qui s'en vont, et je ne pense pas qu'on soit capable de répondre au type de questions que vous posez ce soir.

4120

Alors, j'ai encore madame Alexandroff et monsieur Gauthier. Oui, Madame Alexandroff.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

4125

Rebonjour. Je me suis aperçue avec effarement que sur vos cartes, il y a un des bâtiments les plus anciens qui reste encore du CN qui a disparu. C'est le bâtiment sud qui est sur la rue Ste-Madeleine. Alors, j'aimerais bien qu'on justifie sa disparition, parce que du point de vue architectural et patrimonial, c'est un des plus anciens bâtiments, plus ancien que celui qui a brûlé. Alors, ça, je voudrais savoir qu'est-ce qui se passe.

4130

Ensuite, celui qui a brûlé. Je sais que, Monsieur Houle, vous allez sans doute peutêtre essayer de répondre à ça, nous, on aimerait qu'il soit refait visuellement de l'extérieur, de la même façon, de la même apparence qu'avait le bâtiment existant, pour qu'on ait l'impression que c'est toujours les ateliers de la Pointe.

4135

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous qu'on aille voir les réponses?

4140

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Oui.

4145

Monsieur Lefaivre, sur le bâtiment qui a disparu des cartes.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

4150

On parlait bien du bâtiment qui est le plus long, qui est comme derrière l'entrée principale du 1830...

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Celui qui est en bas, là, celui qui n'est plus là. C'est simple.

4155

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Celui... O.K., d'accord.

4160

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Le numéro 7.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

4165

Dans le cadre d'un projet de redéveloppement, on doit prendre en considération ce qu'on peut conserver, ce qu'on peut maintenir, ce qu'on peut redévelopper et ce qu'on ne peut pas garder et, à certains égards, on n'a pas nécessairement le plein contrôle. Je ne pourrais pas décider demain de tout vouloir démolir; on est assujetti à du normatif où, à la Ville, on nous oblige à fournir une étude patrimoniale dans certains cas où la Ville a identifié les terrains ou des bâtiments comme ayant un caractère exceptionnel ou à vocation potentielle patrimoniale.

4175

4170

Le site du CN est 100 % couvert par cette norme de la Ville, là. Donc, on a couvert à 100 % tous les bâtiments avec une étude patrimoniale qui est actuellement pas disponible parce qu'elle est sous forme préliminaire, mais en janvier ou d'ici lorsque la fin des consultations vont être complétées, va être disponible et sous version finale, et ces bâtiments-là ont, selon l'étude, parce qu'on s'est concentré évidemment en termes de phasage de l'étude patrimoniale sur ces bâtiments-là en premier, qu'on pensait ne pas garder, et les experts en patrimoine n'y ont pas vu d'intérêt patrimonial à ce bâtiment-là.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

Moi, j'aimerais bien savoir le nom de ces experts en patrimoine.

4185 M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE :

Pardon?

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

4190

Je voudrais bien savoir qui étaient vos experts en patrimoine.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

4195 Gafoury et Bouchard.

LA PRÉSIDENTE :

De toute façon, vous allez avoir à déposer ce document-là.

4200

M. MICHEL DUFRESNE:

L'étude va être disponible.

4205 LA PRÉSIDENTE :

Oui, le document. L'autre question, c'était quoi déjà, Madame Alexandroff?

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

4210

Oui, une autre question : j'aimerais bien que la compagnie SAMCON considère — on en a parlé tout à l'heure — de faire des façades qui ressemblent un petit peu plus à ce qui existe à la Pointe, du moins sur la rue Leber, et puis sur la rue… l'autre rue qui monte, là, puis qui au bout a des petites, des belles petites maisons victoriennes, de façon à ne pas leur… de faire un peu un effet miroir plutôt que de faire un… de leur donner un choc.

4215

LA PRÉSIDENTE :

4220

Est-ce que vous pourriez, Monsieur Dufresne, à ce stade-ci du développement du projet, nous dire un peu comment est-ce que vous envisagez cette question-là, là, d'intégration dans le quartier?

M. MICHEL DUFRESNE:

4225

C'est peut-être trop tôt, là. Je vais être bien honnête, là, je ne crois pas qu'on ait développé l'image architecturale du projet à cette étape-ci, on est plus au niveau du plan d'ensemble. Tout ce que je peux vous dire, c'est en termes d'implantation, en termes de hauteur, on n'est plus ou moins dans les gabarits du quartier. Donc, trois étages, trois étages et demi, avec un retrait qui peut être variable, comme on retrouve sur les rues avoisinantes, avec un accès à la cour, c'est des logements traversants.

4230

Par contre, le langage architectural, il n'est pas encore développé, on en convient, mais je tiens également à dire que le secteur qui est adjacent à l'ouest, on peut avoir l'impression qu'il y a une certaine harmonisation, mais je vous dirais qu'il y a un caractère assez hétérogène dans le cadre bâti, vous avez du 3, du 2, du faux Mansart, et cetera. Donc, il y a quand même une grande variété de typologies architecturales à même ce quartier-là.

4235

Donc, il y aura un travail qui va être fait. Je tiens également à dire que normalement, dans une étape subséquente, tous les projets seront remis au CCU, et normalement, il y a un PIA qui vient contrôler un petit peu plus l'aspect architectural des bâtiments qui est l'élément sur lequel s'appuie le CCU pour évaluer le projet.

4240

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

4245

Parce qu'on peut dire que ce qui se construit en ce moment, ça a plutôt l'air d'être des ateliers du CN que d'être des maisons de la Pointe-Saint-Charles.

LA PRÉSIDENTE :

4250

Mais ce serait l'occasion de venir nous le dire mardi, ce que vous souhaiteriez, comment vous aimeriez que ce soit abordé.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

4255

Oui, oui, ça va être fait

M. MICHEL DUFRESNE:

Oui, c'est juste, oui.

D'accord. Merci, Madame Alexandroff.

Mme NATACHA ALEXANDROFF:

4265

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4270

Monsieur André Gauthier, est-ce qu'il est encore là? Bon. Je pensais que vous vous décourageriez. On vous écoute.

M. ANDRÉ GAUTHIER:

4275

Oui, O.K. Bien, André Gauthier. O.K., moi, c'est plutôt des questions...

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous parler dans le micro, Monsieur Gauthier?

4280

M. ANDRÉ GAUTHIER :

Oui. On ne m'entend pas? Moi, je m'entendais. C'est surtout des questions pratiques. Si j'ai bien compris, le projet, c'est un projet de cinq à sept ans?

4285

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Oui, c'est ça.

4290

M. ANDRÉ GAUTHIER:

Bon. Vous avez parlé de, vous avez dit que vous alliez déplacer le Parc Congrégation par obligation, compte tenu de la dimension des camions; est-ce que ce parclà va être déplacé au début puis reconstruit ou seulement à la fin du projet?

4295

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

Ça peut se faire au début.

M. ANDRÉ GAUTHIER :

4300

Ça peut se faire ou ça va se faire au début?

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

4305

Il se fera au début, c'est un engagement. S'il n'y a pas d'autres choix que de le déplacer.

M. ANDRÉ GAUTHIER:

4310

Oui, O.K. Bon, j'ai une autre question qui serait... Ah, oui, c'est ça. Je ne sais pas, là, si... tout à l'heure, j'avais posé une question quand il a été question de vue d'ensemble du projet par la Ville de Montréal, là, pour comme relocaliser les voies ferroviaires. Présentement, il y a ce projet-là, je ne sais pas si Griffintown il y a des trains qui passent par là, mais moi aussi, je ne vis pas loin du projet Mobilisation Turcot, l'échangeur, il me semble que c'est vrai, comme on a dit plusieurs fois ce soir, il me semble qu'il y a des opportunités pour essayer, pour faire des projets complets, pas juste des petites parties de projet qui va faire qu'un moment donné, ça marchera plus parce que ci, parce que ça; je ne comprends pas qu'il y ait pas une vue d'ensemble, là, qui est pensée par l'Arrondissement, puis pas jute l'arrondissement, la Ville centrale, ça me semble aberrant, là.

4320

4315

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

4325

Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter? Je pense que ce commentaire-là, là, on ne pourra pas... C'est évident que ça vous préoccupe, vous l'avez dit.

M. ANDRÉ GAUTHIER :

4330

Mais je ne suis pas le seul, je ne suis pas le seul, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

4335

Ah, non, non, vous n'êtes pas tout seul. Ça a été dit le 22 octobre, lors de la première consultation, ça revient, puis on vous comprend, parce qu'il y a l'échangeur Turcot qui est à côté.

Par ailleurs, il faut que vous sachiez, je pense qu'on l'avait dit à l'époque : quand les gens du CN sont venus rencontrer les gens du Comité d'orientation, ils ont dit : nous autres,

on est là pour rester. Le déplacement des voies ferrées, là, c'est pas évident, puis ils restent propriétaires.

4345

prendre position, vous allez l'avoir en tête.

Maintenant, pour ce qui est de la vue d'ensemble, est-ce que, Monsieur Proulx,

quand vous pensiez à l'ensemble des outils que la Ville dispose, il y a tu quelque part un endroit où l'ensemble des considérations, Turcot, les voies ferrées, la navette sont pris en

Alors, moi, je veux juste vous donner l'information, parce qu'après ça, si vous voulez

Oui, je vous dirais, il y a un service d'infrastructures à la Ville, et il y a un membre du

4350

4355

4360

M. NORMAND PROULX:

considération?

Comité exécutif qui est responsable de la question du transport. C'est certain que ça prend... cette vision-là, d'abord, se négocie, se discute avec tous les partenaires. On est avec le fédéral sur le déplacement de l'autoroute Bonaventure, on est avec le provincial sur le MTQ. Ce sont des intervenants, et on est dans des travaux, puis là, je veux pas me défendre, et je comprends aussi que, dans la perception, les gens aimeraient avoir des décisions d'ensemble, mais les travaux se poursuivent des fois sur 15, 20 ans, et actuellement, on est avec le MTQ, avec le Service, avec les gens de l'équipe central, l'Arrondissement, à négocier avec le MTQ, qui va présenter puis qui hésite à présenter son projet. On travaille avec Bonaventure, la Société du Havre; on travaille avec pour le déplacement concernant le CN, parce que c'était la base de votre question et de la question précédente. C'est un terrain privé, le CN est venu dire qu'il n'entendait pas se déloger de là ou était pour consolider... c'est un site, comme il a été dit, exceptionnel. D'ailleurs, l'AMT s'installe là à cause de son

4370

4365

C'est certain qu'il y a des irritants dans les questions de transport, mais je peux vous assurer qu'il y a des gens à la Ville qui ont cette préoccupation-là d'ensemble sur tous les travaux d'infrastructures qui se déroulent à Montréal, dans les environs, le tramway, l'AMT, la desserte avec Dorval, toutes ces questions-là, ce n'est pas du ressort de l'Arrondissement, mais il y a des gens à la Ville que ça préoccupe.

caractère exceptionnel dans toute l'Amérique, pour desserte.

LA PRÉSIDENTE :

4375

C'est pour ça, tantôt il y a quelqu'un qui, je ne sais pas, qui a crié du fond de la salle, il y a un billet ou je ne sais pas trop quoi, mais l'outil qui actuellement est le plus disponible et qui est disponible pour penser ces questions-là, c'est le Plan de transport.

Alors, si vous regardez, vous allez peut-être voir des choses qui ne vous plaisent pas, mais c'est là où l'état de la réflexion est évoqué. C'est une chose. L'autre chose, quand les gens de l'AMT nous disent : on vient s'installer à Pointe-Saint-Charles, ils viennent parce qu'il y a des rails. Alors, jusqu'à un certain point, c'est un atout.

M. ANDRÉ GAUTHIER

4385

On ne veut pas les enlever, les rails, on demande à ce que ce soit mieux géré.

LA PRÉSIDENTE :

4390

Mieux géré? Bon bien, alors...

M. ANDRÉ GAUTHIER:

4395

4400

4405

Regardez, moi, je ne sais pas, là, j'écoute vos commentaires, ce que j'entends, c'est seulement monsieur Proulx qui dit: bon, bien, il y a seulement des contraintes, là, si je comprends bien. Je trouve ça bizarre, moi, quand... puis, bon, vous me dites au départ: le CN a dit qu'il était là pour rester. Bien, quand il est question d'un projet puis que telle personne ou tel comité décide d'exproprier du monde, il les exproprie. Comment ça se fait que le CN ou d'autres compagnies, ils n'ont pas... ils n'ont pas les mêmes traitements que les autres? Si vous décidez, si c'est ça qu'on veut faire avec cet arrondissement-là, tu sais, on achète une partie de votre terrain, vous n'êtes pas content, bien, on vous exproprie. Pas au point de tout enlever, mais, tu sais, je comprends pas. Je veux dire, c'est... C'est pas que je comprends pas, mais je me dis, à vous entendre, il y a juste des problèmes, puis on dirait qu'il n'a pas l'air d'avoir beaucoup de solutions. Le Plan du transport, je pense que je l'ai déjà feuilleté, je sais pas combien de dizaines ou de centaines de pages qu'il a, tu sais. Qu'est-ce qu'on fait avec ça?

LA PRÉSIDENTE :

4410

Vous avez raison.

M. NORMAND PROULX:

Juste une petite réponse : le CN, c'est le transport ferroviaire, c'est Transport Canada qui s'en occupe.

M. ANDRÉ GAUTHIER :

Oui, oui, c'est différents paliers de gouvernement.

M. NORMAND PROULX:

On est au niveau...

M. ANDRÉ GAUTHIER:

4425

Bien, entendez-vous, c'est ça que je me dis.

M. NORMAND PROULX:

4430

Oui, non, non, mais je veux dire, c'est eux autres qui nous donnent des contraintes.

M. ANDRÉ GAUTHIER:

Allez vous entendre puis prenez des décisions au lieu de faire chacun votre petite affaire de votre bord puis essayer...

LA PRÉSIDENTE :

Mais malheureusement, ce n'est pas si facile que ça.

4440

4435

M. ANDRÉ GAUTHIER:

Je m'excuse, là, mais c'est mon opinion, là.

4445 LA PRÉSIDENTE :

Ah, une petite dernière, puis là, ça sera la dernière intervention avant qu'on s'arrête un dimanche soir.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE :

Dans le cadre de toutes les études de circulation qu'on a dû faire dans le cadre de notre projet, il a fallu prendre en considération non seulement ce que notre site générait, mais il fallu prendre en considération tous les autres projets qu'il y avait dans le quartier, puis ça débordait, et l'étude qui a été déposée et qui sera à la Ville prend en considération le réaménagement de Turcot, l'abaissement de Bonaventure, prend en considération tous les projets, même les projets privés, Le Nordelec, le Atwater, a pris en considération tout ça et a pris aussi en considération le Plan de transport de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal a un Plan de transport.

4455

Pour ce qui est du CN, ça, c'est le ferroviaire, c'est un autre dossier puis c'est quelque chose que ni le fédéral ni le provincial ni le municipal contrôle, c'est qu'au moment où ça a été privatisé, ils ont hérité des droits de la Couronne. Donc, on ne peut même pas les exproprier. Personne n'a le pouvoir de les exproprier.

4465

M. ANDRÉ GAUTHIER:

Sans les exproprier, essayer de s'entendre avec pour...

LA PRÉSIDENTE :

4470

C'est ce qu'on essaie de faire.

M. PIERRE-JACQUES LEFAIVRE:

4475

Bien, c'est ça. On les a rencontrés, et ils disent : on est chez nous. C'est malheureux, mais c'est ça pareil.

M. ANDRÉ GAUTHIER:

4480

Bon, O.K. Une dernière...

LA PRÉSIDENTE :

Bien, ça ne fait rien, mais...

4485

M. ANDRÉ GAUTHIER :

4490

C'est pas une question. Non, c'est pas une question, juste une... bien oui, mais 30 secondes, même pas : là, présentement, le projet, il est déjà déposé, puis il y a des opinions, là, qu'on amène; est-ce que, j'imagine que vous allez présenter le dernier projet, le projet final à un moment donné?

LA PRÉSIDENTE :

4495

Monsieur Proulx, peut-être la suite des choses, on finirait là-dessus.

M. NORMAND PROULX:

4500

Bien, d'abord, je ne veux pas présumer, mais aux termes, on est dans une démarche préalable au dépôt d'un projet, O.K.? C'est certain qu'avec les principes directeurs qui sont issus de la démarche et du rapport que va transmettre l'Office à l'Arrondissement,

on va partir de cette base-là pour présenter un projet de règlement, et ça, ça va repartir un autre processus de consultation sur un projet très précis.

LA PRÉSIDENTE : 4505

Plus précis que ce que vous avez là.

M. NORMAND PROULX:

4510

4515

4520

4525

Plus précis. Là, on est au niveau des principes, mais je vous le dis, ces principes-là, ils vont, ils sont tout près, tout près à se concrétiser d'ici deux mois, trois mois, je ne le sais pas, ils sont tout près à se concrétiser dans un projet de règlement avec un accord de développement, et ça, on va revenir avec avis de motion, première lecture, soirées de consultation, consultation publique là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

On va s'arrêter là-dessus, Monsieur Gauthier, j'espère qu'on va vous revoir le 27. Vous m'avez dit vous alliez venir, alors j'espère que vous serez là?

M. ANDRÉ GAUTHIER:

Oui, oui, je ne me rappelle pas vous avoir dit que j'allais y aller, mais oui, c'est ma première... Je n'avais pas participé au chose avant, là, mais merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, pour ceux qui restent et qui ne le sauraient pas, le 27, on est là pour écouter les points de vue, vous pouvez vous inscrire à la fin, à l'arrière, mais sinon venir sur place aussi pour prendre du temps pour nous parler de ce que vous en pensez.

Merci beaucoup d'être venus.

(APPLAUDISSEMENTS)

AJOURNEMENT

Mackay Morin Maynard et associés

4535

4540	Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.
	ndele des propos recueillis par moi au moyen du steriornasque, le tout selon la loi.
	ET J'AI SIGNÉ :
4545	
	Yolande Teasdale, s.o.